This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

THE LIBRARY

064
So 206

1916-18

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

RECUEIL DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE

Digitized by Google

La Société, en insérant dans son Recueil les travaux qu'elle juge dignes d'intérêt, laisse aux auteurs la responsabilité des opinions qu'ils émettent.

Ce volume se trouve

A ÉVREUX

Chez M. LEBIGRE, libraire.

ET A PARIS

Chez M. PAUL CHERONNET, libraire, 19, rue des Grands-Augustins.

Digitized by Google

RECUEIL DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE

FONDÉE EN 1807

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE LE 11 JUIN 1832

VII^e^ SÉRIE

TOME SIXIÈME

ANNÉE 1918

ÉVREUX

IMPRIMERIE CH. HÉRISSEY, PAUL HÉRISSEY, SUCC^r^

1919

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Séance générale du 2 juin 1918. 1
— Discours de M. Modeste Leroy, député, président du Conseil général de l'Eure, président de la Société. 1
— Extrait du procès-verbal. 6
— Un correspondant de François Rever : Nicolas Armez, par M. Léon Dubreuil, membre de la Société. 10
— Jean-François Corneille, d'Evreux (1714-1783) par M. Albert Doucerain, secrétaire perpétuel de la Société. 51
— Compte rendu des travaux du Syndicat de culture mécanique dans la région d'Evreux, par M. Lamiot, président de ce Syndicat, membre de la Société. 68
— Episodes de la vie rurale Normande aux XIVe et XVe siècles, par M. Gustave-A. Prevost, ancien président de la Société 72
Séance générale du 12 janvier 1919. Extrait du procès-verbal 118
— Discours de M. Modeste Leroy, président de la Société. . 122
— Quelques notes sur Jean Le Boursier, seigneur d'Esternay, par M. Louis Régnier, membre de la Société. 128
— M. Emile Picot, membre de l'Institut, ancien président de la Société, par M. l'abbé Ch. Guéry, membre de la Société 136
— Rapport général sur la situation et les travaux de la Société en 1918, par M. Albert Doucerain, secrétaire perpétuel de la Société 155
Allocution de M. Joseph L'Hopital, président de la section des Lettres, prononcée le 9 février 1919 175
Nécrologie 180
Composition du Bureau et du Conseil d'Administration pour 1919. 181
Liste des Secrétaires perpétuels et des Trésoriers de la Société depuis sa réorganisation en 1832. 182
Liste des nouveaux membres entrés à la Société. 183

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS, ET BELLES-LETTRES

DU DÉPARTEMENT DE L'EURE

SÉANCE GÉNÉRALE DU 2 JUIN 1918

DISCOURS

DE M. MODESTE LEROY, DÉPUTÉ,

PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'EURE,

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

Messieurs,

Il m'est vraiment agréable d'avoir, pour début de mes fonctions présidentielles, à remercier Monsieur le Préfet, de sa présence parmi nous. Une fois de plus le représentant du Gouvernement de la République dans l'Eure, M. Leneveu, apporte l'encouragement de sa haute situation aux choses de l'Agriculture et, — disons-le tout bas, — de l'esprit.

Je parle, en effet, devant un auditoire qualifié, à votre précédente réunion, de « petite académie » par un littérateur de race que l'Académie Française récompensait dernièrement et qu'avait, depuis longtemps déjà, distingué un autre excellent juge, le lecteur.

N'ayant, et pour cause, nul commerce avec les Muses, j'éprouve, alors, une émotion justifiée. Ce qui ne la diminue pas, c'est ma surprise, comme aussi, — pourquoi le cacherais-je ? — ma fierté de me voir Président de la « Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres ».

Excusez-moi donc si les mots ne m'arrivent pas assez

Digitized by Google

expressifs pour bien traduire la gratitude que je vous garde, mes chers confrères, de la précieuse marque d'estime que vous m'avez donnée en m'appelant, par un vote unanime, à l'honneur de vous présider. Tant d'autres étaient désignés à votre suffrage par des travaux que je n'ai pas, et, peut-être, par un passé que j'ai moins encore !

Dans votre choix de cette année il y a bienveillance excessive à mon endroit. Sans doute avez-vous entendu, d'autre part, témoigner au Conseil général, en la personne de son Président, que vous ne cessez d'être sensibles à l'intérêt que cette Assemblée toujours a porté et qu'elle portera de plus en plus à la Société d'Agriculture, dont elle apprécie, — n'est-ce pas, mon cher collègue, monsieur de Boury? — la généreuse activité pour le bien du département. Mais, une pensée surtout vous a guidés : le désir et la volonté de contribuer à l'union. Semblable sentiment, Messieurs, ne pouvait pas, à l'heure grave que traverse le Pays, ne pas trouver écho dans le cœur de celui à qui vous vous adressiez.

Oui, elle s'impose plus que jamais l'obligation de rechercher ce qui rapproche, de fuir ce qui divise, de ne point faire de politique, de s'affranchir, au moins pour un temps, de l'esprit de parti, de laisser nos préférences, nos rivalités, nos querelles d'autrefois pour ne songer qu'à l'effort général indispensable à la libération du territoire. Lorsque, à vingt lieues de la capitale, se déroule le drame de l'issue duquel dépend l'existence même de la Patrie, quel Français n'aurait pas là, et là seulement, toutes ses pensées ? Qui pourrait perdre le souvenir de la séance du 4 août 1914, où dans un élan prodigieusement impressionnant, à l'évocation première de l' « union sacrée », se découvrit, aux yeux du monde comme à ses propres yeux, l'âme de la vraie France? Quatre ans bientôt après, votre Société et son Président, fidèles à l'enseignement de cette séance, prouvent, par leur acte, si peu important soit-il, que, face à l'ennemi, la concorde patriotique règne, et règnera jusqu'au bout, entre tous les enfants de l'Eure.

Cet acte, plus tard, chercheurs, chroniqueurs ou simplement écrivains, amateurs des petites choses de la région

Digitized by Google

pendant l'immense conflit, auront satisfaction à le retrouver, bien enfoui dans la poussière de nos archives, à l'enregistrer comme une des multiples répercussions, mais, heureuse celle-là, de la guerre sur la vie quotidienne du département, et, leur imagination aidant, à la signaler pour un incident de notre histoire locale.

L' « union sacrée » des années terribles engendrera-t-elle la définitive réconciliation nationale, l' « Oubli sacré » du livre posthume de Léon Tyssandier? Ce serait bien beau, presque miraculeux. Mais, nous sommes des hommes ! Après tout, « on dort sans rêve quand on vit sans espérance » et — notre Secrétaire perpétuel l'a très éloquemment constaté, — Tyssandier, l'homme de lettres au talent si pur, l'exquis et conciliant Tyssandier, c'est un poète !

Je voudrais, Messieurs, terminer de suite, non sans avoir envoyé d'affectueux remerciements au président d'hier, à Paul Harel, poète lui aussi, mais vivant, Dieu merci, et bon vivant, l'auteur de « l'Herbager », le peintre des « Champs » et de la « Forêt », consciencieux autant que grand artiste, amant passionné de la terre, par-dessus tout de la terre normande « ... d'où sont sortis nos vieux pommiers. »

Comment, cependant, ne pas dire notre reconnaissance envers les héros, Anglais, Belges, Français, Italiens, Portugais et Américains, qui, de l'Yser à l'Alsace, dans la plus meurtrière bataille des temps anciens ou modernes, défendent, avec notre sol, la liberté des nations contre la monstrueuse entreprise de conquête pangermaniste ? Ce serait manquement, non moins impardonnable, à une dette très chère, que de taire notre admiration pour l'armée française en train d'écrire, de son sang, une épopée sans pareille dans la légende aussi bien que dans l'histoire.

Et nous, « le civil » dont la tâche consiste à « tenir », tâche que l'inquiétude, les émotions, les deuils de ces années d'épreuves ininterrompues rendent parfois difficile, nous, à l'arrière, haut les cœurs chaque jour davantage ! Le succès final restera au camp dont le peuple aura le plus de puissance morale. Il l'a bien compris ainsi le Gouvernement qui déploie à mener la guerre une énergie et une autorité gran-

Digitized by Google

dissantes. Que chacun, donc, se pénétrant de la récente et noble parole « qu'il faut aujourd'hui dépasser son devoir pour le faire tout entier », travaille, avec patience, avec possession de soi, au salut commun, et y mette toutes ses forces en ce suprême dernier quart d'heure où toutes les forces sont nécessaires. Mais que chacun, également, remplisse son rôle d'abnégation et de renoncement. Les sacrifices qui nous sont demandés apparaissent, d'ailleurs, légers si on les compare aux souffrances indescriptibles des populations du Nord et de l'Est.

Saluons-les, dans la sainteté de leurs ruines, ces villes et villages martyrs, ces campagnes de désolation ou de mort! Saluons-les, ces réfugiés, que le fléau a chassés du foyer et qui, brisés de douleur, soutenus par leur inaltérable confiance, viennent, chez nous, chercher asile !

A la nation ainsi suppliciée justice doit être rendue. Or, elle ne peut l'être que par la victoire, seule capable, — l'exemple navrant de Brest-Litowsk le confirme, hélas ! — de nous assurer une paix de réparation et d'indépendance. La paix sans victoire, dite de compromis, n'amènerait qu'une trêve. Elle équivaudrait pour nous au désastre. Si, avec l'appui de la moitié de l'univers, nous n' « avions » pas, cette fois, les Allemands, ils nous « auraient » eux, plus tard, et alors, on verrait la fin de la France!

Mais, nous vaincrons. Malgré la trahison russe, en dépit du recul, dont personne ne méconnaît la gravité, des troupes franco-britanniques, les raisons d'espérer subsistent. Le sous-marin demeure une menace, il ne constitue plus un péril, et la maîtrise des mers, si grosse de résultats favorables, appartient sans conteste à l'Entente ; le renfort américain, qui s'annonce décidément colossal, arrive ; la supériorité de l'aviation alliée ne fait plus de doute ; l'unité de commandement est enfin réalisée.

Aussi, quelque formidable qu'il se montre, nous triompherons du militarisme prussien. En douter serait douter de la bravoure de nos soldats, de la justice de notre cause et de l'avenir de l'Humanité.

Messieurs, à parler, pour une séance d'installation de Pré-

Digitized by Google

sident de la Société d'Agriculture, dans les termes et sous la forme où je viens de le faire, j'ai contrevenu peut-être aux usages et me suis écarté du cadre comme du ton habituel de nos études. Il m'a semblé que, étant donné les événements extraordinaires que nous vivons, le souci des précédents était d'importance secondaire. Je sais, par contre, avoir répondu à l'idéal de notre Société, qui place au-dessus de toutes les considérations et opinions l'amour de la Patrie.

Digitized by Google

SÉANCE GÉNÉRALE DU 2 JUIN 1918

(EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL)

PRÉSIDENCE DE M. MODESTE LEROY,

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

Étaient présents : MM. Modeste Leroy, R. Leneveu, préfet de l'Eure, de Boury, vice-président, Doucerain, Bourgne, Alaboissette, Lecœur, Lauvray, Delaunay, Legué, Pierre Izarn, Marie, Agoutin, Dubreuil, Echalard, Bionval, Loiseleur, Régnier, Coutil, Delouye, Kretz, Letartre, commandant de Charant, Mahieu, capitaine Bucquoy, Bonnefoy, Morise, Adam, Bagot, Pitoiset, Besnier, Courcelle, Garnier, Biard, Lamiot, Hubert (Albert), Hubert (Alphonse), Guillemare, Hée, Bourguignon, Lapeltey, Gouhier, Vincent, commandant Brail.

S'étaient excusés : MM. Maurice Hervey et Léon Monnier, sénateurs de l'Eure, J. L'Hopital, Emmanuel Boulet, Penciolelli, le chanoine Eudeline, Portail, Leduc.

M. le Secrétaire perpétuel donne lecture du procès-verbal de la séance générale du 3 février 1918.

Puis M. Modeste Leroy, député de l'Eure, président de la Société, prononce un discours, fort applaudi, sur l'union sacrée, dont il veut voir une manifestation précieuse dans le suffrage de ses confrères.

Membres décédés depuis la dernière réunion générale. — M. Doucerain fait part à l'assemblée des décès qui sont survenus depuis la dernière séance générale.

M. GEORGES BONJEAN, juge au Tribunal de la Seine, ancien président de la Société, est décédé, à Paris, le 17 février 1918.

Digitized by Google

M. Charles de Bonnechose, ancien auditeur à la Cour des Comptes, conseiller référendaire honoraire, est décédé, en son château de la Boulaie, à Grandcamp, le 26 février.

M. Maurice de Vilmorin, membre de l'Académie d'agriculture, ancien président de la Société, est décédé en son domaine des Barres, par Nogent-sur-Vernisson (Loiret), le 22 avril.

Dans son rapport de fin d'année, M. Doucerain consacrera à chacun de ces membres disparus quelques notes biographiques.

Office départemental des Pupilles de la Nation. — M. Doucerain rend compte des élections à l'Office départemental des Pupilles de la Nation, qui ont eu lieu le dimanche 7 avril 1918, et auxquelles la Société libre de l'Eure a participé comme société agricole. Les trois élus des Sociétés agricoles du département ont été M. Joseph L'Hopital, président du Syndicat agricole de l'arrondissement d'Evreux; M. Delinotte, président de la Caisse de crédit agricole, et Mme Léon Lauvray, femme de notre distingué confrère, M. Léon Lauvray, président de la Coopérative laitière.

L'Office départemental a eu, le 7 mai 1918, une réunion constitutive à la Préfecture de l'Eure, au cours de laquelle Mme Léon Lauvray, M. Bourgne directeur des services agricoles, et M. Charles Lecœur, industriel à Evreux, tous trois membres de la Société, ont été élus membres de la section permanente de l'Office, qui comprend douze membres. De son côté, le Conseil général de l'Eure a désigné MM. Loriot, son vice-président; Delamarre, Fauchet et de Valon, conseillers généraux.

« Comme vous le voyez, Messieurs, un certain nombre de membres de la Société libre d'agriculture sont entrés à des titres divers à l'Office départemental des Pupilles de la Nation, y compris votre secrétaire perpétuel, désigné comme représentant des œuvres de bienfaisance privées. Tous les membres de l'Office ont la ferme intention de se dévouer, dans le plus large esprit d'union sacrée, à ces intéressantes victimes de la guerre que sont les orphelins de nos soldats et à qui sera décerné ce beau titre de « Pupilles de la Nation ».

Digitized by Google

Conférence de M. le capitaine Bucquoy sur l'Alsace-Lorraine. — M. Doucerain annonce à l'assemblée que la belle Conférence que M. le capitaine Bucquoy, membre de la Société, a fait à l'amphithéâtre du jardin botanique, le 17 mars 1918, sur l'ALSACE-LORRAINE, sous les auspices de la Société, et qui fut présidée par notre distingué confrère, M. Besnier, va être imprimée en brochure. Le conseil d'administration de la Société, désireux d'adresser à tous nos membres le texte de cette Conférence, a décidé, dans sa séance du 22 mai dernier, d'attribuer à M. le capitaine Bucquoy le tiers du prix Lucien Fouché, non décerné en 1917, soit une somme de 200 francs, pour participer aux frais d'impression de la Conférence. Le Ministère de la Guerre a, de son côté, honoré cet ouvrage d'une souscription de 200 francs.

Devant les Morts (Poèmes de guerre), par Paul Harel. — M. Paul Harel, le grand poète qui présidait la Société libre de l'Eure l'année dernière, vient de faire paraître un nouveau recueil de poésies, intitulé *Devant les Morts* (Poèmes de guerre), dont la première pièce est celle qui a été lue par lui au cimetière d'Evreux, le dimanche des Rameaux, 24 mars 1918, à la cérémonie annuelle du *Souvenir Français*. Une circulaire qui annoncera la publication du volume va être adressée par nos soins aux membres de la Société. Ce volume, édité par l'imprimerie Hérissey, est en vente à Evreux, à la librairie Lebigre.

Recueil de nos travaux pour 1917. — *Le Recueil des travaux de la Société libre* pour 1917 est actuellement sous presse. Il comprend 369 pages, et un grand nombre d'illustrations. Les clichés qui illustrent le travail de M. Léon Coutil sur *la Chapelle Saint-Eloi de Nassandres,* nous ont été gracieusement offerts par notre éminent collègue.

En outre deux beaux portraits de M. Join-Lambert et de M. le général Vigy ornent les deux notices qui ont été respectivement écrites sur nos deux regrettés collègues par M. Louis Régnier et par M. le capitaine Bucquoy.

Abonnement au Journal Officiel. — La multiplicité des lois nouvelles et des décrets réglementaires qui n'a fait que s'accroître de mois en mois depuis le début des hostilités nous

Digitized by Google

a décidé à souscrire un abonnement au *Journal Officiel*, depuis le 1er mai dernier, malgré l'augmentation du prix de l'abonnement qui a été doublé à partir de cette date.

Admission de nouveaux membres. — M. le Président soumet à l'approbation de l'Assemblée les candidatures de MM. Gastebled, clerc de notaire, Laurent, médecin-major à Evreux et Leduc, représentant de commerce, qui demandent à faire partie de la Société. L'admission de ces messieurs est prononcée.

Il est ensuite donné lecture des communications inscrites à l'ordre du jour.

Digitized by Google

UN CORRESPONDANT DE FRANÇOIS REVER :

NICOLAS ARMEZ

PAR M. LÉON DUBREUIL, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

Lecture faite à la séance du 2 juin 1918.

Je classais récemment certains documents relatifs à l'un de ses arrière-grands-oncles que mon ami, M. Robert Armez, consul de France à Stuttgart au moment de la déclaration de guerre, m'avait confiés, quand mon attention fut attirée par une lettre de François Rever, l'un des fondateurs de la « Société d'Agriculture et de Médecine de l'Eure ». En voici le texte, que j'ai pu aisément reconstituer, à l'exception toutefois de deux mots de lecture difficile.

Conteville, près et par Pont-Audemer, 25 mars 1819.

« Je sais très bien, mon grand ami[1], que c'était dans la rue des Tournelles qu'il fallait aller vous chercher l'année dernière et je crois sans peine que c'est encore dans cette même rue qu'on peut se flatter de vous rencontrer cette année : mais j'ai tellement oublié le numéro, et la note, que j'en avais prise au crayon, s'est tellement effacée sur mon portatif que j'ai longtemps désespéré de pouvoir reprendre ma correspondance avec vous, et vous rappeler la promesse que vous m'aviez faite de venir revoir Conteville, ses bosquets et les environs si agréables de cette belle campagne.

« Ce ne sera pas non plus au moyen de l'indication de votre rue et de votre numéro que mes réclamations pourront vous parvenir et je vous avoue que, malgré la satisfaction que j'éprouve à me

1. Cette lettre est adressée à Nicolas Armez, sur lequel je tiens en manuscrit un livre assez important.

Digitized by Google

rappeler à votre souvenir, je regrette vivement de n'en être redevable qu'à une sorte de désastre qui m'a fait infiniment de peine dès avant que je prévisse l'intérêt particulier que mes liaisons avec vous et le mérite personnel des personnes qui l'éprouvaient m'y feraient mettre.

« Le bâtiment *La Sophie*, appartenant à la maison Le Bigot[1], se rendant à Rouen, avec une cargaison de cinq à six cent mille francs, conduit et dirigé à travers les bancs de sable mouvant de notre rivière par un pilote lamaneur[2], a mouillé près de notre rivage : mais le pilote, inattentif ou ignorant, l'a fait poser sur un banc élevé en pointe de sorte que le navire, ne portant [que] par un point vers le milieu de la quille et ne pouvant résister au poids de la charge des deux extrémités, s'est rompu dans son milieu et s'est trouvé submergé en un instant.

« Le capitaine a montré dans cette occasion beaucoup de présence d'esprit, d'instruction et d'activité. Il est parvenu de concert avec son second, qui est son cousin, à sauver une bonne partie des marchandises, malgré les difficultés journellement croissantes de l'enfoncement de la carcasse et du surhaussement de la vase qu'apportait chaque marée. Ne pouvant aller ni voir ces travaux ni prendre d'une manière active aucune part à cet événement à cause d'une indisposition qui me retient près de ma cheminée depuis quatre mois et du froid continuel de la saison, je m'en faisais seulement informer et j'appris que le capitaine était un breton, qui lui-même, ayant su qu'il y avait dans la commune un homme de Bretagne, avait proposé au maire de lui faire faire cette connaissance[3]. Sur-le-champ, je le prie de venir et quand nous sommes en présence, j'apprends de lui qu'il est du département des Côtes-du-Nord. Je lui demande s'il connaît MM. Armez et du Rucley[4]. Il

1. Maison d'armement de Paimpol. Les Le Bigot étaient apparentés aux Armez. Nathalie Armez, sœur de Nicolas, avait épousé écuyer Pierre-Saint Ruffelet, seigneur du Chalonge. Elle en eut deux enfants : Nathalie-Marie qui épousa Armand-François Le Bigot, capitaine de frégate, qui devint chef de la maison d'armement, et Charles-Pierre qui mourut jeune.

2. Pilote commissionné pour diriger les navires à la rentrée et à la sortie des rades et des baies.

3. Fils de noble maître Allain Rever, avocat au Parlement de Bretagne et de Scholastique-Jacquemine Blanchard, Marie-François-Gilles Rever naquit à Dol (Ille-et-Vilaine) le 8 avril 1753. Il fut baptisé le lendemain par Legendre, recteur de Notre-Dame (*Société libre de l'Eure. — Papiers Rever*, pièce n° 1). Sur la famille de Rever, on peut consulter : abbé F. Duine. *Histoire civile et politique de Dol*, 1910. — *Dolois de l'époque révolutionnaire* (Mém. de la Soc. Archéol. d'Ille-et-Vilaine, t. XXXIX, 1re partie).

4. On avait l'habitude d'appeler ainsi le frère cadet de Nicolas

Digitized by Google

MARIE-FRANÇOIS-GILLES REVER

né à Dol (Ille-et-Vilaine),

le 8 avril 1753,

mort à Conteville (Eure)

le 12 novembre 1828.

Digitized by Google

NICOLAS ARMEZ

né à Paimpol (Côtes-du-Nord),

le 16 mars 1754,

mort à Paris (Seine),

le 27 avril 1825.

Digitized by Google

me répond qu'il est leur neveu et qu'il se nomme Le Boloche. Son second est M. Onfray-Painière. Vous sentez bien que sans autre information ce fut sur-le-champ une connaissance toute faite.

Je regrettai beaucoup d'être dans une position aussi contrariante, parce que je ne pouvais remplir en cet état les obligations que je me fusse imposées en jouissant d'une meilleure santé. Je le regretterai d'autant plus que forcé de me rendre en Bretagne pour de malheureuses affaires dont le délai fatal est sur le point d'expirer et pour lesquelles je ne puis me faire remplacer sans inconvénient[1], je ne pourrai me dispenser de partir d'aujourd'hui huit, le 2 avril prochain. Ce fut bien pis encore lorsque, ne pouvant me rappeler votre numéro, je me vis dans l'impossibilité de satisfaire au désir que j'avais depuis longtemps de vous rappeler l'hermite de Conteville et à celui que vos parents avaient aussi de recevoir de vos nouvelles.

« Enfin pourtant votre neveu le capitaine s'est souvenu qu'il devait avoir dans ses papiers le nom d'un de vos amis qui se chargeait quelquefois de vous transmettre votre correspondance et dans l'espoir de trouver ce nom, il se rend aujourd'huy à Pont-Audemer où réside le tribunal qui se trouve chargé de remplir les formalités d'usage dans des positions de cette nature, et il prend ma lettre à tout événement sur laquelle il mettra l'adresse de votre ami de Paris pour vous être remise, ou la vôtre même dans la rue des Tournelles à tout hazard, près celle de Saint-Anthoine, du côté des boullevards.

« Si elle vous parvient, comme cela doit être, dimanche prochain, écrivez-moi lundi ou mardi au plus tard et je recevrai encore votre réponse. Sinon, et si ma lettre vous parvient plus tard, écrivez directement à M. Le Boloche à Conteville parce que je n'y serais plus pour recevoir votre réponse.

« Adieu ; arrangez-vous pour venir voir cet été votre ancien et ..... ami[2]. François Rever[3]. »

L'on avouera qu'il y avait toutes sortes de raisons de penser que cette lettre n'arriverait pas à son adresse. Or elle

Armez, Louis-Marie. Le Ruché est la section de la paroisse de Plourivo où se trouve le château du Bourblanc, maison patrimoniale de la famille Armez. On appelait Nicolas « M. Armez l'aîné ».

1. Il s'agissait du règlement de la succession de sa sœur, Anne-Françoise Rever, décédée à Dol le 11 octobre 1818 à l'âge de 71 ans (*Société libre de l'Eure.* — *Papiers Rever*, pièce n° 56).

2. J'espère ne pas avoir fait de fautes graves de lecture, bien que cette lettre présente certaines difficultés. La plupart des mots sont estropiés : on sent que la pensée de Rever court plus vite que sa plume.

3. *Papiers Armez* (conservés au château du Bourblanc).

Digitized by Google

y parvint, mais beaucoup moins vite que Rever n'aimait à le supposer. Armez a noté qu'il la reçut le 25 avril. Il est vrai qu'elle avait fait tout un circuit et bien failli se perdre. Le Bolloch avait inscrit cette adresse : « A Monsieur Pivin, au ministère de la marine, pour remettre à M. Armès, à Paris ». Pivin ajouta : « rue des Tournelles, n° 30 » et la jeta dans une boîte, où elle s'égara.

Rever voyageait pour lors en Bretagne[1]. Le Bolloch n'était peut-être plus à Conteville : je ne sais si Armez répondit.

C'est qu'il est très difficile de pénétrer l'intimité de Rever et d'Armez. La lettre, reproduite plus haut, est la seule, — à moins qu'un hasard bienheureux ne nous serve — qui paraisse rester d'une correspondance qui dut être assez active et s'étendre sur de longues années. Les papiers de Nicolas Armez ont en effet été écumés par son propre neveu. Charles Armez, qui fut député du département sous la monarchie de Juillet, ne partageait guère les opinions de celui qui s'était tant intéressé à son éducation[2] et avait fait de lui son légataire universel. Dans sa vieillesse — et c'est son fils, M. Louis Armez, également député des Côtes-du-Nord, décédé au mois de septembre 1917, qui me l'a rapporté — Charles Armez passait toutes les soirées du Bourblanc à remuer ces vieux témoins jaunis d'une époque héroïque : il en conservait quelques-uns, en brûlait beaucoup. Peut-être détruisit-il ainsi la correspondance de François Rever.

Je crains bien, d'autre part, que la majeure partie des lettres adressées à « l'ermite de Conteville » aient aussi disparu. Les cartons des papiers Rever, que conserve avec orgueil la Société libre de l'Eure, ne présentent à peu près aucune correspondance intime. Le nom d'Armez ne figure qu'une seule fois[3].

1. *Société libre de l'Eure. Papiers Rever.* D. 1818.

2. Il suppléait ainsi son frère, Louis-Marie Armez (celui qu'on appelait M. du Ruclé) devenu aveugle.

3. C'est M. Ernest Guillemare qui a fait cette petite découverte à la page 27 du cahier de notes de voyages coté D. 1818. Je profite de cette occasion pour le remercier de l'amabilité inépuisable qu'il veut bien me manifester dans les recherches plus précises auxquelles je me livre pour établir la biographie de François Rever.

Digitized by Google

Et pourtant, c'est le récit de cette intimité que j'aurais voulu esquisser : il faudra l'ajourner à d'autres temps. Nous savons cependant qu'elle était lointaine déjà en l'an XII.

A cette époque vivait encore, à Dinan, un autre ami de Nicolas Armez, ancien député à l'Assemblée législative, Urvoi de Saint-Mirel [1]. Tout comme Rever, il ne devait pas exercer d'autres fonctions législatives. Ces deux hommes, Urvoi de Saint-Mirel et Rever, s'étaient liés au plus tard en 1792. Peut-être leur amitié était-elle plus ancienne, car Me Alain Rever, le père, avocat au Parlement de Bretagne, était originaire de Trélivan (Côtes-du-Nord) [2], à deux pas de la maison patrimoniale des Urvoi, Beaubois, dans la commune de Bourseul? Les Urvoi appartenaient aussi à la basoche : tout comme Me Alain-Julien Rever, Me Pierre-Anne-Marie Urvoi de Saint-Mirel, le futur législateur, commença par être avocat au Parlement de Bretagne.

Armez et Urvoi s'étaient liés en 1790. Le premier était alors commissaire du roi pour la formation du département des Côtes-du-Nord, le second fut élu président de l'Assemblée électorale qui se réunit au mois de juin à Saint-Brieuc pour nommer les membres du Directoire départemental, ceux du conseil général et le procureur-général-syndic. Leurs fonctions respectives les condamnaient à se heurter : ils n'eurent garde d'y manquer. Ils échangèrent d'abord des lettres aigres-douces, s'apprécièrent, et bientôt, au sein du Directoire même, formèrent les liens de la plus solide et de la plus sûre amitié, puisqu'elle devait durer jusqu'à la mort d'Urvoi de Saint-Mirel, qui survint en thermidor ou fructidor an XIII.

Or Charles Armez a négligé de brûler les lettres que son oncle reçut de Saint-Mirel à partir du mois de germinal an XII. Il y est à trois reprises parlé de Rever comme d'un ami commun très cher.

1. Cf. L. Dubreuil. *La Révolution dans le département des Côtes-du-Nord*, 1909. *La Vente des Biens nationaux dans le département des Côtes-du-Nord*, 1912.

2. Communication de M. l'abbé Duine, une des providences des travailleurs bretons. Qu'il veuille bien trouver ici le témoignage de ma gratitude.

Digitized by Google

C'est ainsi que le 2e complémentaire an XII (19 septembre 1804), Urvoi écrit à Armez :

« ... J'ai reçu votre lettre, mon bon ami, et j'y aurais répondu de suite, si dans le même temps, je n'en avais pas reçu une de Revers qui m'annonçait une visite. Je voulais savoir s'il me tiendrait parole, afin d'opposer sa conduite à la vôtre. Il me l'a tenue sa parole, et il prétend que vous devriez avoir grand'honte. Je lui dis pour vous excuser que vous étiez parti avec bonne intention, mais que malheureusement pour moi, vous aviez rencontré un mauvais génie [1] qui vous a fait tourner bride. Il me jura que jamais pareils génies ne le feraient ni dévier d'un pas ni rompre d'une semelle.

« Dans le peu de temps qu'il a passé à Dol, il m'est venu voir trois fois. Il m'a laissé pour vous une gravure assez drôle dont il a inventé et dessiné l'original. Bien entendu que vous ne l'aurez que quand vous viendrez la chercher... »

Puis, le 22 frimaire an XIII (13 décembre 1804) :

«... Je vous prie de bien vouloir toucher pour moi de M. Guyot ce qui me reviendra de la banque Lafarge. Je n'ai point eu de nouvelles de Quesnay. Je n'en ai point reçu non plus de Revers depuis son départ. J'ai cependant quelque chose à lui envoyer, mais je ne sais ni où ni par où.

« Je ne vois pas sur quel fondement on vous a dit qu'il avait pris un genre de vie original. Il vit comme tout le monde, excepté qu'il boit de l'eau comme autrefois les moines de Citeaux buvaient du vin. Il va à pied quand cela lui fait plaisir; mais il sait au besoin enfourcher un cheval ou se blottir dans une bonne voiture. Il a, à la vérité, mis de côté le costume ecclésiastique, mais vous conviendrez que ce n'est pas là un titre à l'originalité [1]; au reste il n'a rien perdu de sa gaîté ni de son amabilité... » [2]

C'est tout — et c'est bien peu. Aussi ai-je dû me borner à une étude un peu détaillée de la vie de Nicolas Armez.

Armez était un Breton. — Que l'on ne suppose pas cependant que je trouve les anciennes prétentions des ducs de Nor-

1. On avait effrayé Armez en lui présentant comme plus grave qu'elle n'était une épidémie de genre indéterminé — peut-être de paratyphoïde — qui sévissait alors à Dinan.

2. Il y a là une petite malice : Armez avait en effet abdiqué les fonctions sacerdotales en l'an II.

3. *Papiers Armez.*

Digitized by Google

mandie sur la province voisine si insupportables qu'il convienne aujourd'hui d'en tirer vengeance et d'envahir les sociétés savantes de Normandie de notes biographiques bretonnes. C'est que, en m'attachant à Nicolas Armez, je soulève un petit problème qu'il serait sans doute intéressant de résoudre. Si Rever, Breton d'origine, a été adopté par la province normande, je ne suis pas bien sûr qu'au milieu du XVIII[e] siècle la famille maternelle de Nicolas Armez n'ait pas fait souche en Normandie et n'ait pas été, qui sait ? d'origine ébroïcienne. Sans doute, à la veille de la Révolution, les Viel habitent le Morbihan; mais feu l'archiviste départemental des Côtes-du-Nord, le regretté M. Tempier, les disait volontiers de Normandie. Je regrette aujourd'hui de ne l'avoir pas fait préciser à l'aide de documents, mais je ne pouvais prévoir que les hasards de la vie universitaire me conduiraient un jour à Évreux. Je m'excuse de ne pas avoir fait de recherches alors, ni depuis ; mais il n'y a malheureusement pas que les archives de l'Eure où il soit en ce moment impossible de travailler.

J'ai cependant pu faire quelques remarques troublantes. Une des cousines de Nicolas Armez, une certaine *Toinette,* qui n'avait point froid aux yeux et qui paraît avoir eu pour son cousin des sentiments assez tendres, signe souvent : Viel d'Argence. Une autre femme, celle qu'un homme d'affaires de Vannes appelait irrespectueusement *la petite veuve Henry*, Fanny Mondeher, qui fut, à n'en pouvoir douter, la maîtresse d'Armez, conservait, parmi ses souvenirs les plus chers, des souvenirs ébroïciens. Je m'en rapporte au début de cette lettre, datée de « ce 13 janvier et le 23 républicain », c'est-à-dire du 23 nivôse an IV :

« Je reçois dans le moment trois lettres datées de Paris et une quatrième écrite d'Evreux[1]. Ha ! mon ami, que cette lettre a porté de douceur à mon cœur. Pourquoi ne me vois-tu pas toujours avec les mêmes yeux que tu me voyais à ton dernier passage dans les bois et jardins du château de Navarre. Ha ! J'avais la raison loin

1. Armez venait d'être nommé commissaire du Directoire exécutif près l'administration départementale des Côtes-du-Nord. Il regagnait Saint-Brieuc.

Digitized by Google

de tout ce qui t'intéressait et dans un endroit où la plus sincère de tes amies avait été, et ta voix répétait son tendre attachement ; tout te la retraçait, et la solitude a des douceurs inexprimables pour l'âme qu'occupe une impression profonde. Tout, dans un séjour champêtre, rappelle l'objet aimé, le rapproche, malgré la distance des lieux, le représente tel qu'il est, et quelquefois exagère ses charmes, précieux abus de l'imagination. Pourquoi aime-t-on à la campagne plus tendrement qu'à la ville ?... Ha ! mon ami, il ne me faut pas voyager, ni voir des lieux frappants pour m'attendrir sur ton compte et m'enivrer... » [1]

Si Fanny n'a pas beaucoup d'orthographe, elle ne manque pas de style. Elle cherche à imiter son auteur favori, qui n'était ni Breton ni Normand, mais Picard, Choderlos de Laclos, l'auteur des *Liaisons dangereuses*. Les bosquets de Navarre, au temps des derniers ducs, furent donc les témoins de banales amourettes, semble-t-il ; mais *la petite veuve Henry* se croyait une autre M^me^ de Merteville. Pauvre Fanny ! Pauvre oiseau sans cervelle, à qui la destinée devait réserver de cruelles épreuves, au cours desquelles Nicolas Armez, qu'elle injuria souvent, se montra toujours ami désintéressé et fidèle.

*
* *

Nicolas Armez naquit à Paimpol, le 16 mars 1754, dans le vieil hôtel de la place du Martray que sa famille y possédait depuis plus d'un siècle. Le lendemain, il était baptisé dans l'église paroissiale de Plounez, par son oncle Thibault Armez, recteur [2] de Saint-Gilles-le-Vicomte [3], membre correspondant de la *Société d'agriculture, de commerce et des arts*, établie par les Etats de Bretagne, et qui mourut, dit-on, en odeur de sainteté.

Nicolas Armez appartenait à une famille ancienne de noble origine, si l'on veut bien se souvenir qu'en Bretagne les titres

1. *Papiers Armez.* — J'ai cru devoir corriger les excentricités graphiques de Fanny.

2. En Bretagne le curé prend le nom de recteur, et le vicaire celui de curé.

3. Aujourd'hui Saint-Gilles-les-Bois, à 10 kilomètres au nord de Guingamp.

Digitized by Google

nobiliaires ne sont la plupart du temps que des titres de courtoisie. Originaire des environs de Morlaix, et peut-être antérieurement des Espagnes, elle vint s'établir à Paimpol, sans doute dans le courant du XVII^e siècle, pour se livrer à l'armement et à la régie des terres nobles. Le premier ancêtre de Nicolas sur lequel nous sommes un peu renseignés s'appelait Allain Armez du Poulpry — tel était son titre —, était né à Paimpol en 1670, et fut qualifié de noble homme et ancien bourgeois de Paimpol dans son acte de sépulture du 6 octobre 1737. Il avait eu neuf enfants, trois filles, trois garçons et trois filles encore. Cinq d'entre eux nous sont demeurés inconnus : ce ne sont heureusement pas les garçons. L'aîné, Allain Armez de Villepierre fut commissaire du général de Paimpol pour les travaux des quais; le cadet était Jean Armez du Poulpry, le père de Nicolas; le troisième, Thibault Armez, que nous avons précédemment rencontré.

Quels qu'aient été les désordres de sa vieillesse, c'est à Jean Armez que revient l'honneur d'avoir assuré à sa famille la haute situation qu'elle occupait à l'époque de la Révolution et de l'avoir fixée à Plourivo, au château du Bourblanc. Après de nombreuses négociations, au cours desquelles il fallut notamment faire appel à l'influence du vicomte de Fourqueux, parce que la terre du Bourblanc était une haute justice, le château et ses dépendances, qui avaient appartenu jadis aux Rohan et, en dernier lieu, au président de Rocquel, passèrent aux mains de Jean Armez à la fin du mois de décembre 1753.

Le « noble homme » Jean Armez n'en continua pas moins les traditions de ses aïeux. Je ne crois pas qu'il se livrât pourtant à l'armement pour Islande, bien que le courant commençât à s'y manifester, et que la pêche de la morue, réservée jusqu'alors aux ports du golfe de Gascogne et des côtes méridionales de la Bretagne, tendît déjà à faire de Paimpol son port principal. Il se contenta de faire le commerce actif des grains avec le Canada et les colonies anglaises de l'Amérique du Nord.

C'est vers le moment où il achetait le Bourblanc qu'il épousait Perrine Viel, née à Vannes le 23 mars 1734, plus jeune que lui d'environ vingt-cinq ans. Elle était fille de

Digitized by Google

noble homme Nicolas Viel, receveur des fermes du roi et de demoiselle Suzanne Lucas. De ce mariage naquirent trois enfants : Nicolas, le futur correspondant de François Rever ; Nathalie, qui épousa écuyer Pierre-Saint Ruffelet, seigneur du Chalonge, gendarme de la garde ordinaire du roi, frère de cet excellent abbé Ruffelet, chanoine de la cathédrale de Saint-Brieuc, qui rédigea avec plus de zèle peut-être que de méthode les *Annales briochines*[1] ; et Louis-Marie dont la descendance seule s'est perpétuée.

Et pourtant le mariage ne fut pas heureux. A le dire tout net, il fut même exécrable. Mme Armez, revêche et acariâtre, pardonnait difficilement les écarts de conduite de son mari. Elle préférait ses fils ; Jean Armez préférait sa fille, au point de rendre la maison intenable pour Nicolas et Louis-Marie, qui, en retour, ne manifestaient pas une bien grande affection pour leur père. Au reste Jean Armez était avare et les laissait dénués de tout. Il voulait qu'ils prissent « un état » sans consulter ni leur goût ni leur fortune. Leur mère les soutint. Quoiqu'elle fût très austère, elle trouva tout naturel qu'ils jetassent leur gourme et reçussent joyeusement leurs amis au Bourblanc. A leur propos, et à d'autres propos sans doute, les querelles renaissaient sans cesse, si bien qu'en 1774, après de multiples négociations enregistrées dans un véritable contrat, les deux époux se séparèrent : Mme Armez se retira pendant trois ans dans un couvent de Quintin.

De loin, elle ne cessa de veiller sur ses enfants, elle aurait voulu les voir se livrer au commerce. Sur ses instances, Jean Armez consentit à les prendre pour associés : mais il ne leur ménagea pas, même en public, les scènes les plus affligeantes et les plus odieuses, et finalement il les vola. Sa piété, qu'il avait sincère, se mua en bigoterie. Mais, en dépit de ses confessions réitérées, il ne s'amenda guère : chaque jour le trouvait davantage en proie à des passions séniles. Le scandale devint même si grand que, en 1780, sa famille obtint une lettre de cachet et le fit enfermer au Mont Saint-Michel qui, comme chacun sait, se trouve en Normandie.

1. Elles furent publiées en 1771.

Digitized by Google

Etienne Dupont[1] a consacré à Jean Armez, prisonnier au Mont, plusieurs pages très vivantes et très fines auxquelles il convient de faire quelques emprunts.

En 1781, à la suite de certaines plaintes, une enquête administrative eut lieu dans les prisons du Mont Saint-Michel. Elle fut confiée à Meslé, magistrat d'Avranches.

« ... Ayant demandé à être conduit dans la chambre de M. Armez du Poulpry, il se trouva en présence d'un vieillard de plus de quatre-vingts ans... Le vieillard se chauffait bien tranquillement à un bon feu de branches de pommiers ; en voyant entrer M. Meslé, qui déclina aussitôt sa qualité, Armez se leva et, avec un geste de gentilhomme, désigna au délégué un fauteuil de paille voisin de la cheminée. Ils causèrent.

« — Je proteste tout d'abord, dit le vieillard, contre l'appellation d'une familiarité déplacée dont se servent les religieux à mon égard. Je ne suis pas « Monsieur Jean », mais bien M. Armez du Poulpry. Ma noblesse est connue dans toute la Bretagne et j'entends qu'on la respecte.

« Meslé affirma qu'il allait donner des instructions pour que M. du Poulpry fût traité conformément à ses titres.

« — Vous êtes de Paimpol, je crois, M. du Poulpry ? questionna Meslé en prenant un air de bienveillant intérêt.

« — Oui, Monsieur, et j'ai grand hâte d'y revenir. Toutes les jolies femmes du pays soupirent après mon retour et je suis encore capable, savez-vous, de leur faire des politesses.

« Le délégué sourit : le dossier de M. Armez l'avait renseigné, c'était un vieux beau très entreprenant, trop entreprenant même, car les officiers de Paimpol avaient dû souvent intervenir quand il dépassait les limites de la galanterie.

« Meslé, en prenant congé de l'octogénaire, le complimenta sur sa verdeur et lui dit qu'il examinerait avec bienveillance la requête qu'il venait de lui faire pour rentrer dans sa chère Bretagne... »

En février 1786, nouvelles plaintes. Couraye du Parc, intendant de Granville, fut chargé de l'inspection. « ... Le bon vieil Armez du Poulpry renouvela ses doléances, fit allusion à l'entretien qu'il avait eu... avec M. Meslé, raconta encore ses bonnes fortunes et dit plaisamment qu'il voyait venir la mort plus vite que l'amour et la liberté... »

Il disait vraiment, car il mourait l'année même, le

1. *Les prisons du Mont Saint-Michel.*

Digitized by Google

24 décembre. Les registres paroissiaux de Saint-Pierre-du-Mont le qualifient « négociant à Paimpol, pensionnaire du Roi ». Sans doute fut-il inhumé dans le cimetière, au pied de l'Abbaye ; mais on y chercherait vainement sa tombe.

Est-ce l'effet de l'éloignement ? Est-ce seulement le souci d'un commerçant bien ordonné ? Durant sa détention, il manifesta à sa femme et à ses enfants une tendresse à laquelle il les avait bien peu accoutumés. Par un acte du 13 mai 1783, il donna même « tout pouvoir et procuration générale et spéciale à dame Perrine Viel, son épouse, dame Nathalie-Josèphe Armez, veuve d'écuyer Pierre Saint Ruffelet et à noble Nicolas Armez de Pontizac et Louis Armez du Ruclé, mes enfants, de pouvoir, etc... »[1]

... En dépit des quelques détails qui précèdent, les premières années de Nicolas Armez demeurent fort obscures. Il est probable qu'il fit, avec son frère Louis-Marie qu'il aimait tendrement, ses premières études au petit séminaire de Tréguier, dirigé alors par les Lazaristes, où fréquentaient les enfants de la noblesse et de la haute bourgeoisie[2]. Puis il dut s'initier au mécanisme de la maison paternelle, qu'il dirigea même au début de la détention de Jean Armez. Encore qu'il se montrât ponctuel et exact, Nicolas ne manifestait à ce moment que fort peu de goût pour le commerce. Son frère et lui obtinrent enfin la permission (ce ne dut pas être sans peine) de continuer leurs études. Ils vécurent ainsi à Paris de l'existence des jeunes gens de famille, reçus de temps à autre dans cette société d'intendants et de financiers dont Jean Armez aimait à vanter les relations. Louis-Marie revint alors passer un an à Rennes pour y conquérir sa licence en droit et prêter serment en qualité d'avocat au Parlement de Bretagne.

Cependant, aux environs de 1774, Nicolas Armez — Pontizac, comme on l'appelait de préférence — était bien désemparé. Après avoir fréquenté à Paris les disciples des encyclopédistes et des philosophes[3], il affectait à Paimpol les

1. *Papiers Armez.*
2. A. Guillou. *Essai historique sur Tréguier.*
3. Il se peut qu'il ait alors fréquenté le salon de Mme Ginguené, où

Digitized by Google

élans d'une grande piété. Jean Armez s'en émerveillait et s'en réjouissait.

Pourtant Nicolas n'était point tant revenu des choses de ce monde !... Les deux frères donnaient à dîner à leurs amis au Bourblanc et la chère y était délicate. Ils eurent quelques aventures. Fanny Mondeher, « cette petite veuve Henry », que nous avons déjà entendu célébrer le charme des bosquets de Navarre, est tout à la joie de ses premières amours. Elle vient même, en fraude, résider quelque temps au manoir de Kériel. Elle écrit son bonheur ; elle l'écrit en prose ; elle l'écrit en vers :

« L'atante d'un retour trop longtems Désiré
« Donne à tous les instans une longueur extrême
« Et l'absence de ce que l'on aime
« Quelque peu qu'elle dure a trop longtems Duré[1]. »

Pontizac est de santé délicate : Jean Armez s'en afflige ; mais il s'afflige davantage encore de ne pouvoir définir le caractère de son fils, qu'il trouve froid et renfermé, bien qu'il ne manque ni d'intelligence ni d'activité. Ses sautes d'humeur le déconcertent. Soudain Nicolas songe à se marier : son père y prête les mains. Puis les deux frères déclarent qu'ils veulent rester célibataires. « ... Ils feront l'avantage des enfants de leur sœur... », maugrée le vieillard. Enfin, en 1776, Nicolas dit qu'il veut se faire prêtre. Jean Armez écrit à sa femme, toujours retirée à Quintin : « Vous en avez été alarmée, crainte que son frère prît le même parti, quoique ce soit un état plus parfait que d'être dans le monde. Ils ont pris un autre parti, celui de vivre oisifs. Voilà à quoi mes dépenses pour eux ont abouti... »

M^me^ Armez prêcha les circonstances atténuantes. « L'aîné ne vous a jamais dit qu'il voulût se faire prêtre. Il vous a

se réunissaient volontiers les Bretons. Dans ce cas, il aurait rencontré à cette date François Rever, envoyé depuis peu à Saint-Sulpice par M^sr^ de Hercé. Rever était apparenté lui-même à M^me^ Ginguené (Cf. P. Levot. *Biographie bretonne*. Article *Rever*). Sur cette même société, que fréquentera Chateaubriand, dix ans plus tard, cf. *Mémoires d'Outre-Tombe*, t. I, pp. 221-231. (Ed. Biré).

1. *Papiers Armez.*

Digitized by Google

bien dit qu'il eût pris cet état comme un autre. Ce propos, que je tiens d'eux, marque plutôt de l'indifférence qu'un ardent désir... »

Certes la vocation de Nicolas n'était guère ardente. Pourtant, dix ans après la déconvenue de ce mariage manqué, il se fera prêtre, mais il ne le demeurera pas.

En attendant il voyage. Il part pour l'Angleterre tandis que Louis-Marie retourne sagement à Paris, et il s'y attarde. Il rejoint enfin son frère, et tous deux organisent leur vie dans la capitale.

Or Jean Armez est enfermé au Mont : il faut diriger la maison de commerce. Le 4 juin 1783, ses trois enfants se mettent d'accord pour en charger exclusivement Louis-Marie. Nicolas vient de décider qu'il entrera irrévocablement dans les ordres.

Quelle fut la cause de cette résolution ? Venait-elle du désir de vivre à Paris pour se livrer à l'étude qui l'enthousiasme ? de la pensée de racheter par un sacrifice les conséquences de l'inconduite paternelle ? ou simplement des avantages que lui faisaient miroiter les membres de sa famille maternelle, bien placés pour exercer à Vannes, dans les entours de l'évêché, une influence considérable ? Car il ne s'agissait rien moins que d'un canonicat dans l'église cathédrale, de l'expectative d'une abbaye, et, étant donné la vaste intelligence de Nicolas, ses manières pleines de distinction et de réserve, qui sait ? — peut-être davantage.

C'est au séminaire de Saint-Sulpice qu'entra Nicolas Armez, là même où Rever avait étudié et enseigné une dizaine d'années auparavant[1]. Nous ne savons malheureusement rien de l'influence qu'exercèrent sur cet homme de trente ans, lassé de l'existence mondaine, les discrets enseignements de ses savants directeurs. Il s'y fit au moins de bons amis, avec lesquels il restera en relations, qu'elle qu'ait été la longueur de certaines intermittences, jusqu'à la fin de sa vie : c'étaient l'abbé Leroy ; l'abbé Ménard, un Normand de Caen, qui sera

1. Armand Fresnel. *Notice biographique et littéraire sur François Rever.*

Digitized by Google

supérieur des petits séminaires de Lisieux et de Senlis ; l'abbé Hautmont; l'abbé de Schodt, etc...

Chose étrange ! C'est à Rouen qu'il va recevoir les ordres. Assurément l'évêque de Saint-Brieuc, Hugues de Régnault-Bellescize, ne résidait pas beaucoup plus que l'évêque de Rennes, Bareau de Girac. Mais la plupart des prêtres de leurs diocèses se rendaient à Dol, où, en Mgr de Hercé, ils trouvaient un grand consécrateur [1]. Pourquoi Rouen? A-t-il quelques relations plus particulières auprès de Mgr de la Rochefoucauld? Est-ce déjà Rever qui l'attire ? [2] Car c'est la première fois, et la dernière aussi, qu'il s'agit de Rouen, au cours de son existence. N'importe, le 1er avril 1786, veille du dimanche de la Passion, Mgr de la Rochefoucauld, cardinal-prêtre de la Sainte Eglise romaine, archevêque de Rouen, primat de Normandie, abbé, chef, supérieur général et administrateur perpétuel de la sainte abbaye et de tout l'ordre de Cluny, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, consacre « in sacello Palatii... archiepiscopalis Rothomagensis... dilectum... Magistrum Nicolaïum Armez du Poulpry [3], diaconum Dioecesis Briocensis... » [4]

Puis Mgr Amelot, évêque de Vannes, lui confère le canonicat promis. L'on n'attend plus que l'abbaye — du moins c'est le futur conventionnel Le Malliaud de Kerhouarno qui nous le dira — quand la Révolution éclate et trouve le nouveau chanoine tout disposé à entrer dans le mouvement.

*
* *

Nicolas Armez partagea la presque totalité de l'année 1789 entre Plourivo et Saint-Brieuc. Il eut ainsi l'occasion de faire connaissance avec un certain nombre d'électeurs des séné-

1. A. Roussel. *Le Coz, évêque d'Ille-et-Vilaine.*

2. Rever avait pris possession de la cure de Conteville, après un séjour de neuf mois à Saint-Samson-sur-Rille, le 10 août 1784 (*Papiers Rever*, pièce n° 18).

3. Armez avait relevé le nom de « du Poulpry » à la mort de son père.

4. Document communiqué par M. l'abbé Le Falher, de Vannes, auquel j'adresse tous mes remerciements.

Digitized by Google

chaussées de Saint-Brieuc et de Jugon, et notamment avec Palasne de Champeaux, qui allait être élu député aux Etats-Généraux. Celui-ci fut séduit par ce chanoine à l'esprit lucide et méthodique, aux opinions déclarées. Aussi, quand la loi Thouret-Sieys eut divisé la France en départements, districts, cantons et communes, le signala-t-il au comte de Saint-Priest comme tout à fait capable de mener à bonne fin ce qu'on appelait alors avec un peu trop de pompe peut-être « la formation d'un département »[1].

Sa nomination de commissaire du roi le trouva maire de la commune de Plourivo : les électeurs, réunis sous sa présidence, le 31 janvier 1790, l'avaient appelé à exercer cette fonction à l'unanimité[2]. Il y fut remplacé par son frère Louis-Marie. Puis de concert avec le nouveau maire de Saint-Brieuc, le docteur en médecine Jean-Louis Bagot, et le procureur du roi de la sénéchaussée Dubois de Bosjouan, il se mit en devoir de préparer l'élection des nouveaux corps constitués. Tâche difficile, surtout dans un département où, comme dans celui des Côtes-du-Nord, les conditions économiques et sociales étaient extrêmement différentes[3], où les habitants ne parlaient pas la même langue, où il fallait vaincre la routine d'une population presque exclusivement rurale.

Enfin, il fut possible de convoquer les électeurs à Saint-Brieuc pour le mardi 25 mai 1790. Le 27, le Dinannais Urvoi de Saint-Mirel[4], cet autre ami de Rever, fut appelé à la présidence, tandis que le Guingampais Le Normant de Kergré était appelé au secrétariat[5]. Conformément aux instructions de l'Assemblée constituante, de par sa qualité, le commissaire du roi était exclu de l'électorat, mais non de l'éligibilité. Les élec-

1. Léon Dubreuil. *La Révolution dans le département des Côtes-du-Nord.*

2. Registre des délibérations de la commune de Plourivo.

3. Léon Dubreuil. *La Vente des Biens nationaux dans le département des Côtes-du-Nord.*

4. Léon Dubreuil. *Le Régime révolutionnaire dans le district de Dinan.*

5. Léon Dubreuil. *Révolutionnaires de Basse-Bretagne : Joseph Le Normant de Kergré, commissaire du roi* (*Annales de Bretagne*, juillet 1917).

Digitized by Google

teurs s'étant mis d'accord pour répartir exactement les trente-six membres de l'administration départementale entre les neuf districts, Armez fut élu sur la liste présentée par le district de Pontrieux.

Cependant, au cours de ces journées, il avait acquis une notoriété telle que, lorsqu'il s'agit de nommer à la place de procureur-général-syndic, le vœu de la majorité se manifesta tout naturellement en faveur de son nom. Il fut alors remplacé, en qualité d'administrateur, par son ami Jean-Marie Jacob, recteur de Lannebert, le futur évêque constitutionnel du département [1].

L'on ne saurait assez marquer l'importance des fonctions du procureur-général-syndic. Elles faisaient de leur titulaire une sorte de préfet, qui aurait eu toutes les charges de son emploi, mais qui n'aurait pu prendre aucune décision. Le procureur-général-syndic était comme le rapporteur permanent de l'ensemble des questions qui pouvaient toucher à l'administration d'un département. Il devait être entendu dans tous les cas, sur tous les sujets, sous peine de nullité des décisions ; mais ces décisions étaient prises par les membres du Directoire. Il appartenait au procureur-général-syndic de les faire exécuter.

Huit seulement des trente-six membres de l'administration départementale siégeaient en permanence, formaient le Directoire. Les plus importants d'entre eux étaient Mathieu Le Mée, qui allait montrer de rares aptitudes à l'adaptation instantanée à tous les régimes, dont Bonaparte fera un membre du Corps Législatif; Urvoi de Saint-Mirel ; Rupérou, qui devait finir en qualité de conseiller à la Cour de Cassation ; Morand, futur député à l'Assemblée législative ; Rivoallan, futur membre du Conseil des Anciens. Négociants ou hommes de loi, tous rompus à la pratique des affaires, ils apportaient dans leurs nouvelles fonctions plus d'expérience peut-être que de zèle. Il est vrai que la tâche était épuisante [2]. L'on

1. Abbé H. Pommeret. *L'esprit public dans le département des Côtes-du-Nord* (inédit).

2. Léon Dubreuil. *La Révolution dans le département des Côtes-du-Nord* (*L'organisation du travail du premier Directoire*).

Digitized by Google

siégeait généralement deux fois par jour, quelquefois trois. Les affaires abondaient. Mais les administrateurs se complaisaient à d'interminables rapports, à d'intarissables discussions. Ils en prenaient enfin à leur aise, s'absentaient souvent sans motif valable. C'étaient toujours de nouveaux retards — et en un temps où il convenait de faire vite [1]. Armez s'impatientait, gourmandait : peine perdue ! Sa santé, qu'il avait toujours eue délicate, s'épuisait à ce labeur sans trêve. Il ne prit vraiment nul répit pendant les dix-huit mois qu'il conserva ses fonctions. On doit lui rendre justice : il les exerça toujours avec le plus grand désintéressement. Sans doute n'approuvait-il pas la mise en vente des biens du clergé [2]. Mais la France avait besoin d'argent pour combler le déficit, pour faire face aux exigences nouvelles : — Armez en pressa la vente. — Un courant d'opinion, de plus en plus violent, se manifestait en Basse-Bretagne en faveur de l'abolition du régime convenancier [3]. Armez, propriétaire foncier, intéressé à son maintien, ne fit aucun effort pour empêcher le Directoire de manifester un vœu qui lui était aussi préjudiciable.

Indépendamment de l'œuvre d'administration journalière, Armez eut à faire face à des agitations incessantes, qui commencèrent dès le mois d'août 1790, sous prétexte de subsistances, mais où l'on n'eut aucune peine à retrouver l'influence des chanoines de la cathédrale de Saint-Brieuc et de la collégiale Saint-Guillaume [4].

En vain essaya-t-il de la persuasion ? Les « émotions populaires » redoublèrent de violence.

La Constitution civile du clergé, que l'Assemblée venait de voter, était bien faite pour donner un nouvel aliment aux discordes. Sans attendre la décision de Pie VI, le haut-clergé

1. Léon Dubreuil. *L'Idée régionaliste sous la Révolution* (1919).

2. Léon Dubreuil. *La Vente des Biens nationaux dans le département des Côtes-du-Nord.*

3. Léon Dubreuil. *Les Vicissitudes du domaine congéable en Basse-Bretagne à l'époque de la Révolution* (2 vol. de la *Coll. des docum. inéd. de l'hist. de la Révol.*).

4. Léon Dubreuil. *Les origines de la Chouannerie dans le département des Côtes-du-Nord* (dans la *Révolution Française*, 1915).

Digitized by Google

commença la lutte par tous les moyens : c'est vraiment à ce moment que se manifestèrent les premières tentatives de Chouannerie.

Les chanoines de Saint-Brieuc avaient communiqué à Nicolas Armez une véhémente protestation qui ne manquait pas de force, au point vue théologique et traditionnel [1]. Mais élevé dans cette maison libérale qu'était Saint-Sulpice, le procureur-général-syndic nourrissait des croyances moins scolastiques, moins abstraites. Son gallicanisme s'opposait à l'ultramontanisme de ses confrères. Il ne voulut voir dans la Constitution civile qu'un retour à la pureté de l'Eglise primitive. Lui-même avait prêté le serment sans difficulté ; persuadé que l'agitation s'éteindrait quand on aurait eu placé le clergé devant le fait accompli [2].

C'était vouloir se tromper. Le bas-clergé, si favorable à la Révolution dans ses débuts, avait rapidement évolué [3]. Il y avait eu des rétractations éclatantes, comme celle de l'abbé Cormaux, recteur de Plaintel, membre du directoire du district de Saint-Brieuc, que le peuple considérait comme un saint [4].

Aussi l'agitation réfractaire lui causa-t-elle les plus graves soucis au cours de l'année 1791. La majorité des ecclésiastiques refusait le serment ou l'entourait de restrictions qui le rendaient inacceptable. Les négociations qu'il avait entamées avec de Regnault-Bellescize, absent de son diocèse depuis sept ans, pour le ramener à Saint-Brieuc en qualité d'évêque constitutionnel, avaient échoué. Les membres du parti patriote n'étaient pas d'accord sur le choix qu'il convenait de faire. Armez engagea d'abord d'habiles négociations et ce fut lui assurément qui emporta la nomination de Jean-Marie Jacob, prêtre de mœurs simples, d'une intelligence peut-être médiocre, mais d'une grande bonté [5].

1. J'ai publié cette protestation dans la *Révolution Française* en 1917.

2. A. Mathiez. *Rome et le Clergé français sous la Constituante*.

3. Léon Dubreuil. *L'Idée régionaliste sous la Révolution*.

4. *Vie de M. Cormeaux, curé en Bretagne, et zélé missionnaire, décapité à Paris en 1794* (Paris, 1796).

5. Abbé H. Pommeret. *Op. cit.* On trouvera aux *Arch. Nat.* (F19^{118})

Digitized by Google

L'on a dit qu'Armez avait désiré être élu. C'est bien peu vraisemblable. Trop engagé dans la lutte, en raison même de ses fonctions, il n'ignorait pas qu'il lui serait impossible de tenter entre les deux clergés le rapprochement qu'il souhaitait du plus profond de son cœur. Mais, quels que pussent être ses désirs, une telle union ne devait point, ne pouvait point se produire. Et pourtant l'année 1791 s'acheva dans un calme relatif[1].

Mais Armez est fatigué et comme désenchanté. Le 15 novembre, le sort a exclu Rupérou du Directoire. Déjà Urvoi, Rivoallan et Morand ont quitté l'administration pour siéger à la Législative. En décembre, quatre nouveaux membres, Toudic, Raffray, Ribault et Prigent, complètent le Directoire. Nicolas Armez ne se soucie pas de former de nouvelles relations. Un seul ami lui reste, Mathieu Le Mée. Le 31 décembre, il donne sa démission.

Le Directoire ne se hâta pas de l'accepter. Il se peut toutefois que les administrateurs fussent parvenus à faire revenir Armez sur sa décision, s'ils n'avaient justement, et comme à plaisir, démontré par des absences répétées que leur zèle ne se réchaufferait pas. Peut-être même aurait-il passé sur cette disposition des esprits, qui lui présageait de nouveaux froissements, si, le 23 janvier 1792, les administrateurs n'avaient pris un rigoureux arrêté sur les troubles religieux. Il en approuvait certes les considérants, mais il craignit qu'on pût l'accuser avec quelque vraisemblance, même dans le parti révolutionnaire, d'avoir joué une infâme comédie, d'avoir démissionné pour permettre à ses collègues de prendre des mesures graves, dont il aurait esquivé la responsabilité.

Ce fut une grande perte pour les « patriotes » que celle de Nicolas Armez. Les adresses de regrets lui parvinrent de tous les corps constitués, et à ces regrets s'associa Amelot, le directeur de la Caisse de l'Extraordinaire. Mais la lettre qui lui causa assurément la plus grande joie fut celle que lui

une lettre intéressante de Jacob sur l'état-civil, qui peut servir à éclairer son caractère.

1. Léon Dubreuil. *Les origines de la Chouannerie*, etc.

Digitized by Google

adressèrent les vicaires directeurs du séminaire diocésain pour lui offrir, au nom de Jacob, la direction de leur établissement[1]. En dépit de leurs instances amicales, il refusa ces nouvelles fonctions.

Dès lors les années qui s'écoulent jusqu'à la fin de la Convention furent vraiment pour Armez des années de repos[2].

La législation révolutionnaire, en supprimant les droits féodaux et en permettant le rachat des droits fonciers et convenanciers, avait gravement compromis sa fortune. Pour la restaurer, il songea, au début de 1793, à reprendre le commerce des grains dans lequel Jean Armez s'était enrichi. Il demanda un passe-port pour les Etats-Unis, qui lui fut accordé avec les considérants les plus élogieux; mais il ne partit pas. Entre temps, pour rétablir sa santé, il avait un peu voyagé en compagnie de son frère, fait un séjour à Vannes dans sa famille maternelle et lié connaissance avec le nouvel évêque constitutionnel du Morbihan, Charles Le Masle.

La situation de son diocèse était alors beaucoup plus mauvaise que celle des Côtes-du-Nord. Dès 1791, le sang avait été versé. Le mois de mars 1793 avait vu des insurrections s'allumer un peu partout[3]. Sous la conduite de chefs populaires, comme Guillemot « le roi de Bignan », des bandes de paysans tenaient la campagne[4].

La Convention ne cessait d'y envoyer des représentants en

1. *Papiers Armez.*

2. Au début de l'an VI, un certain Le Grand, agent du ministère de la police générale, écrira à son ministre qu'Armez « fut chassé » de l'assemblée électorale de Dinan « comme reconnu pour intriguer pour se faire nommer à la Convention Nationale. » Ce renseignement est au moins douteux. Le Grand s'était uniquement renseigné auprès des membres de l'ancien parti terroriste, qui, à Dinan, manquait de certaines qualités élémentaires de probité et de mesure. Il en arrivera à représenter Armez comme l'un des auteurs de la Chouannerie. Le ministre Sotin, étonné de recevoir de pareils renseignements, s'adressa au commissaire du Directoire exécutif, Pouhaër, qui donna des renseignements diamétralement opposés, et d'ailleurs véridiques (*Arch. Nat.* F^{7} 3669^{1}).

3. Emile Gilles. *Le mois sanglant.*

4. Abbé Le Falher. *Le Royaume de Bignan*. Cf. du même auteur *Monographies chouannes* et d'Emile Gilles : *La Chouannerie et ses victimes. Corentin Le Floch.*

Digitized by Google

mission[1]. Le clergé constitutionnel peu nombreux, continuellement traqué, était en butte aux pires vexations : Le Masle se sentait impuissant. Les conversations qu'il eut avec Nicolas Armez lui produisirent la plus vive impression : il songea à se l'attacher en qualité de vicaire épiscopal.

Armez ne savait pas résister à certaines instances. D'ailleurs il aimait Vannes et la perspective d'y vivre lui souriait. Sa nomination fut annoncée officiellement au prône de l'église Saint-Pierre, le dimanche 22 septembre, par Malherbe, le maire de la ville.

S'il joua un rôle à cette époque, ce rôle fut assurément bien effacé. Le 20 nivôse an II (9 janvier 1794), le Conseil général de la commune nous apprendra sans doute que « le citoyen Nicolas Armez, vicaire de la cathédrale, a donné dans toutes les circonstances des preuves de civisme et qu'il a rempli toutes les conditions exigées par la loi... » Ce n'est là, en réalité, qu'un certificat banal.

Nous savons seulement qu'il se lia très intimement avec l'un de ses anciens condisciples de Saint-Sulpice, l'abbé Hautmont, fils d'un membre du directoire départemental, qui remplissait auprès de Le Masle des fonctions identiques à celles d'Armez. La gaîté, l'allure primesautière du jeune vicaire épiscopal — de douze ans plus jeune que lui, ne tardèrent pas à le séduire. Ils aimaient à se rencontrer dans l'enclos de Nazareth vaste solitude d'où avaient été expulsées les religieuses Carmélites. Ils y parlaient politique, y discutaient littérature, *philosophaient* tout à leur aise.

Les deux prêtres fréquentaient dans quelques familles patriotes. On les y attirait volontiers, car ils avaient de l'enjouement et de la grâce. Ils voyageaient quelquefois; on les voit à Lorient où ils entretiennent d'amicales relations, à Brest où ils assistent aux séances du club.

Or, en ce mois de nivôse, où le Conseil général de la commune décernait à Nicolas Armez le certificat dont il a été parlé plus haut, arrivait, à Saint-Malo, le représentant en

1. A. Aulard. *Les Actes du Comité de Salut Public.* — E. Lockroy. *Une mission en Vendée.*

Digitized by Google

mission Le Carpentier[1]. Il venait de passer cinq mois dans la Manche et dans l'Orne et avait contribué à la défense de Granville, assiégée par les Vendéens. Zélé déchristianisateur, Le Carpentier qui succédait à Carrier dans la surveillance des départements de l'Ille-et-Vilaine, des Côtes-du-Nord et du Morbihan, ne tarda pas à outrer les ordres du Comité de Salut public et à sommer les assermentés de renoncer à l'exercice du culte et à déposer leurs lettres de prêtrise.

Nicolas Armez accomplit sans retard, mais sans forfanterie, ce nouveau sacrifice[2]. Emouvante simplicité, non sans mérite. Car si Nicolas Armez a toujours conservé une religiosité, il est bien certain qu'il ne croyait plus au catholicisme. Il lui aurait été facile, à l'exemple de plusieurs assermentés, d'accompagner son abdication de diatribes antichrétiennes. L'administration départementale du Morbihan, et surtout son procureur-général-syndic, Barré du Manéguen, qui s'appliquait à rédiger lettres et circulaires dans le style du *Père Duchesne,* ne pouvaient manquer de lui en savoir gré. Mais cette discrétion vaut mieux que toutes les manifestations carnavalesques, auxquelles Gobel lui-même osa se prêter. Elle éclaire dès ce moment les sentiments de celui qui écrira dans sa vieillesse qu'il se refuse « à ridiculiser les cérémonies du culte catholique », qu'il respecte, parce qu'il est celui du pays où il veut vivre. Et n'y a-t-il pas quelque rapport avec les conceptions religieuses et philosophiques du curé de Conteville, de François Rever?

Mais avec un personnage comme Le Carpentier, la condition de prêtre abdicataire manquait encore de sûreté. Armez s'entoure de certificats laudatifs et s'empresse d'offrir ses services gratuits au Directoire départemental qui l'adjoint « à celui de ses membres attaché à la partie des émigrés ». Ce n'est pas la « partie » la moins ingrate. Mais à cette besogne administrative, il peut collaborer de tout son cœur car nul plus que lui ne réprouve l'émigration. En outre, à l'avantage

1. Chef de légion du district de Valognes, Jean-Baptiste Le Carpentier avait été élu 7e député (sur 13) à la Convention, dans le département de la Manche (Jules Guiffrey. *Les Conventionnels*).

2. Documents communiqués par M. l'abbé Le Falher.

Digitized by Google

de s'occuper utilement, il joint celui non moins appréciable de laisser passer la tourmente sans avoir à en redouter les effets.

Dès que la nouvelle du 9 thermidor parvint à Vannes, Armez se hâta de reprendre sa liberté. Peut-être fit-il alors un séjour à Paris ?[1] Mais ce séjour fut assurément fort court, car il réside bientôt à Plourivo, qu'il ne quittera que pour faire deux voyages de faible durée, l'un à Vannes, l'autre à Brest. Il est très vraisemblable que c'est à Brest qu'il rencontra les représentants en mission Guermeur, Guezno et Grenot[2], qui parcouraient les départements de la Basse-Bretagne pour assurer la pacification du pays et épurer les administrations. Ils eurent l'idée de faire appel à Nicolas Armez qui avait laissé de bons souvenirs dans les Côtes-du-Nord et de lui rendre les fonctions de procureur-général-syndic. Ce fut bien en vain. Armez tenait à conserver sa liberté et estimait, avec la majorité des démocrates thermidoriens, que l'on devait une réparation à Olivier Rupérou. Maladroitement compromis dans les affaires du Fédéralisme, décrété de prise de corps par Carrier, Rupérou avait trouvé asile chez un patriote de Saint-Gilles-les-Bois[3]. Les administrateurs, souhaitant le revoir parmi eux, lui avaient déjà proposé le syndicat. Mais il avait refusé, tenant à ce que sa désignation lui vînt des représentants. Quant à Armez, il finit par accepter la place de président de l'administration du district de Pontrieux, qui ne l'obligeait ni à résider ni même à siéger.

* * *

La Constitution de l'an III votée, les districts supprimés, Armez éprouva le désir de revoir la capitale. N'était-ce pas

1. Ici se pose la question de savoir quand et comment il entra en possession de la tête du cardinal de Richelieu, qui sera restituée au gouvernement en 1866 par son neveu Charles Armez (Cf. Léon Dubreuil. *La tête de Richelieu*, communication faite à l'assemblée générale de la Société de l'Histoire de la Révolution, le 24 mars 1918).

2. Cf. A. Kuscinski. *Dictionnaire des Conventionnels.*

3. Là même où Thibault Armez avait été jadis recteur.

Digitized by Google

le bon moment? La période terroriste était passée; point de contre-révolution à craindre : Bonaparte y avait pourvu le 13 vendémiaire; l'on allait être tout à la douceur de vivre. Il n'est pas sûr qu'Armez prît part aux élections qui eurent lieu à Guingamp au mois de vendémiaire, car il partit le 24 (15 octobre 1794) de Plourivo. Deux jours après il faisait viser son passe-port à Port-Malo[1]. Le 9 frimaire (29 novembre), les membres de permanence du comité civil de la section des Tuileries l'enregistraient « sous le n° 1265, comme résident à Paris, rue Nicaise, n° 479, à la charge de se présenter sous trois jours à la commission administrative de police »[2].

Il semblait qu'il allait s'installer pour longtemps à Paris et y vivre... Or, le 17 frimaire (7 décembre), il prenait « par une voiture particulière » la route de Saint-Brieuc. Il revint par Evreux, nous le savons, car c'est de là qu'il écrivit à Fanny cette lettre qui la mit dans le ravissement.

C'est que les élections de l'an IV, dont Armez s'était tant désintéressé, avaient été déplorables. Un véritable pacte avait été conclu entre les républicains modérés et les parents d'émigrés pour arracher le pouvoir aux démocrates demeurés très actifs et très ardents. Si l'on excepte les Conventionnels réélus[3], des quatre nouveaux députés aux Conseils, trois d'entre eux se seraient retrouvés royalistes si les événements avaient été favorables à Louis XVIII. L'un même, Macaire de Rougemont, était apparenté et inféodé à des familles dont les attaches avec la Chouannerie étaient connues.

L'administration départementale passait aux mains d'anciens « patriotes de 89 » qui avaient évolué à rebours pour le plus grand bénéfice des adversaires du régime républicain. Les élections cantonales étaient encore plus accentuées dans le sens de la réaction et le Directoire ne pouvait avoir aucune confiance dans les commissaires provisoires du pouvoir exécutif qui avaient été désignés par l'administration. Les anciens Conventionnels agirent sans tarder auprès du nouveau ministre

1. Nom révolutionnaire de Saint-Malo.

2. *Papiers Armez.*

3. Avant de se séparer, la Convention avait décidé que les deux-tiers des membres des Conseils seraient choisis parmi ses membres.

Digitized by Google

de l'Intérieur, Bénézech, pour que son choix se portât sur un commissaire central sur lequel on pût réellement compter. Ils s'empressèrent d'approuver le nom de Nicolas Armez, probablement mis en avant par un ancien ami des Roland, Champagneux, devenu chef de la 1re division au ministère, qu'Armez connaissait de longue date. Les nouveaux députés, n'ayant conservé que le souvenir du procureur-général-syndic de 1790-1791 et de ses qualités d'administrateur, ne firent entendre aucune objection. Et c'est appuyé de l'unanimité des représentants des Côtes-du-Nord que Nicolas Armez fut désigné, le 26 brumaire (17 novembre 1795), pour remplir les fonctions de commissaire. Or il était précisément à Saint-Malo, ce jour-là, se dirigeant vers Paris.

La nouvelle de cette nomination ne le satisfit point, et son premier mouvement fut de refuser. Mais les députés démocrates vinrent littéralement assiéger la maison du restaurateur Girardin, chez qui il était descendu. Le ministère insistait de son côté. Autant par lassitude que par dévouement, il finit par donner son acceptation, le 14 frimaire (5 décembre).

L'administration des Côtes-du-Nord parut enchantée : coquetteries toutes protocolaires, auxquelles Armez ne se laissa guère prendre, car il tenait depuis trois jours une lettre où le Directoire du district de Loudéac l'avertissait des difficultés auxquelles il allait se heurter[1].

En fait, il passa son temps à lutter contre l'hostilité déguisée des membres de l'administration. Sans doute, nul ne se montrait plus qu'eux attaché à la lettre de la loi ; mais, sous couleur de combattre la contre-révolution, ils favorisaient les contre-révolutionnaires. Les prêtres réfractaires ne se cachaient plus ; les émigrés rentraient ouvertement. Il ne se passait de jour que les diligences ne fussent pillées, les fonctionnaires publics et les acquéreurs de biens nationaux assassinés. Les membres des municipalités cantonales, terrorisés, démissionnaient à l'envi[2].

En floréal et en prairial an IV l'audace des Chouans ne

1. *Papiers Armez.*
2. Léon Dubreuil. *La Vente des biens nationaux*, etc.

Digitized by Google

connaissait plus de bornes. C'est vers ce moment que Le Roux de Cheff du Bois, commissaire du pouvoir exécutif près l'administration du canton de la Roche-Derrien, fut trouvé assassiné[1]. Quelques jours après, Armez lui-même, un soir qu'il sortait du commissariat, fut frappé d'un coup de poignard. Il ne dut son salut qu'aux feuilles du bulletin qu'il avait dans une poche de son vêtement : la lame se brisa. Passé quelques semaines, le Chouan qui l'avait assailli lui envoyait l'arme qui n'avait pas rempli son office. Délicatesse de guerre civile ! Le long poignard est encore aujourd'hui conservé au Bourblanc dans sa gaîne de cuir fauve. Le nom de l'assassin est demeuré inconnu[2].

Placé entre l'administration départementale, secrètement favorable aux Chouans, et l'autorité militaire, qui entend agir à sa guise, encore qu'elle ignore à peu près tout de l'esprit des habitants, Armez se rend compte de son impuissance. Il sait que les efforts de Hoche sont destinés à demeurer vains. Sans doute ses procédés de pacification ont réussi en Vendée[3]. Mais les deux mouvements diffèrent : les Chouans n'ont ni le mysticisme ni l'idéal des Vendéens. Leurs bandes ne comprennent pas que des gens sincères : on y trouve aussi de ces individus sans vergogne, qui se glissent dans tous les partis, pour peu que les troubles, auxquels ils se mêlent, leur assurent le pillage et quelques autres profits accessoires. Et c'est Armez qui a raison quand il écrit : « ... Dans des pays aussi troublés que ceux-ci, la persuasion a perdu toute sa force, si elle n'est soutenue par la baïonnette... » La Vendée pacifiée, la Bretagne restera en armes plusieurs années encore.

Mais la Chouannerie n'était pas le seul souci du commissaire. Armez ne cessa de protester contre la politique financière du Directoire si favorable à l'agiotage. La loi sur les mandats territoriaux était à peine votée que l'on spéculait

1. P. Hémon. *La Légende de Le Roux de Cheff du Bois.* — Léon Dubreuil. *Le Roux de Cheff du Bois et Taupin* (dans la *Révolution Française*, 1913).

2. *Arch. Nat.* F⁷ 3669¹.

3. Chassin. *Les Pacifications de l'Ouest.*

Digitized by Google

déjà sur les promesses de mandat. Le papier-monnaie ne se relevait pas; les fournisseurs refusaient toute marchandise à ceux qui ne pouvaient payer en numéraire. Dans les bureaux d'Armez, un commis tomba d'inanition. Il arriva même que l'on ne put envoyer les papiers officiels aux municipalités faute de ficelle et de colle.

En outre, la loi du 28 ventôse an IV (18 mars 1796) stipulant que les biens nationaux seraient vendus sur simple soumission, les révolutionnaires attiédis et les parents d'émigrés agissent en maîtres. Les administrateurs, tacitement complices, écartent des soumissions, sous les plus vains prétextes, les patriotes et les républicains déclarés, tandis qu'ils accueillent avec un empressement marqué tous ceux qui espèrent le retour de la monarchie.

Ce n'est pas sans quelque scrupule qu'Armez se résigna alors à soumissionner un certain nombre de biens. Ses idées avaient évolué depuis 1790 : il n'était plus opposé aux acquisitions nationales. Mais il savait qu'un fonctionnaire public ne doit pas pouvoir être soupçonné, car l'on a tôt fait de l'accuser d'avoir profité des avantages de sa place pour accroître sa fortune personnelle. Pourtant il fallait donner un exemple, rendre courage aux républicains désireux d'acquérir. Il agit au reste, en cette occurrence, avec son habileté coutumière. Son choix ne se porte que sur un petit nombre de propriétés que personne ne convoite ; il les soumissionne une à une, à des dates diverses, pour écarter jusqu'au moindre soupçon d'enrichissement. De cette manière il contraindra les administrateurs à se découvrir, s'ils lui opposent le moindre atermoiement. Or ils lui opposèrent les pires obstacles[1].

Dès floréal, il renonce à assister aux séances de l'administration. D'ailleurs le travail que lui imposent ses fonctions est accablant : c'est la direction effective des commissaires cantonaux; le souci des réquisitions militaires sans cesse renouvelées; la question toujours si grave des subsistances. Cependant si les difficultés n'étaient venues que des adver-

1. Léon Dubreuil. *La Vente des biens nationaux*, etc.

Digitized by Google

saires déclarés du gouvernement, peut-être aurait-il intrépidement bandé sa volonté : or il se heurtait dès l'abord à ceux-là en qui il n'espérait pas sans doute trouver de fermes appuis, mais des collaborateurs indifférents et nonchalants. Quand l'état de siège est proclamé dans le département, l'adjudant-général Champeaux entend faire d'Armez un subordonné obéissant. Celui-ci ne peut accepter une sujétion qui l'entraînerait à sanctionner des prescriptions et des ordres qu'il juge dangereux ou maladroits. Champeaux le dénonce ; mais Armez a de sûrs garants : il n'a fait qu'exécuter les ordres des ministres de l'Intérieur et de la Police générale.

Le gouvernement a beau multiplier les éloges, le commissaire est las de cette vie de luttes perpétuelles. Il offre sa démission que le ministre refuse : mais il saura bien l'imposer. C'est une histoire bien amusante que celle des moyens qui furent employés par Nicolas Armez, homme de ressources, pour fuir ce département où il a le sentiment de son inutilité [1]. Enfin, comme il apparaît bien évident qu'aucun démocrate ne consentira à assumer la charge dans laquelle il a échoué, il s'établit au ministère un *modus vivendi* provisoire jusqu'aux élections de l'an V. Armez résidera à Paris où il remplira officieusement les fonctions de sa place, tandis que l'on perpétuera à Saint-Brieuc la suppléance de l'un des administrateurs, Daniel de Kérinou [2].

Mais les élections de l'an V sont pires. Les démocrates avaient espéré que la plupart des administrateurs entreraient aux Conseils, laissant la place libre. Mais ils se cramponnèrent à leurs sièges. Le Directoire dut se résigner à donner un successeur à Armez dans la personne de Boullaire de la Villemoisan.

Puis c'est le coup d'État du 18 fructidor : les élections du département sont cassées. François-Germain Pouhaër, l'un des amis très intimes de Nicolas Armez, accepte les fonctions

1. Léon Dubreuil. *La Révolution dans le département des Côtes-du-Nord* (*Le coup d'Etat du 18 fructidor*).

2. Léon Dubreuil. *Révolutionnaires de Basse-Bretagne* : *Baudouin de Maison-Blanche, jurisconsulte et député.* (*Annales de Bretagne*, 1918).

Digitized by Google

de commissaire du Directoire, laissant seulement à ce dernier le rôle de conseiller officieux.

Cependant les élections de l'an VI approchent : les démocrates sont assurés du succès. Il paraît certain qu'Armez entrera aux Conseils. Mais la loi du 9 brumaire (30 octobre 1797) rétablit les domaines congéables qui avaient été supprimés par la loi du 27 août 1792 : aussi les élections se font-elles sur la question du régime convenancier[1]. Armez en était partisan : il comprit qu'il n'avait aucune chance d'être choisi ; de lui-même il s'effaça devant son ami Guillaume Le Gorrec qui avait fait ouvertement campagne en faveur de la loi de 1792. Mais les électeurs désireux de lui marquer leur reconnaissance pour les efforts qu'il avait faits en l'an IV et en l'an V, le nommèrent haut-juré à une très forte majorité. Cette fonction n'était rien qu'honorable et ne réparait pas la perte que faisait le département en se privant de la haute influence qu'il aurait pu exercer dans les débats législatifs. Si le commissaire du Directoire exécutif, Pouhaër, déplora cet échec, Armez n'en témoigna aucun ressentiment.

Cette solution n'était pas faite pour lui déplaire. Le scepticisme, qui forme le fond réel de son caractère, le détournait des fonctions publiques. Sans doute éprouvait-il un grand besoin d'activité ! Mais il n'était pas nécessaire qu'elle se manifestât dans une assemblée politique. Le loisir ne pouvait lui peser : il s'emploierait d'une manière plus conforme à ses goûts et tout serait dit ! Il voyage. Il n'est pas douteux qu'il connaissait Rever à cette époque. Alla-t-il à Conteville ? Je n'en sais encore rien.

Et puis, tout comme Rever lui-même, il s'adonne à l'étude des sciences. Dès l'an V, il s'était inscrit chez le citoyen Fourcroy, avec lequel il établira un commerce d'amitié, pour suivre à raison de 120 liv. son cours de chimie. Mais il s'intéressait plutôt aux explications des sciences qu'à leur doctrine, et ce sont les cours de docimasie qu'il écoutait le plus

1. Léon Dubreuil. *Les Vicissitudes du domaine congéable en Basse-Bretagne.*

2. La docimasie est « la partie de la chimie qui comprend l'art de faire des essais ou d'évaluer par les produits du travail en petit ».

Digitized by Google

volontiers. Il songea que l'on pourrait établir des industries dans le département des Côtes-du-Nord, « manufactures de minium, de blanc de céruse, de litharge [1], de poterie de grès, peut-être de creusets, de porcelaine, de verre, de diverses liqueurs, d'essence, d'eau-de-vie de cidre, de mélasse, de faïence, de bougie, de bière, de cuirs » [2]. Pour le Bourblanc, il envisage la création d'une tannerie, d'une mégisserie, d'une « pharmacie en grand » [3].

Cependant Mme Armez était enceinte [4]. Louis-Marie qui, depuis le début du Directoire, remplissait avec zèle les fonctions de commissaire près l'administration municipale du canton d'Yvias, désirait accompagner sa femme qui voulait faire ses couches à Vannes, près de sa mère [5]. Les Consuls ayant annoncé, d'une manière plus ou moins explicite, une refonte totale de l'administration, il fut résolu, dans l'attente des événements, que Louis-Marie démissionnerait et serait remplacé par Nicolas.

Quand ce dernier se rendit le 29 brumaire (20 novembre 1799) à Saint-Brieuc pour remplir les formalités d'usage, il trouva la situation assez critique. Les émigrés, subrepticement rentrés, affectaient, ainsi que les Chouans, une grande assurance, répandant le bruit que Bonaparte avait accompli son coup d'État en faveur de Louis XVIII. Pourtant les administrateurs se refusaient à croire au retour de la monarchie et prenaient en conséquence des mesures contre les rebelles [6].

Dès que la nouvelle constitution fut connue (au début de nivôse), les démocrates estimèrent que l'on ne pouvait choisir d'autre préfet que Nicolas Armez. N'avait-il pas été l'homme indispensable quand il avait fallu organiser le département,

1. Oxyde de plomb demi-vitreux.

2. Il est curieux qu'Armez ne parle pas des toiles qui au XVIIe et au XVIIIe siècle avaient fait la réputation de la Bretagne.

3. *Papiers Armez.*

4. Retenu à Paris par la maladie, Nicolas Armez n'avait pu assister au mariage de son frère.

5. Louis-Marie songeait d'ailleurs à se fixer à Vannes.

6. Léon Dubreuil. *La Révolution dans le département des Côtes-du-Nord* (*La liquidation de la Révolution*).

Digitized by Google

quand il avait fallu faire appliquer la constitution de l'an III? Armez partagea-t-il ces espérances ?... Toujours est-il que le premier consul désigna pour préfet des Côtes-du-Nord Jean-Pierre Boullé, ancien député à la Constituante et aux Cinq-Cents, ancien procureur-général-syndic et commissaire du Directoire exécutif près l'administration départementale du Morbihan.

Bonaparte craignait-il que l'acceptation d'Armez ne fût trop promptement suivie d'une nouvelle démission ? Ou bien, songeant déjà à la réconciliation de la République avec Rome, estima-t-il que dans un département bas-breton, en proie à la Chouannerie, nul choix ne pouvait être plus mauvais que celui d'un prêtre abdicataire ?

Armez dut se contenter d'une nomination de membre du Conseil général. Ses collègues, qui appartenaient pour la plupart à la fraction la plus avancée du parti républicain, l'appelèrent à la présidence : il devait conserver ces fonctions jusqu'en 1807,

Bien que la rudesse et la froideur de Boullé contrastassent avec le scepticisme et l'aménité de Nicolas Armez, l'accord se fit aisément sur toutes les questions importantes entre le nouveau préfet et le nouveau président du Conseil général. Quand Bonaparte résolut de célébrer la grande fête du 1er vendémiaire an IX (23 septembre 1800), à laquelle il désirait convier la France par représentants pour l'associer à son gouvernement d'une manière plus intime, Boullé désigna en première ligne Armez, puis deux de ses plus chers amis, le vicaire épiscopal Odio-Baschamp, et le dernier commissaire du Directoire exécutif, Denoual du Plessix.

Le préfet avait su parfaitement choisir les hommes qui pouvaient le mieux renseigner le premier consul dans la vaste enquête sur la situation intérieure de la France qu'il instituait sous le prétexte d'une fête nationale. Les troubles de l'ouest notamment, l'inquiétaient. Frotté, Bourmont, la Prévalaye, Boisguy tenaient toujours les campagnes normande et bretonne : il importait de ramener la sécurité.

Cependant Bonaparte négociait le Concordat. Conclu le 26 messidor an IX (15 juillet 1801), il allait être mis en vigueur

Digitized by Google

au mois d'avril 1802. Qui serait évêque du département?

La question intéressait Armez, et comme ancien prêtre, et comme président du Conseil général. L'évêque constitutionnel Jacob venait précisément de mourir, le 8 prairial an IX (28 mai 1801). L'on estimait à Saint-Brieuc que le choix des consuls devait se porter sur un homme suffisamment attaché aux idées révolutionnaires, de préférence sur un constitutionnel, de manière à décourager les tentatives des anciens réfractaires et des émigrés.

Boullé, Armez intriguent. Au début de l'an X, sa cousine Viel d'Argence lui rapporte que le bruit court, colporté par Malherbe, ancien maire de Vannes, qu'il a demandé un évêché. Boullé n'y a-t-il pas déjà songé? Armez, tout démissionnaire qu'il fût, n'a-t-il pas caressé cette idée avec complaisance, non pour en assurer la réalisation, mais par dilettantisme? D'ailleurs n'avait-il pas le droit de penser qu'il était le maître de la situation, puisque Claude Le Coz, évêque métropolitain du Nord-Ouest, lui avait demandé, le 28 mars 1802, les noms des prêtres du diocèse de Saint-Brieuc qu'il « jugeait les plus propres à l'épiscopat. On désire qu'ils sachent la langue populaire du pays »[1].

Document officiel, s'il en fût, car Le Coz présidait à ce moment le concile national[2].

Tout m'incline à penser qu'Armez désigna Odio-Baschamp. Cependant le choix du gouvernement se porta sur Jean-Baptiste-Marie Caffarelli, ancien réfractaire, tout à fait étranger au département, ignorant de la langue bretonne[3]. Le dimanche 1er messidor an X (20 juin 1802), il prenait possession de la cathédrale et lisait un mandement, au reste assez banal, dans lequel il insistait sur le caractère miraculeux du Concordat. Armez put assister à la cérémonie : il résidait pour lors au Bourblanc où il séjourna jusqu'au début de vendémiaire, désireux, à ce moment, d'aliéner son domaine et de se fixer définitivement à Paris.

1. *Papiers Armez.*

2. A. Roussel. *Le Coz, évêque d'Ille-et-Vilaine.*

3. Léon Dubreuil. *Un évêque concordataire J. B. M. Caffarelli*, 1802-1815 (dans la *Révolution Française*, 1918 et 1919).

Digitized by Google

En fait, il se détache des Côtes-du-Nord, où il ne vient plus guère qu'au moment des sessions du Conseil général. Ses fonctions présidentielles n'ouvrent qu'un champ médiocre à son initiative. Pourtant il conserve auprès des bureaux une influence indéniable que ses amis du département mettront à contribution d'une manière souvent indiscrète.

Il a adhéré à l'Empire, sans enthousiasme, sans élan, tout comme les républicains sincères qui se rendent compte de leur impuissance en face de ces perpétuels changements. Le 11 frimaire an XIII (2 décembre 1804), il a assisté à la cérémonie du sacre, sans que ses idées en eussent été modifiées. Seulement la présence de Pie VII à Notre-Dame l'ancre dans cette conviction que toute espérance de liberté était désormais abolie.

Bientôt un désaccord profond éclate entre Caffarelli et les principaux administrateurs du département. Dès le début, le nouvel évêque avait marqué son aversion pour les insermentés : il obéissait ainsi à son goût particulier en même temps qu'aux suggestions de Portalis. Celui-ci ne voyait que des avantages à accentuer la réaction. Le préfet, le secrétaire général durent plus d'une fois rappeler l'évêque à l'exécution stricte du Concordat. Aussi quand Caffarelli demanda au Conseil général d'augmenter ses appointements, suivant la faculté que lui donnait la loi du 14 germinal an X (4 avril 1802), celui-ci y répondit par un refus formel, se retranchant derrière l'énormité des charges financières du département. Alors commença une lutte épique, où Caffarelli, de famille militaire, estima que le plus habile était d'attaquer : il dénonça Boullé ; il dénonça le secrétaire général Claude Le Gorrec, il dénonça Armez. Portalis soutenait l'évêque ; mais les administrateurs mis en cause s'appuyaient sur Cambacérès et Fouché : c'était le désarroi. Puis les querelles s'assoupirent. Caffarelli laissa cependant le souvenir d'un prélat batailleur : affaire de tempérament sans doute, car il mourut d'un coup de sang.

Quand, en 1807, Armez résigna ses fonctions de président du Conseil général, il fut fortement question de le créer baron. Le bruit en parvint jusqu'à Orléans aux oreilles de

Digitized by Google

son ami Ménard, prêtre abdicataire, qui s'était fait marchand de vins. Mais ce n'était qu'un bruit.

C'est à partir de cette époque qu'Armez acheva de renouer les relations d'autrefois avec ses anciens camarades de Saint-Sulpice ; c'est également à ce moment qu'il forma à Paris des amitiés qui feront le charme de sa vieillesse. Et voilà déjà qu'il prend allure de patriarche.

Le retour des Bourbons affecta vivement les anciens « patriotes ». Déjà âgé, Armez ne pouvait que déplorer cette succession fatale d'événements. Il ne s'étonna point de voir de nombreux révolutionnaires — et des plus exaltés — qui, après avoir été les thuriféraires de l'Empereur, célébraient à l'envi Louis XVIII et la royauté, et, oubliant leur zèle de déchristianisateurs, devenaient les plus bruyants défenseurs de l'autel.

Aussi quand les libéraux, au retour de l'île d'Elbe, se groupèrent autour de Napoléon, voulant voir en lui le seul homme capable d'incarner leurs aspirations, Armez adhéra sans restriction à ce mouvement. Porté à la chambre des députés par le département des Côtes-du-Nord, il ne devait participer que par ses votes à cette courte législature.

Cependant, au Bourblanc, tout était à la joie. La dévouée servante des Armez, Barbe Le Varat, façonnait un drapeau tricolore pour les gardes nationaux du canton de Plourivo, qui, à l'appel du préfet Devisme, se rendaient à Saint-Brieuc pour lutter contre les Chouans.

Mais voici les mauvaises nouvelles : l'Empereur a abdiqué. Les bruits les plus extraordinaires circulent : c'est « Ney qui l'a trahi ! »... L'on ne reçoit plus de nouvelles de Nicolas Armez. Les amis, les voisins s'inquiètent : le curé, M^me^ de Boisriou, etc... On interroge Barbe : « Est-il malade ? » Mais chacun se demande : ne lui est-il pas arrivé pire ? Barbe trouve « une cache » pour l'argent. Le drapeau blanc flotte à Plourivo. Au Bourblanc, l'on tient des chevaux tout préparés ; l'on redoute à chaque instant l'arrivée des Prussiens. La famille de Louis-Marie qui, depuis des années, s'était fixée à Rennes, vivait dans de perpétuelles alarmes.

Cependant Nicolas Armez jugeait que le séjour de Paris

Digitized by Google

était encore le plus sûr : sa notoriété n'y était pas telle que les assassins dussent nécessairement songer à lui ; tandis que dans les Côtes-du-Nord, il devenait d'autant plus un point de mire qu'un de ses neveux, Achille Riollay, avait pris le parti des Chouans. Pourtant Barbe le rassure, lui remontre que le quartier général des royalistes est à Quintin, qu'il a tout à craindre dans la capitale : son maître ne se laissait pas convaincre.

Un événement faillit lui donner raison. Un beau jour, M^lle^ Quellain, la gouvernante d'Armez, est saisie à la gorge par un Prussien. « ... Je la plains bien d'avoir affaire à de tels montres. Dieu veuille qu'il n'en vienne pas ici !... » s'écrie Barbe, qui semble craindre pour sa beauté quadragénaire. La situation du département n'est cependant guère séduisante. Les Chouans, bien armés, bien pourvus d'argent, refusent de se disperser, en dépit de l'ordonnance du roi. « ... On dit hautement à Saint-Brieuc qu'il y a trop de Bonapartistes pour les massacrer tous, mais ils dressent des listes de proscriptions... Jamais 93 ne fut plus terrible. Tous les honnêtes gens sont dans la frayeur. Bientôt on ne sera plus en sûreté en nul endroit... »

Aussi Nicolas Armez tient-il à être considéré comme domicilié de Paris : Barbe s'y emploie de toutes ses forces. Mais les pires des transes l'agitent : voici la Terreur Blanche, et son maître est recherché tant à Paris qu'au Bourblanc par les pourvoyeurs des cours prévôtales. A partir du 19 novembre 1815, elle ne lui écrit plus que sous le couvert de M^lle^ Quellain.

Puis toutes ces craintes s'évanouissent. M^me^ de Boisriou se hâte d'informer Barbe que l'amnistie est votée. C'est « une affaire finie ». C'est d'ailleurs l'opinion d'Armez ; mais Barbe veut douter encore.

De fait, la Terreur Blanche épargne le département des Côtes-du-Nord. Le préfet, Pépin de Bellisle, ne montre aucune ardeur à poursuivre les bonapartistes. Mais il est dénoncé, comme ayant des liaisons avec « des personnes de l'ancienne fédération bretonne ». Destitué au mois de mai 1817, il est remplacé par le comte de Saint-Luc, et l'on se remet à trembler.

Digitized by Google

Armez parle de quitter Paris : il ne dit pas où il se retirera ; mais ce n'est pas au Bourblanc où il envoie seulement M^lle Quellain. Le Gorrec est exilé et l'on s'attend à ce que d'autres patriotes aient le même sort. Les bruits sont chaque jour plus extravagants. M^lle Quellain arrive au Bourblanc. Et les langues de jaser. Pourquoi « M. Armez l'aîné » ne vient-il pas au château cette année ?

« Après avoir été tour à tour guillotiné et proscrit, lui écrit Barbe, vous êtes à présent parti pour une ambassade en Angleterre. Dans ces deux rapports, chacun parle d'après son cœur et selon son désir. »[1]

Telles sont les inconséquences de l'opinion publique... Mais c'était en 1816...

Armez n'était point en Angleterre. J'aime à me le figurer pendant cet été de 1816, caché — faut-il dire caché ? — près de l'estuaire de la Seine, dans ce presbytère de Conteville, où vivaient en parfaite communion de pensées un certain abbé Rever (car il se qualifie prêtre même en 1818)[2], ancien curé de la paroisse, et un certain abbé Lefrançois-Dumanoir, curé en exercice, qui ne serait peut-être pas loin de considérer son prédécesseur comme un saint[3]. Conteville, c'est l'étape sur la voie de l'exil, c'est aussi le port tranquille où viennent s'apaiser les excitations du dehors.

Et combien durent être intéressantes les conversations de ces deux hommes, unis par tant d'affinités, arrivés sur le déclin, après avoir traversé les périodes les plus troublées, mais les plus fécondes de l'histoire, passés maîtres tous deux en fait de scepticisme. Car il est de Rever ce mot, quand on lui demandait s'il croyait encore à ce qu'il avait dit et écrit au temps où il était curé de Saint-Samson ou de Conteville : « Je crois toujours que la terre tourne »[4]. L'on en trouverait l'équivalent dans les écrits d'Armez.

1. *Papiers Armez.*
2. *Société libre de l'Eure. Papiers Rever,* pièce n° 56.
3. Jean Revel. *Les Hôtes de l'Estuaire* (*Un curé de la Législative*).
4. P. Levot, *Biographie bretonne* (art. *Rever*).

Digitized by Google

Mais on ignorait au Bourblanc le charme des bosquets de Conteville et la douceur des entretiens avec François Rever. Et parce que la Chambre Introuvable, dissoute, avait été remplacée par une Chambre plus modérée, parce que Mlle Quellain, qui passait pour être plus que la gouvernante d'Armez, prolongeait son séjour à Plourivo, pleurait et se désolait, les bons paysans de là-bas auraient bien voulu qu'Armez vînt à son château pour mettre un terme aux « bruits ridicules qu'on fait courir... »

Il y reparut le 10 août 1817 ; il n'y était pas venu depuis le 19 mai 1815.

Désormais il ne lui reste plus qu'à vieillir. Il s'organise alors une existence de philosophe indulgent. Résolu à présent à garder le Bourblanc, qui plaît à son neveu Charles, dont il fera son héritier, il fait administrer ses terres par Barbe Le Varat, le dévouement personnifié. Lui, il vit à Paris, entouré d'un personnel domestique restreint. Il s'est lié avec la famille Cochon-Desjardins : il a connu le mari en l'an V quand ses fonctions le contraignaient à solliciter dans les bureaux. Mme Desjardins est charmante, et Armez gâte outrageusement ses enfants dont l'un est son filleul. Puis ce sont ses voisines, deux Anglaises attentives, Mme et Mlle Bloomfield. Enfin en 1820 son frère Louis-Marie et son neveu Charles consentent à venir habiter avec lui et le consolent de l'éloignement des Cochon-Desjardins, qu'il va voir de temps à autre à Noisy-sur-Oise, où ils se sont fixés.

Au mois d'août 1824, il éprouva soudain le désir de revoir le Bourblanc, alors qu'il était engagé à passer quelque temps à Orgères, auprès de Versailles, chez son ami Hargenvilliers. Il y prolongea son séjour, plus qu'il n'en avait l'habitude, jusqu'au début de 1825, réglant toutes ses affaires avec la plus stricte minutie, occupé à fixer ses idées sur le système du monde, comme s'il avait eu le sentiment de sa fin prochaine. Peut-être jugeait-il indispensable d'expliquer, tout au moins à ses proches, les motifs de l'événement capital de sa vie : sa déprêtrisation ?

Des lettres de Cochon-Desjardins et des dames Bloomfield vinrent l'y trouver. Il revit ses amis de Saint-Brieuc, de

Digitized by Google

Paimpol, de Plourivo. — Revit-il Rever? Puis il rentra à Paris. Il y mourut le 27 avril 1825, à l'âge de 71 ans.

Il devint presque aussitôt un personnage de légende. On raconta que, dans son âge mur, il pouvait soulever une meule de granit d'un poids colossal. On vous la montrera au château du Bourblanc. Puis l'on chuchota que, parfois, vers minuit, il revenait hanter le lieu désert où s'élevait de son vivant le manoir de Keriel, à quelques kilomètres du Bourblanc. Et l'on ne s'étonna pas qu'il fût un peu sorcier, car on l'avait vu quelquefois accomplir des choses bien singulières avec de bien étranges machines : c'étaient les expériences qu'il faisait avec les appareils de physique qu'il avait fait venir au Bourblanc.

N'en pensait-on pas autant à Conteville de François Rever? Ne disait-on pas qu'il savait lui aussi commander aux éléments et qu'il avait « le secret? »

Digitized by Google

JEAN-FRANÇOIS CORNEILLE

D'ÉVREUX

1714-1783.

PAR M. ALBERT DOUCERAIN,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE LA SOCIÉTÉ

(*Lecture faite à la séance du 2 juin 1918.*)

M. Alphonse Chassant, le savant bibliothécaire et conservateur du Musée de la ville d'Evreux, qui mourut en 1907, chargé d'ans et d'honneurs, avait publié le 8 avril 1869, dans le *Courrier de l'Eure*, une intéressante mais brève étude, intitulée : *Lettres de Jean-François Corneille, d'Évreux*. Cette étude, simple article de journal, était, dans l'esprit de M. Chassant, l'annonce d'une étude beaucoup plus complète qu'il avait alors l'intention d'écrire sur Jean-François Corneille, personnage tout à fait oublié à Evreux, pour ne pas dire inconnu, mais qui fit beaucoup de bruit dans son temps.

L'érudit bibliothécaire terminait en effet son article en faisant cette promesse :

« Nous donnerons plus tard des détails généalogiques et biographiques sur Jean François Corneille qui, d'humble panetier, est arrivé par une succession de faveurs accordées au grand nom qu'il portait, à se faire nommer, par lettres royales du 15 novembre 1764, conseiller et procureur du grenier à sel d'Evreux et à se donner les qualités de messire et d'écuyer. »

Cette promesse de M. Chassant, cependant si alléchante

Digitized by Google

pour les amateurs d'histoire locale, ne fut malheureusement pas tenue, mais les documents qu'avait recueillis notre éminent concitoyen sur Jean-François Corneille sont parvenus, après sa mort, entre les mains de M. Ernest Guillemare, qui a bien voulu me les communiquer. Je tâcherai de les mettre en valeur.

*
* *

Jean-François Corneille, né le 4 octobre 1714, à Huest, était le fils de François Corneille, garde des bois de la seigneurie de cette paroisse, décédé au Boulay-Morin et inhumé à Huest le 15 octobre 1722. Sa mère, troisième femme de son père, s'appelait Marguerite Tabouret.

Son grand-père n'était autre que Messire Corneille, avocat au parlement de Rouen, puis secrétaire des Conseils du Roi, cousin germain du grand Corneille, qui se trouvait ainsi oncle à la mode de Bretagne de notre Jean-François, mais certainement à l'insu de celui-ci, trop illettré pour connaître au juste son degré de parenté.

Jean-François Corneille était, selon les uns, vannier à Évreux, selon les autres, mouleur en bois, et savait à peine lire et écrire. Il savait cependant signer.

C'est dans ces conditions — mauvaises pour établir sa filiation avec le grand Corneille — qu'il alla vers 1757 frapper à la porte de Fontenelle, son parent, alors très vieux et sans enfants.

Fontenelle, qui avait ses raisons pour faire la sourde oreille, mourut en laissant tous ses biens à d'autres.

Dans son *Histoire de la vie et des ouvrages de Pierre Corneille*, M. Jules Taschereau nous donne à ce sujet quelques renseignements intéressants :

« Le sang de Corneille, son nom même passaient pour éteints, lorsqu'en 1757 Fontenelle ayant disposé de sa fortune en faveur de quatre légataires universelles, au nombre desquelles étaient Mlles de Marsilly et de Martainville, arrière-petites-filles de Thomas Corneille, son testament fut attaqué par un Jean-François Corneille et Marie-Françoise et Marthe Corneille, ses sœurs, mariées, petit-fils et petites-filles de Pierre Corneille, avocat au parlement

Digitized by Google

de Rouen, cousin germain du Tragique. Ils prétendaient un droit exclusif à la succession de Fontenelle, dont ils étaient bien incontestablement cousins, mais à un degré par conséquent assez éloigné.

« Ce Corneille, malheureux dès le berceau, n'avait pas même reçu l'éducation la plus commune ; il savait seulement lire et écrire. Il vivait dans la misère, ou du moins subvenait difficilement aux besoins de la vie en exerçant à Evreux le métier de vannier, quand on lui apprit qu'il avait un cousin dont le nom était célèbre et qui, d'ailleurs, pouvait par lui-même et par son crédit changer sa triste situation.

« Il se rendit à Paris, vers la fin de 1756, et se présenta chez Fontenelle. Ignorant probablement qu'il y avait eu dans sa famille un grand homme qui portait les mêmes nom et prénoms que son aïeul, il s'annonça comme petit-fils de Pierre Corneille.

« Fontenelle et les personnes qui entouraient ce vieillard presque centenaire, le prirent pour un aventurier qui voulait se faire passer pour descendant de l'auteur de *Cinna*, et le congédièrent sans chercher une explication que l'ignorance du réclamant ne lui permettait pas de donner lui-même.

« Fontenelle mort, J.-F. Corneille et ses deux sœurs intentèrent le procès dont nous venons de parler, contre les légataires du testateur.

« Ils furent dirigés et défendus par l'avocat Dreux du Radier, qui fit paraître en leur faveur un mémoire où, en établissant la généalogie du grand-père de ses clients, il établit fort mal celle du grand Corneille. L'avocat de la partie adverse répondant par un *factum* à ses moyens de droit, ne releva pas ses erreurs de fait ; il en partagea même quelques-unes, entre autres celle de croire, ce qu'on croyait du reste généralement alors, que la descendance de notre auteur était éteinte.

« J.-F. Corneille, mal conseillé, refusa d'entrer en arrangement. Il vit les tribunaux repousser ses prétentions. Un secours qui lui fut volontairement accordé par les légataires de Fontenelle et un petit emploi qu'on parvint à lui procurer le firent vivre à grand peine pendant quelque temps, lui et sa fille, alors âgée de seize ans environ. »

J.-F. Corneille s'était marié deux fois. En premières noces, le 8 novembre 1738, il avait épousé Marie-Louise Rosset, et en secondes noces, Suzanne Quemper. De sa première union étaient nés plusieurs enfants, dont une fille Marie-Françoise, née le 22 avril 1742, fut la seule qui survécut. Après la perte de son procès, Jean-François recueillit de précieux témoignages d'intérêt.

Digitized by Google

Le *Conservateur* du 17 novembre 1757, et le *Mercure de France* publièrent sa généalogie.

Louis XV s'émut de la situation du cousin de P. Corneille et lui accorda une pension ; le Théâtre-Français donna à son bénéfice une représentation de *Rodogune* qui rapporta 4.800 livres, soit environ 6.000 francs.

Le bénéficiaire en consacra une partie à acquitter des dettes criardes, et l'autre à faire entrer sa fille à l'abbaye Saint-Antoine pour qu'elle y reçût une éducation digne de son nom.

On ne se dissimulait pas que ces ressources n'étaient que précaires et que, pour l'avenir de cette famille, il fallait lui en trouver de plus durables.

Le poète Le Brun, surnommé depuis longtemps le Pindarique, eut l'idée d'alléger les charges du père et d'assurer l'existence de la fille, en engageant M. de Voltaire à se charger de celle-ci.

Il adressa donc à l'auteur de *Zaïre* une ode où l'on retrouve ses qualités et ses défauts, qu'il terminait en faisant adroitement dire par l'ombre de Corneille à sa jeune parente :

« Dis-lui que si Mérope eût devancé Chimène,
« De son chaos obscur dégageant Melpomène,
« Sans doute il eût brillé de l'éclat dont j'ai lui ;
« S'il eût été Corneille, et si j'étais Voltaire,
« Généreux adversaire,
« Ce qu'il fera pour toi, je l'eusse fait pour lui. »

Voltaire répondit aussitôt :

« Je vous ferais, Monsieur, attendre ma réponse quatre mois au moins, si je prétendais la faire en aussi beaux vers que les vôtres. Il faut me borner à vous dire en prose combien j'aime votre ode et votre proposition. Il convient assez qu'un vieux soldat du grand Corneille tâche d'être utile à la petite-fille de son général. Quand on bâtit des châteaux et des églises, et qu'on a des parents pauvres à soutenir, il ne reste guère de quoi faire ce qu'on voudrait pour une personne qui ne doit être secourue que par les plus grands du royaume. Je suis vieux, j'ai une nièce qui aime tous les arts et qui réussit dans quelques-uns; si la personne dont vous me parlez, et que vous connaissez sans doute, voulait accepter auprès de ma nièce (Mme Denis), l'éducation la plus honnête, elle en aurait soin

Digitized by Google

comme de sa fille : je chercherais à lui servir de père. Le sien n'aurait absolument rien à dépenser pour elle... Si cela convient, je suis à ses ordres, et j'espère avoir à vous remercier jusqu'au dernier jour de ma vie de m'avoir procuré l'honneur de faire ce que devait faire M. de Fontenelle. Une partie de l'éducation de cette demoiselle serait de nous voir jouer quelquefois les pièces de son grand-père, et nous lui ferions broder les sujets de *Cinna* et du *Cid*. » [1]

Cette généreuse proposition ne pouvait qu'être accueillie avec reconnaissance. elle le fut, et Marie-Françoise arriva à Ferney le 17 décembre 1760.

Bien qu'il eût acquis la certitude que Marie-Françoise, qu'on lui avait d'abord présentée comme petite-fille du grand Corneille, n'appartenait pas à sa descendance directe, Voltaire s'attacha avec l'intérêt le plus paternel à sa protégée.

Dès le principe, il la mit à l'abri du besoin, en constituant sur sa tête une rente de 1500 livres. Quelque temps après, il entreprit, pour ainsi dire, de faire valoir son patrimoine, en annonçant à son profit une édition des *Œuvres de Corneille avec ses Commentaires*, qui parut en 1764.

Enfin, au moyen de ces avantages et de ces espérances, consolidées encore d'une dot de 20.000 livres, et de l'engagement de partager sa maison avec le jeune ménage, il la maria, au commencement de 1763, avec un jeune homme de son voisinage, Claude Dupuits, cornette de dragons, protégé de M^me^ de Florian.

Le jeune Dupuits avait 8.000 livres de rente, et il était orphelin de père et de mère, ce qui simplifiait d'autant les pourparlers.

Par contre, il fallait le consentement du panetier d'Evreux et de dame Rosset son épouse.

Or, il s'en fallut de peu qu'il ne fût pas accordé. On ne sait au juste pourquoi, mais il est permis de supposer que ces braves gens, naturellement méfiants, trouvèrent excessif et suspect le bruit fait autour de leur fille [2]. Ils finirent

1. Lettre de Voltaire à Le Brun du 5 novembre 1760.

2. Louis Gellé. *Mademoiselle Corneille et Voltaire*, dans le *Correspondant* du 25 juin 1906.

Digitized by Google

cependant par céder. Il s'agissait pour eux d'assurer leur pain quotidien. Voltaire avait promis à Jean-François Corneille 25 louis de rente viagère sur l'édition des *Commentaires*.

Le mariage de Marie-Françoise avec le jeune Dupuits eut lieu à Ferney le 13 février 1763. Voltaire, comme il l'avait annoncé, garda près de lui « ses enfants » pour tenir compagnie à M^me^ Denis.

Un peu plus tard, vers décembre de la même année, les douze volumes des *Commentaires* étaient imprimés. Les souscriptions avaient produit 100.000 livres environ, dont 50.000 livres restaient la propriété de l'éditeur. Voltaire reçut donc 50.000 livres sur lesquelles 40.000 furent versées au jeune ménage Dupuits. Restait 10.000 livres environ qui furent placées sur la tête des époux François Corneille, et qui produisirent une rente de 500 livres.

Cette rente n'était pas à dédaigner pour le ménage de Jean-François Corneille, qui, au moment de la naissance de sa fille, en 1742, gagnait 24 livres par mois comme mouleur en bois, et qui, au moment du mariage de celle-ci, était facteur de la petite poste de Paris et gagnait 48 livres par mois.

* * *

Ainsi dispensé de pourvoir à l'entretien de sa fille, Jean-François, devenu veuf, songea à un second établissement. En 1774, âgé de soixante ans, il épousa Suzanne-Claudine Quemper de la Ville-Brunard, née en 1746 à Saint-Malo, fille de maître Jacques Quemper, notaire royal, et de Marie-Thomasse de Launay[1]. Le contrat nous donne quelques indications sur la famille et sur les amis de Jean-François Corneille. Les témoins, parmi lesquels se trouvait une femme Etiennette-Marie-Jeanne Turpin, n'étaient pas les premiers venus. Ils appartenaient à la classe instruite de la population ébroïcienne : tels Guillaume Devergnaux, professeur de rhétorique au collège d'Évreux; Soret, procureur aux sièges royaux de la ville ; Guillebert, prêtre et prieur de l'Hôtel-Dieu

1. Edouard Chapuisat. *Les demoiselles Corneille*, dans le *Correspondant* du 25 février 1913.

Digitized by Google

d'Évreux ; Biard fils, feudiste, c'est-à-dire homme de loi, versé dans la connaissance des fiefs. C'étaient les relations ordinaires du procureur du grenier à sel, fonction que notre Corneille était parvenu à se faire attribuer et qui n'exigeait pas de grandes qualités de savoir ou d'intelligence.

La fiancée n'avait point de parents à Evreux; on s'en passa, sur sa déclaration « qu'elle était suffisamment âgée et jouissante de ses droits pour se dispenser d'autre consentement ». Son apport était minime. Elle promit, toutefois, de livrer la veille du mariage, trois douzaines de chemises, deux douzaines de coiffes, deux douzaines de mouchoirs, deux plissés de soie, deux mantelets et autres meubles et habillements » à son usage. A sa mort, le tout devait être rendu en bon état ou transformé en une indemnité de 1.500 livres.

En 1775, ce couple assez disproportionné — le mari avait 61 ans et la femme 29 — eut une fille, Marie-Thérèse-Catherine. Une autre, Claudine-Emilie, naquit en 1779. Trois ans plus tard, le 17 mars 1783, Jean-François mourut, à l'âge de 68 ans, tant il est vrai qu'il est imprudent de se remarier après la soixantaine.

Sa famille se retira dans le couvent des Filles de la Croix, situé à Paris dans le cul-de-sac Guéménée; elle continua à bénéficier de la pension du Roi et d'une rente de 300 livres servie par le Théâtre-Français.

En 1787 ou 1789, — les actes ne concordent pas, — la veuve de Jean-François Corneille décédait à son tour et le beau-frère des deux orphelines, Claude Dupuits, eut à se préoccuper de leur situation. L'un de ses amis, d'Hornoy, ancien conseiller au Parlement, accepta les fonctions de tuteur honoraire, et le secrétaire de ce magistrat, Richard, commis du trésor royal, fut choisi pour tuteur onéraire ou effectif.

Jusqu'à leur départ de Paris, les jeunes Corneille continuèrent à toucher, tous les trois mois, 300 livres sur le trésor royal et, tous les six mois, 150 livres sur le Théâtre-Français.

Survint la Révolution. Obligées de quitter leur couvent et de fuir à travers champs, elles gagnèrent Gex à pied et trouvèrent asile pendant quinze mois chez les Dupuits. Certain matin Dupuits fut lui-même saisi par des gens armés et con-

Digitized by Google

duit à la frontière, à deux lieues de sa propriété de Maconnex, qui était voisine de Ferney. Quant à Mme Dupuits, elle se retira à Genève.

* * *

Avant de rechercher ce que sont devenues les filles de Jean-François Corneille et ses descendantes, voyons de quels autres parents celui-ci était entouré et quelles furent ses relations de famille. Jean-François avait quatre sœurs.

L'aînée, dont nous ignorons le prénom, épousa un sieur Cirey et mourut sans enfants.

La cadette, Marie-Françoise Corneille, épousa, en 1726, René Maigret, cuisinier chez Me Florent, avocat au Parlement de Paris, puis, laboureur à Prey, aux environs d'Evreux. Devenue veuve, elle se remaria avec Sébastien Hébert.

La troisième, Marthe Corneille, épousa un sieur Alexandre, marchand mercier à Paris, rue de la Tissanderie, cul-de-sac Saint-Faron, et n'eut point d'enfants.

Enfin, la plus jeune, Marguerite Corneille, mourut en bas âge.

Les trois lettres que M. Chassant publia dans le *Courrier de l'Eure*, en 1869, sont adressées par Jean-François à sa sœur, la veuve Maigret, la première vers la fin de 1756; la seconde, le 11 janvier 1757; et la troisième dans le cours de l'année 1757. Toutes les trois ont trait au fameux procès en revendication d'héritage contre les légataires universels de Fontenelle.

La première est ainsi conçue :

Ma sœur,

Celle-cy est pour avoir l'honneur de répondre à la vôtre. Je n'ay point pu sçavoir si mon cousin est venu à Paris. Il ne peut point estre plus proche parent que nous. Vous aurez la bonté d'aller avec ma mère, chez Mme Renout, vous informer de monsieur Corneille, son beau-père, qu'est-ce qu'il étoit à mon grand-père. Vous aurez la bonté de me le mander. Vous irez chez M. de la Barje, notaire apostolique, il n'y a que luy qui peut vous trouver cela pour les bans de mon père. Autre chose ne vous puis mander pour le présent,

Digitized by Google

Ma sœur,

Votre très humble et affectionné serviteur et frère,

CORNEILLE.

L'adresse porte :

A Madame Corneille, chez M. Leblont, boucher, proche Saint-Pierre, pour [*remettre*] *à Madame la veuve Maigret d'Evreux, à Evreux.*

Sur le *recto* du deuxième feuillet de cette lettre, on lit tracées d'une autre main, mais contemporaine, les notes suivantes :

Le sieur François Corneille, conseiller à Evreux, était cousin du sieur Pierre Corneille, secrétaire du Roy, qui avait épousé D^lle^ Marie (Catherine) de Melun, dont est sorti le sieur François Corneille.

La dame qui a donné l'instruction cy dessus est belle-fille du sieur François Corneille, conseiller à Evreux, dénommé cy dessus.

Si M. de Fontenelle voulait s'en rapporter a l'attestation de plusieurs honnestes gens, comme le dit Sieur François Corneille, votre père, est sorti du sieur Pierre Corneille, secrétaire du Roy, vous n'en manqueriez point.

Ces notes, d'une écriture aisée et régulière, dit M. Chassant, sont donc de la main de cette dame Renout que notre J.-F. Corneille recommande à sa sœur M^me^ Maigret d'aller trouver pour obtenir le renseignement demandé :

Qu'est-ce que M. Corneille, le beau-père de M^me^ Renout, était au grand-père de lui, Jean-François ?

Fontenelle meurt le 9 janvier 1757. Deux jours après, aussitôt qu'il apprend la nouvelle, Jean-François écrit cette seconde lettre à sa sœur :

11 janvier 1757.

Je vous envoie cy-joint, ma sœur, un modèle de la procuration, telle qu'il faut qu'elle soit faite, pour assister au scellé de M. de Fontenelle, qui est décédé dimanche au soir, à cinq heures, et qui a été inhumé le lendemain. Nous avons, mon frère Alexandre

Digitized by Google

et moi, pour conseil Me Robert, avocat, cloître Saint-Germain-l'Auxerrois. C'est luy qui nous a donné ce modèle et qui prendra vos intérêts comme les nôtres, attendu que sa réputation est parfaitement bien établie à Paris. Il nous fait espérer que nous succéderons aux meubles et acquets, mais avant toutes choses, il faudra voir le testament, pour savoir s'il n'y a pas de legs universel. Ainsy envoyez moy votre procuration promptement, pour aller en avant, tant sur la lecture du testament que sur le reste.

Les autres héritiers de M. de Fontenelle ne veulent pas nous reconnaître, mais ce M. Robert qui a bec et ongles est bien en état de leur tenir teste. Il nous fera toutes les avances nécessaires.

Agréez maintenant les vœux sincères que je fais pour ce qui vous intéresse, pour la nouvelle année, ainsi que ceux de mon frère et ma sœur Alexandre qui sont surpris de n'avoir pas eu réponse à une lettre qu'ils vous ont écrite au sujet de votre affaire. Gardez surtout le secret et ne dites rien à personne de tout cecy jusqu'à ce que je vous aie donné des nouvelles plus certaines d'après la lecture du testament. Et ne différez pas aussitôt la présente reçue de faire faire la procuration et de me l'envoyer.

Un express doit vous aller porter la présente. Partez sur-le-champ avec luy pour Evreux, pour y faire votre procuration.

Je suis de tout mon cœur, ma sœur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

CORNEILLE.

L'adresse porte : *Madame Maigret, aubergiste à Prey près Evreux en Normandie.*

La troisième lettre, qui date aussi de 1757, a également trait au procès en cours contre les héritiers de Fontenelle. Elle est trop étendue pour pouvoir être reproduite ici, mais elle révèle un fait qui a son importance, c'est l'arrêt (ou opposition) mis sur les bans de publication du mariage du père de Jean-François, sans doute par le grand-père, voulant s'opposer à une union qu'il n'approuvait pas.

C'est ce qui expliquerait comment François Corneille, père de notre Jean-François, sans doute déshérité pour avoir passé outre aux volontés de son père, fut réduit à exercer les modestes fonctions de garde des bois de la seigneurie de Huest, près Evreux, et fit ainsi partager sa mauvaise fortune à ses enfants, lui qui cependant était fils d'un conseiller et secrétaire du roi !

Nous connaissons une autre lettre de Jean-François, du

Digitized by Google

3 mars 1760[1], dans laquelle il s'adresse aux comédiens du Théâtre-Français pour avoir une représentation à son bénéfice, mais c'est Fréron, l'auteur de l'*Année littéraire*, qui la lui dicta. La voici, dans le style ampoulé de l'époque :

« Messieurs, permettez que le neveu du grand Corneille réclame aujourd'hui en sa faveur le respect dont vous êtes pénétrés pour ce père de votre théâtre. J'ai eu le malheur de perdre mes parents en bas âge, et d'être privé de l'éducation qui convenait à ma naissance. Ils m'ont laissé un nom illustre, et n'ont pu me mettre en état de le soutenir. Je n'ai que le mérite de sentir toute la gloire attachée à ce nom. Il est gravé dans vos cœurs, Messieurs, avec de si grands caractères de vénération et de reconnaissance, que j'espère beaucoup de ces nobles sentiments qui vous animent. Chargé d'une femme et d'une fille, j'ai vécu pendant cinq ans d'un emploi de 24 livres par mois ; au commencement de cette année on m'en a donné un de 48 livres par mois.....

« Il ne m'a pas été possible de subsister avec un revenu aussi modeste sans faire des dettes. Mes créanciers me persécutent, et je suis à la veille de succomber à leurs poursuites. Vous pourriez du moins, Messieurs, adoucir ma situation à cet égard, en me donnant le produit d'une représentation de telle pièce de mon oncle que vous jugerez à propos. Je vous prie, Messieurs, de m'accorder cette grâce, qui me procurera une aisance passagère, et à vous un honneur durable. Je serais fâché cependant de vous faire tort en vous demandant un des beaux jours de votre spectacle. Je m'estimerai trop heureux si vous voulez bien prendre un jeudi pour jouer la pièce que vous aurez choisie ; et je vous prie de faire mettre sur l'affiche que c'est en faveur d'un petit-neveu du grand Corneille. Je veux que toute la terre soit informée et de l'obligation que je vous aurai et de ma reconnaissance.....

Vous donnez tous les jours, Messieurs, un nouvel éclat au génie de mon oncle, vous pouvez donner à son neveu une nouvelle vie ; le grand Corneille doit à votre jeu noble et sublime une partie de sa gloire, je vous devrai tout mon bonheur, en me procurant l'avantage d'être connu, et d'exciter sans doute la générosité de quelque ministre, de quelque seigneur ou de quelque homme opulent, à me faire un état plus heureux et plus solide.

J'ai l'honneur d'être, etc.....

CORNEILLE.

3 mars 1760.

On ne saurait imaginer l'enthousiasme des Comédiens à cette révélation inattendue. Ils firent, le jour même, une

1. Notes de Tascheroau, Livre IV, p. 367.

Digitized by Google

réponse dithyrambique et décidèrent, à l'unanimité, sans égard pour la discrétion relative du neveu de Corneille, de représenter *Rodogune* à son profit le lundi 10 mars — un de leurs beaux jours de spectacle — le suppliant en outre d'accepter pour toujours ses entrées au théâtre, d'y choisir sa place et de l'occuper le plus souvent possible. C'était signé : de Bellecour, Le Kain, Dubois, Brizard, Bernaut, Blainville, Gaussin, Drouin, Ilus, de Bonneval, Durancy, etc...

La recette de la représentation, composée de *Rodogune* et d'une comédie de Dancourt, *les Bourgeoises de qualité*, s'éleva, nous l'avons dit, à près de 5.000 livres, ce qui correspond à 6.000 francs de notre monnaie.

Jean-François Corneille y prit goût. Dix-huit ans plus tard, il renouvela ses sollicitations auprès de la Comédie-Française, qui renouvela le bienfait, encore que Jean-François fût devenu, dans l'intervalle, procureur du grenier à sel et, le 16 février 1778, une autre représentation fut donnée pour le même bénéficiaire [1].

L'exemple et son succès étaient encourageants. Bon nombre de parents de Corneille — ou soi-disant tels — vinrent successivement frapper à la porte du théâtre.

Le 21 avril 1781, un abbé Corneille réclama pour sa mère, qui se prétendait nièce du grand Corneille au même degré que Jean-François, donc à la mode de Bretagne, et le 24 octobre 1788, une Marie-Angélique Corneille, qui était meunière au village de Tilly, près Vernon, et fille de Guillaume Corneille, receveur du chapitre d'Evreux, obtint également gain de cause.

Après le panetier, l'abbé, après la meunière, vinrent beaucoup d'autres descendants pauvres de Corneille. Tous abusèrent avec une *maëstria* sans égale du grand nom de Corneille et du grand cœur des pensionnaires de la Comédie.

*
* *

L'esprit quémandeur de Jean-François se retrouva d'ailleurs

1. *Mémoires secrets* de Bachaumont, 15 février 1778, et *Correspondance littéraire* de La Harpe, tome II, p. 33 (Ed. Verdière).

Digitized by Google

chez ses filles. Marie-Françoise, qui avait épousé Claude Dupuits par l'entremise de Voltaire, était à l'abri du besoin, mais les deux autres filles de Jean-François, issues de son second mariage avec la demoiselle Quemper, de Saint-Malo, Marie-Thérèse-Catherine et Claudine-Emilie, avaient été élevées dans un couvent de Paris par les soins et sous la tutelle de M. d'Hornoy, conseiller au Parlement de Paris.

A l'époque de la Révolution, la suppression des couvents les força à chercher asile ailleurs et leur sœur aînée, Mme Dupuits, les reçut à sa campagne de Marconnex, dans le pays de Gex. Mme Dupuits ayant été atteinte de son côté par les événements révolutionnaires, elles furent placées quelque temps à Gex, dans une pension où un bienfaiteur, Trembley de Jacquet, pourvoyait à leur dépense depuis que la rente de 500 livres que chacune avait sur l'Etat ne leur était plus servie. L'une fut réduite à vivre dans un hospice voisin, à Tougins, l'autre fut mise en apprentissage à Genève chez une couturière, au moyen d'une petite somme recueillie par les habitants de Ferney.

Elles étaient en cet état lorsque, en 1797, elles furent signalées à M. Félix Desportes, résident de la République française à Genève, qui les tira de leur situation précaire, les fit appeler chez lui, les sustenta, et instruisit le Directoire du besoin où elles étaient.

Les Archives du ministère des Affaires étrangères conservent la correspondance officielle échangée à propos des demoiselles Corneille entre le Directoire et ce magistrat[1].

La première pièce du dossier est la requête même des demoiselles Corneille à Desportes. Elle est datée de Genève, le 24 janvier 1797, mais, comme cette lettre devait passer sous les yeux du ministre, une autre main avait ajouté la date républicaine du 5 pluviose an V.

« Citoyen Résident, écrivaient les deux sœurs, une personne qui nous veut du bien nous ayant assuré que vous avez paru prendre intérêt à notre sort, lorsque vous avez appris combien il était triste, nous osons nous adresser à vous et réclamer votre interces-

1. *Correspondance de Genève*, volume 106.

Digitized by Google

sion auprès du gouvernement français, protecteur des lettres, qui, nous l'espérons, sera disposé à nous faire quelque bien, en considération de notre ayeul Pierre Corneille, illustre poète tragique, dont tous les François honorent encore la mémoire. »

Suit un résumé de la vie des jeunes Corneille et une demande tendant à obtenir du gouvernement une marque de protection et le paiement des rentes arriérées.

Desportes ne fit pas attendre la réponse. Il avisa Tremblez, l'ancien magistrat génevois, à qui Claude Dupuits avait confié la tutelle de ses belles-sœurs, qu'il recevait chez lui « les précieux rejetons du sang du Sophocle français » et le chargea de remettre à ses protégées deux rouleaux contenant 240 francs, « en attendant les bienfaits que le Directoire allait répandre incessamment sur elles ».

Le Directoire se borna d'ailleurs à doubler la somme avancée par Desportes, et la porta à 480 francs.

L'aînée des deux sœurs, Marie-Thérèse, infirme, fut confiée aux sœurs hospitalières de Tougins et ne se maria pas. Claudine-Emilie, la cadette, était alors âgée de dix-huit ans; l'année suivante, elle épousait un ouvrier bijoutier, Jean-Louis Fornerod, né en 1758 à Avenches, dans le pays de Vaud. Le mariage eut lieu à Genève le 2 juillet 1798. C'est cependant à Paris que, quelques années plus tard, nous retrouvons le ménage Fornerod.

Fornerod n'avait pu réussir, vu le décroît des affaires de bijouterie à Genève, à trouver un gain suffisant dans cette ville. Il y était pourtant considéré comme un artiste fort habile. Dans le *Dictionnaire des artistes suisses*, M. Albert Choisy nous apprend que Fornerod avait été reçu maître-orfèvre à Genève, le 25 août 1789, après avoir présenté pour « chef-d'œuvre » une garniture de boîtier de montre ayant un chiffre sur la cuvette, le tout monté en perles et d'une belle exécution.

A Paris, Fornerod s'occupa des intérêts des deux filles de Jean-François Corneille, — intérêts devenus les siens, — et réclama du doyen de la Comédie-Française un capital de 6.000 livres, représentant les arrérages non versés de l'ancienne pension du Roi. Il fut fait droit à cette demande;

Digitized by Google

Marie-Thérèse et Emilie reçurent chacune 3.000 livres. Sous le Consulat, la pension qu'avait servie le roi fut réduite du quart, mais mise au compte de la dette nationale.

Napoléon se montra plus généreux que Bonaparte. De 150 livres qu'elle était, la pension fut portée par l'empereur à 300 livres par tête, et les petites cousines de P. Corneille furent inscrites sur la liste des hommes de lettres et des artistes pensionnés.

Une fille d'Emilie Fornerod, Pierrette-Louise, épousa Jules-David Rouvière, citoyen de Genève, et petit-fils du notaire Vuaillet, qui avait recueilli Mme Dupuits en 1792, lors de l'émigration de son mari.

Catherine-Adèle Rouvière, leur fille, épousa aussi un Génevois, Jean-François-Charles Dahmen. C'est donc à Genève que devait survivre la descendance de Jean-François Corneille d'Evreux.

* * *

Marie-Françoise Corneille, devenue Mme Dupuits par la grâce de Voltaire, n'avait pas, non plus, été épargnée par la tourmente révolutionnaire.

En 1795, elle adressa une pétition à la Convention pour obtenir la radiation du nom de son mari Pierre-Jacques-Claude Dupuits, ci-devant maréchal de camp, de la liste des émigrés du département de l'Ain.

Sur le rapport du Comité de législation, la Convention déclara, dans sa séance du 18 thermidor an III, qu'il n'y avait pas lieu de délibérer et renvoya à ses Comités d'instruction et de secours publics la pétition de la dame Dupuits-Corneille, pour être fait un rapport sur la proposition d'accorder, à la pétitionnaire, tout ou partie du montant des objets tombés sous le séquestre et la confiscation par l'émigration de son mari.

Après l'émigration, les Dupuits s'étaient définitivement fixés à Genève, où ils habitaient le n° 10 de la rue des Belles-Filles; ils ne purent, d'ailleurs, subvenir à leurs frais d'installation qu'en vendant l'argenterie et les bijoux qui leur

Digitized by Google

restaient. Leur fortune était toujours sous séquestre. C'était la misère et Marie-Françoise n'était alors guère plus heureuse que lorsqu'elle aidait son père, le vannier d'Evreux, à tresser ses paniers d'osier.

Les Dupuits laissèrent deux enfants, Adélaïde-Marie épousa le baron d'Angely. Pierre-Louis Corneille-Dupuits se maria, lui aussi. Le 7 février 1791, il épousa Marie-Louise de Leusse, native de Mézieux, en Dauphiné, fille du marquis de Leusse, demeurant à Veyrier, en Savoie. Une fille naquit de cette union, le 15 avril 1792, Marie-Sophie-Louise, qui eut pour parrain son oncle Auguste de Leusse, chevalier de Malte, et pour marraine Marie-Françoise Corneille, sa grand'mère [1].

Sous la Restauration, Pierre-Louis Corneille-Dupuits, garde du corps à la compagnie de Noailles, fut nommé par le roi chevalier de Saint-Louis le 1er septembre 1814.

Le 7 avril 1816, Trembley de Jaquet écrivait à Mme Fornerod que M. et Mme Dupuits, décédés tous deux dans un état bien voisin de la misère, se préoccupèrent d'elle et de sa sœur, Marie-Thérèse, jusqu'à leur dernier soupir et les lui recommandèrent chaudement.

A cette époque, Mme Fornerod et sa nièce, la baronne d'Angely, fille de Mme Dupuits, faisaient cause commune à Paris contre une demoiselle Jeanne-Marie Corneille, l'ancienne protégée de Malesherbes, — qui, comme Voltaire, avait adopté une Corneille — laquelle descendait du grand Corneille en ligne directe, et qui n'en était pas moins accusée d'imposture par les descendants du panetier d'Evreux.

En 1816, une représentation (encore une!) avait été donnée à la Comédie-Française, au bénéfice de Mme d'Angely à la requête de Mlle Raucourt. Jeanne-Marie Corneille prétendit y participer, mais les sociétaires du Théâtre-Français ne voulurent pas voir en elle une fille légitime. Le Roi arrangea la chose en autorisant à l'Opéra une représentation à bénéfice au profit de Jeanne-Marie. On y donna *le Cid*, le 7 juin 1816, « jour anniversaire de la naissance du Père de la Tragédie », disait l'affiche.

1. *Archives d'Etat* de Genève.

Digitized by Google

Napoléon Ier avait usé du même éclectisme, en mémoire de celui dont il disait que, s'il avait vécu de son temps, il l'aurait fait prince.

Bien qu'il eût acquis la certitude que Mme Fornerod et la baronne d'Angely née Dupuits ne pouvaient se prévaloir de la descendance directe, il n'en continua pas moins de servir la rente attribuée aux filles issues des deux mariages de Jean-François Corneille.

Telle est la simple histoire de celui qui fut successivement panetier, mouleur en bois, facteur de petite poste, procureur du grenier à sel, messire, écuyer, et par-dessus tout un perpétuel mendiant — et à qui le grand Corneille avait fait par avance l'aumône d'un peu de gloire.

Digitized by Google

COMPTE RENDU

DES TRAVAUX DU SYNDICAT DE CULTURE MÉCANIQUE DANS LA RÉGION D'ÉVREUX

PAR M. LAMIOT, PRÉSIDENT DE CE SYNDICAT

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

Présenté à la séance du 2 juin 1918.

Le syndicat de culture mécanique de la région d'Évreux s'est constitué au mois de janvier dernier par le groupement d'une dizaine d'agriculteurs des environs. Ils ont voulu mettre en pratique les appareils de motoculture (instruments capables de donner une grande somme de travail en peu de temps et avec peu de personnel), dans le but de remédier au manque de main-d'œuvre agricole, surtout spécialiste. Ils ont formé un syndicat pour mettre leurs travaux, leur expérience en commun, et pouvoir prêter à leurs voisins une aide efficace au moment des travaux pressants.

Le but du syndicat est donc d'augmenter la production agricole et, en même temps, de contribuer, par la mise en pratique des instruments nouveaux, à leurs progrès, améliorations et même, modifications. Il est évident que ce n'est que par un usage persistant et raisonné du tracteur que les perfectionnements se feront jour et nous donneront un outil vraiment pratique et bien au point.

Notre groupement s'est arrêté à l'acquisition d'une batterie de cinq tracteurs, répartis aux alentours d'Évreux. Il a fait choix de la marque « Tourand Latil », dont les moteurs fran-

Digitized by Google

çais ont fait complètement leurs preuves. La livraison des appareils, se terminant au 1er avril, s'est faite régulièrement aux dates fixées. Les travaux ont débuté effectivement en février. A l'heure actuelle, nos cinq appareils ont suffisamment marché pour qu'on soit sûr de leur capacité de travail ; certaines modifications et réparations de détails, seules, ont été nécessaires.

Voici l'exposé succinct de leurs travaux :

Le tracteur n° 20.004 a débuté vers le 20 janvier et a rayonné autour d'Évreux. Il a fonctionné dans dix exploitations différentes, sur des terres de toute nature et s'est comporté convenablement dans tous les cas. Il a exécuté 320 heures de travail effectif. Sa dépense a été de 2.517 litres d'essence, tous ses déplacements compris. A l'heure de travail, la consommation a été de 7 l. 86.

En surface, le tracteur laboure 25 ares à l'heure (labour moyen de 15 à 17 centimètres de profondeur, sur 1 mètre de largeur).

Cet appareil a donc labouré, sans compter la période d'essais qui a porté sur 4 hectares, environ 80 hectares.

Le n° 20.021, livré un mois plus tard, est toujours resté sur la même exploitation. Il a exécuté, du 11 mars au 27 avril, 193 heures de travail effectif. Sa consommation d'essence a été de 1.385 litres, soit 7 l. 15 à l'heure. Sa dépense est moins forte que celle du précédent, à cause de la nullité des déplacements.

Cet appareil a fait 32 hectares de labour en 128 heures. Les 65 heures restant ont été employées à faire des travaux d'extirpage avec un outil spécialement construit pour le tracteur et qui a donné satisfaction.

Notre troisième tracteur, le n° 20.031, a également effectué 25 hectares de labour.

Les deux autres n'ont travaillé que pour leurs essais, et on ne peut en rendre compte. Mais ce qu'il y a de certain, c'est que les dépenses sont exactement les mêmes, dans tous les cas, pour tous les tracteurs. Au point de vue moteur, les appareils sont donc bien au point.

La question intéressante est de mettre en présence la

Digitized by Google

dépense effectuée et les travaux exécutés. Les dépenses essence et huile, faciles à compter, sont loin d'être les seules importantes. Le prix d'acquisition très élevé, les frais d'entretien qui sont encore incertains, puisque nos appareils sont très récents, les salaires des conducteurs, les assurances nous ont amené à établir, pour l'usage d'un tracteur, un prix de revient de 7 francs de l'heure, sans carburants ni lubrifiants.

Voici comment nous l'avons obtenu :

Nous avons tablé sur un travail de 1.600 heures par an.

Amortissement en 4 années du prix du tracteur, soit : 21.000 (4 × 1.600).	3 fr.
Entretien, salaires, assurances (annuels), soit : 6.500 : 1.600.	4 fr.
C'est un total de :	7 fr.

D'après cela, l'heure du travail du tracteur revient au minimum :

Amortissement, entretien, etc.	7 fr.
Essence	7 fr. 50
Huile et divers.	1 fr.
	15 fr. 50

L'hectare du labour coûtera donc, en chiffres ronds, 65,80, ou 100 francs, suivant qu'il aura été labouré en 4, 5 ou 6 heures. Le temps à passer pour l'hectare varie suivant la nature du sol, la profondeur du labour demandé, l'état de la terre, etc.

Le tracteur n'est donc pas un appareil économique jusqu'à présent. L'avantage de son emploi réside dans la grande sômme de travail fournie au moment précis où ce travail est pressant et indispensable.

Pour exécuter ces travaux il faudrait posséder et pouvoir adapter au tracteur des outils de culture appropriés. Malheureusement ceux-ci font presque complètement défaut, à part la charrue française ou américaine, que l'on peut qualifier de rudimentaire ; elle nous ramène, en effet, aux anciens à dos et à raies ; le travail ne peut être terminé complètement d'une

Digitized by Google

façon convenable. Le tracteur aurait besoin d'une charrue reversible, d'un extirpateur bien étudié, d'un jeu de herses approprié, d'un système de roulage, en un mot de tout le matériel de culture actuel adapté à son usage.

Pour la moisson, le tracteur est mieux servi par la moissonneuse à grand débit de 2 m. 40 et de 2 m. 10.

Mais il est certain que la force du tracteur n'est utilisée que dans une faible proportion. Il y a donc un champ immense à parcourir, pour donner à la motoculture les outils permettant l'emploi du tracteur d'une façon continue.

Le syndicat de culture mécanique de la région d'Évreux s'efforcera de coopérer à cette œuvre et d'apporter sa modeste pierre à l'édifice qui n'en est encore qu'aux fondations.

Digitized by Google

ÉPISODES DE LA VIE RURALE NORMANDE
AUX XIVe ET XVe SIÈCLES

PAR M. GUSTAVE-A. PREVOST,

ANCIEN PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

Lecture faite à la séance du 12 janvier 1919.

Si l'on cherche à connaître les mœurs et la vie privée d'autrefois, à une époque et dans une région déterminées, à prendre contact, autant que cela est possible, avec cette foule immense des inconnus, des humbles, de ceux qui n'ont pas d'histoire, les lettres de Rémission, — nous disons aujourd'hui les lettres de grâce, — sont une des sources les plus fécondes et les plus précieuses. Non pas que, dans leur objet principal, elles ne soient tendancieuses, donc suspectes, n'ayant d'autre but que de blanchir un coupable et de noircir sa victime ; mais elles contiennent beaucoup de petits faits qu'elles énoncent par hasard, on peut dire : sans le vouloir ni même le savoir.

Alors, ce sont des témoins sincères, désintéressés, donc irrécusables.

Nous avons pris plaisir à réunir et à grouper quelques-uns de ces détails sur la vie rurale dans la Normandie aux XIVe et XVe siècles ; — dans ces campagnes qui ont été, ici même, l'objet des magistrales études de MM. Léopold Delisle et Ch. de Beaurepaire. Nous nous sommes notamment demandé :

Digitized by Google

Qu'étaient les nobles, petits ou moyens, qui habitaient nos campagnes?

Quelles leurs demeures?

Quelles leur existence et leurs occupations?

Quels leurs rapports avec le reste de la population?

Quelle, enfin, l'existence de cette population et, spécialement, quelles distractions, quels plaisirs elle mêlait à ses rudes labeurs?

Des documents utilisés ainsi, les uns sont empruntés à des ouvrages peu communs ou peu connus, les autres sont complètement inédits.

* * *

Si j'ouvre un manuel scolaire de l'histoire du moyen âge, par exemple celui de Duruy, dans lequel j'ai appris l'histoire et que l'on a maintes fois réédité, j'y lis cette description des habitations seigneuriales : « Entrez-vous? trois enceintes, trois fossés, trois ponts-levis à passer; vous vous trouvez dans la grande cour carrée, où sont les citernes et, à droite et à gauche, les écuries, les poulaillers, les colombiers, les remises. Les caves, les souterrains, les prisons sont par dessous; par dessus, les logements, les magasins, les lardoirs ou saloirs, les arsenaux. Au milieu de la cour est le donjon qui renferme les archives et le trésor. Il est profondément fossoyé dans son pourtour; bien que les murailles aient, comme celles du château, plus de six pieds d'épaisseur, il est vêtu jusqu'à la moitié de sa hauteur d'un second mur en grosses pierres de taille, etc., etc. »

A lire cette description on est, logiquement, amené à croire que telle était, sinon la totalité, au moins l'immense majorité des demeures seigneuriales.

Les documents d'archives et la géographie montrent qu'il n'en était rien. Ainsi, dans les comptes de l'administration anglaise (1424-1429), M. de Beaurepaire n'a relevé, pour toute la Normandie, la mention que de cinquante places fortes[1]. Pour préciser davantage, si nous regardons le terri-

1. Ch. de Beaurepaire. *De l'administration de la Normandie sous la*

Digitized by Google

toire de l'ancien bailliage d'Evreux, nous voyons bien quelques châteaux-forts, ou plutôt leurs restes, — Conches. Beaumont-le-Roger, Ivry, le Neubourg. Mais combien étaient-ils? Quinze, vingt peut-être? Or, qu'est cela relativement au nombre total des fiefs ou seigneuries? En effet, je compte 599 articles dans la *Montre générale de la noblesse du bailliage d'Evreux* en 1469[1] et 535 dans le *Rôle des taxes de l'arrière-ban* du même bailliage en 1562[2]. Comment donc, si nous déduisons une vingtaine de châteaux-forts de ces chiffres, étaient logés les propriétaires des 579 ou 515 autres seigneuries?

Il est certain, au contraire, pour commencer par en bas, que plusieurs des petits nobles devaient habiter des demeures qui ne différaient guère de celles des paysans. Par exemple, aux environs de Lisieux, une agression est commise contre le père d'un écuier, Guillaume Le Mire, (lequel s'en vengera ultérieurement). L'agresseur est un nommé Christofle qui, après s'être soumis aux Anglais, s'était ensuite « alé rendre brigant ». — Les documents anglais appellent *brigands* ceux qui leur résistent. — Il est expliqué, dans les lettres de rémission, comment Christofle et ses complices « feussent venuz de nuit en l'ostel du père du suppliant et par force de fraccion de huis et de fenestres et qui s'efforçoient de bouter le feu ou dit hostel, feussent entrez en icelui où fu trouvé le père d'icelui suppliant lors aagié de LXXVIII ans ou environ, qui de sa puissance se feust defendu et telement que en ce faisant fu féru et navré d'une lance, mais à la parfin il fu menez par les dis brigans es bois, ... entre les mains des quelz a fini piteusement ses jours... » (vers 1427)[3].

domination anglaise, dans : *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, 3e série, 4e vol., p. 170.

1. Bonnin. *Les monstres généralles de la noblesse du bailliage d'Evreux en 1469*; dans : *Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure*, 3e série, 1er vol., p. 309 et s.

2. Publié dans le Recueil précité, par l'abbé Lebeurier (3e série, 6e vol. p. 219 et s.).

3. *Actes de la Chancellerie d'Henri VI concernant la Normandie sous la domination anglaise*, publiés par Paul Le Cacheux (Société de l'histoire de Normandie), Rouen et Paris, 1907-1908, in-8°, t. II, p. 67.

Digitized by Google

Pas plus important n'était l'ostel de Jean Suhart, « povre gentilhomme », demeurant au bailliage d'Evreux. Un document le concernant expose comment, en février 1422, « le dit Suhart estant couchié en son lit avecques sa dite femme, environ heure de minuit, vint à son hostel un homme nommé La Pie, en intencion de le prendre, pillier et rober, et de fait se feust efforcié de entrer en icellui hostel. Et tantost que le dit suppliant en out congnoissance, il se leva de son lit, et, ainsi qu'il s'en cuida fouir et soy retraire, encontra le dit La Pie... » La Pie se jette sur Suhart et le terrasse; ce dernier reprend ensuite le dessus et tue le malfaiteur [1].

Le vieux Le Mire et Jehan Suhart sont, sans doute, des exceptions; mais, même à un degré supérieur de la hiérarchie nobiliaire, l'accès dans les demeures ne paraît pas avoir été bien difficile, les habitants y laissaient pénétrer et se laissaient aborder sans défiance.

Dans le pays de Caux, aux Loges, le seigneur d'Estouteville, d'une des grandes familles de la haute Normandie, a « chastel chastellerie et sa demeure ». Un jour (1389) arrivent dans le pays deux individus inconnus, d'allure assez suspecte. L'un d'eux va au château et, sous un prétexte quelconque, demande à parler à la dame d'Estouteville ; il lui *parle* [*sic*], se dit fils d'un ancien serviteur du seigneur d'Estouteville et de son père, puis s'en va. Il revient dans la soirée ; cette fois, c'est le seigneur qu'il trouve ; il se dit être à Jean de Villiers, chevalier. D'Estouteville entre alors dans sa chambre, fait boire de son vin à l'individu et lui dit de souper *céans*. Mais, à la réflexion, ses soupçons s'éveillent à raison des allures et des propos de ces gens et il les fait désarmer et arrêter.

Il se trouva que c'étaient des agents du prévôt de Paris, envoyés à la piste d'un certain Philippot de Villiers. Le seigneur d'Estouteville dut donc solliciter des lettres de rémission pour avoir mis la main sur un agent de l'autorité royale [2].

1. *Id., ibid.*, t. I, p. 41.

2. *Inventaire du registre des Chartes cotté 138...* Copie ou mise au net de M. Lancelot. — Bibliothèque municipale de Rouen ; — Manus-

Digitized by Google

Nous rencontrons plus de détails et une description plus précise sur la demeure d'un chambellan du roi, Enguerran de Fieffes, qui demeurait en Picardie, non loin du pays de Bray. Une guerre privée s'étant mue entre lui et un autre chevalier du voisinage, la justice royale intervint et voulut le faire arrêter. Un prévôt royal et plusieurs sergents se rendent donc en la *ville* de Fieffes, « en laquelle il a une petite forteresse en manière de donjon, et, emprès, une basse court close de fossés, sans murs ni palis et une simple porte qui estoit close. » La femme du chambellan était dans la basse-cour avec un nommé Robert Raimbaut, écuier. De l'extérieur devant la porte, le prévôt lit ou fait lire sa commission et fait sommation d'ouvrir « aux dits qui estoient au dit donjon et pouvoient bien connoître et entendre le dit prévôt si ils eussent voulu ». La dame refuse d'ouvrir; c'était une rébellion contre l'autorité royale. On parlemente, elle se ravise, accepte de recevoir le prévôt seul, tandis que celui-ci prétend que ses sergents entreront avec lui, et « par signe de désobéissance il jette par dessus la porte en ladite basse-court une verge de l'un des sergents ». Il lui fallut aussi des lettres de rémission (1390) [1]. Plus loin de nous, il est vrai, mais avec une précision d'homme de pratique, l'auteur du *Miroir des nobles de Hasbaye* décrit une petite maison forte d'un petit seigneur : « qui avoit là un petit château dont la cour estoit fermée de murailles de terre dont les Hasbignons ont coutume de faire construire de la hauteur de six pieds; et, au dehors vers la campagne, y avoit un fossé large de quatre pieds ou environ, comme je l'ai entendu dire à Corbeau de Holgnoul » [2].

Revenant en Normandie, voyons ce que déclarent, dans leurs aveux, les propriétaires de fiefs de la vicomté de Conches. L'un dit avoir un hostel fort clos de murs et de fossés; un

crits; — n° 2566. (59), f° 86 r°. — Les Loges, Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Fécamp.

1. *Id.*, *ibid.*, f° 186 v°. — Fieffes, Somme, arr. de Doullens, cant. de Domart.

2. De Hemricourt, *Abrégé des guerres d'Awans et de Waroux*, p. 361, à la suite du *Miroir des nobles de Hasbaye*; Liége, 1791, in-f°.

Digitized by Google

autre dit qu'il a « manoir, maisons et édiffices clos à fossez et à mocte ancienne ». Un troisième établit un droit dont, d'ailleurs, il n'use pas : « Item, je me puis clorre de mur carnelé hault ou bas, en quelque manière qu'il me plaira autour dudit hostel et chastel. » Deux autres, au lieu de réserver l'avenir, rappellent le passé, ayant manoir « qui anciennement fut fort, jardins, cour, colombier, une tourelle et porte de pierre joignant au moustier de la dite parroisse », ou encore, « motte où souloit avoir manoir et colombier »[1].

En résumé, il semble qu'en grande majorité les manoirs de la petite et de la moyenne noblesse devaient, pour ce qui composait l'habitation personnelle du seigneur, consister en un corps de bâtiment barlong, ayant peu de profondeur, flanqué, au milieu, d'une tourelle qui renfermait l'escalier, ayant un et, parfois, deux étages, et ne comprenant que deux pièces à chacun. Ce type se rencontre dans toute la France.

M. Léo Drouyn en a reproduit en plan et en élévation et en a décrit plusieurs avec une exactitude et des détails de mesures qui ne laissent rien à désirer[2].

Voici encore une autre description, doublement précieuse, par elle-même d'abord, puis parce qu'elle émane d'un personnage dont le nom appartient un peu à la grande histoire.

Louis de Coutes, qui avait eu l'honneur d'être l'un des deux pages de Jeanne d'Arc, décrit ainsi, dans un aveu de 1456, le château de Rugles[3] où il demeurait : « ..... Ung chastel assis jouxte la ville du dit lieu de Rugles et joingnant à icelle, clos de murs, de tours et de fossés, et y a une basse court semblablement close et environnée de fossés, dedans la quele basse court a ung coulombier et auprès du dit chastel est une garenne en la quele il a des connins, et si y a une eaue [un vivier?] et deux jardins; le tout en ung tenant, contenant trois acres de terre ou environ. Les quelz chastel, basse court, coulombier, garenne, jardins et autres choses dessus dictes

1. *Aveux et dénombrements de la vicomté de Conches au XV^e siècle*, publiés par le D^r Semelaigne, Paris, 1881, in-8°, pp. 31, 53, 48, 67, 77.

2. *Variétés girondines*, Bordeaux, 1883, in-8°, t. II, pp. 281 (XV^e siècle), 391 (XVI^e siècle) et *passim*.

3. Eure, arr. d'Evreux, ch.-l. de cant.

Digitized by Google

sont pour le propre demeure et demaine du dit escuier, pevent ou pourroient valoir par communes années dix livres tournois de revenue ou environ... » [1]

Louis de Coutes est un de nos compatriotes. Il est Normand, sinon par sa naissance, du moins par son ascendance, par plusieurs alliances de sa famille, par ses fonctions de sergent à cheval en la forêt de Breteuil. Né vers 1414, il servait à Chinon sous les ordres de Raoul de Gaucourt, en 1427, au moment où parut Jeanne d'Arc.

On le lui donna comme page et il la suivit jusqu'à l'assaut de Paris où il fut blessé. Sa déposition au procès de réhabilitation a été insérée par M. Quicherat [2]. Elle est des plus précieuses.

Les archives départementales de l'Eure renferment, sur son père et sur lui, notamment sur leurs rapports avec les seigneurs du Neubourg, plusieurs pièces d'un grand intérêt que nous comptons faire connaître ultérieurement.

Cette demeure ne paraît ni bien opulente ni bien fortifiée.

Voulons-nous, maintenant, nous rendre compte, *de visu*, de ce qu'était un manoir féodal, allons à Prey, non loin d'Evreux. Là, aujourd'hui encore, au milieu d'une enceinte de fossés comblés seulement en partie, s'élève assez fièrement l'antique habitation, grand et lourd bâtiment presque carré, construit en pierre et moellon, couvert d'un énorme toit de tuiles à quatre côtés et à pente assez rapide.

Les murs ont environ un mètre cinquante centimètres d'épaisseur. Trois grosses tourelles, deux cylindriques aux angles d'une des façades, la troisième carrée, également à un angle de l'autre face, accompagnent et fortifient cette solide demeure. A chaque étage, elles étaient percées de meurtrières; leur toiture, également en tuiles, soutenue par une charpente où le bois a été prodigué, se rallie heureusement, quant aux tourelles cylindriques, à la toiture principale [3].

1. *Mémoires et notes de M. Auguste Le Prévost pour servir à l'histoire du département de l'Eure*, recueillis par MM. Léopold Delisle et Louis Passy. Evreux, 1862, 3 vol. in-8°, t. III, p. 49.

2. *Op. cit., id., ibid.*

3. Un peu avant, puis vers l'époque où nous plaçons la construction

Digitized by Google

L'auteur de ces notes écrivait, il y a environ trente ans :

Fait bien rare, et infiniment curieux, les distributions intérieures n'ont jamais été modifiées. Au rez-de-chaussée, vous entrez d'abord dans une grande pièce à peu près carrée, occupant toute la largeur de la construction ; puis, de là, vous pénétrez à droite, dans une seconde, éclairée aussi des deux côtés, mais très étroite. L'escalier, renfermé dans une des tourelles, vous conduit au premier étage où se retrouve la disposition du rez-de-chaussée : une première et immense chambre, presque carrée, d'où l'on pénètre dans une seconde, très étroite et très longue. Comme au rez-de-chaussée, ces deux pièces sont chauffées par de grandes cheminées, adossées au mur de refend qui les sépare et qui s'appuie sur celui du rez-de-chaussée. Hautes de près de deux mètres, ces cheminées, celles du premier, notamment, avec leurs jambages de tuiles taillées et disposées pour imiter une colonne avec base et chapiteau, leur hotte fuyante également en tuiles terminée par une petite corniche, n'ont jamais été retouchées. Deux fenêtres à croisée de pierre, précédées d'ébrasements évasés et très profonds, éclairent la grande chambre ; le plafond, avec ses fortes solives, est d'une grande élévation. Aujourd'hui encore, dans cette haute et vaste chambre, trois grands lits garnis de leurs rideaux, deux grandes armoires normandes, un ou deux autres gros meubles lui conservent l'aspect qu'elle devait avoir quand, il y a plus de quatre cents ans, les seigneurs l'habitaient. Dans les tourelles, de petites pièces, destinées surtout à la défense, venaient offrir un secours utile comme dégagement ou cabinets. Non loin de l'habitation principale, à quelques dizaines de mètres, venaient s'appuyer contre la partie intérieure des fossés les dépendances, les étables, le cellier et la cave, les poulaillers. Ces bâtiments

de ce manoir (seconde moitié du xv[e] siècle), on voit que N... de Prey épousa Marguerite de Sacquenville, une des filles de Pierre de Sacquenville, le partisan de Charles-le-Mauvais qui fut pris à la bataille de Cocherel et décapité par ordre du roi. Une de leurs petites-filles, N... de Prey, dame de Prey, épousa, vers 1460, Jean de Mailloc, qui comparut à la montre des nobles du bailliage d'Evreux, en 1469 (Charpillon, *Dictionnaire historique des communes du département de l'Eure* ; Les Andelys, Delcroix, 1868-1879, 2 vol. grand in-8°, art. *Sacquenville*).

Digitized by Google

accessoires ont perdu beaucoup de leur caractère; mais, d'un côté encore, ils présentent leurs petits murs aveugles, grandis par la profondeur de fossés d'environ trois mètres de creux où la nature du terrain retient longtemps l'eau de pluie et qui, avec leur haut rejet de terre, peuvent avoir une dizaine de mètres de largeur.

*
* *

Quelle existence menaient les habitants de ces châteaux et de ces manoirs? Ils ne passaient pas leur vie à écouter les récits pieux de leur chapelain ou les chansons des trouvères ambulants; on ne les voyait pas chevaucher, empanachés de haut, à la tête d'un escadron de nobles damoiselles, suivis d'écuyers et de pages, avec des meutes nombreuses, faisant de ces chasses merveilleuses dont les récits fantaisistes se lisent dans les manuels scolaires.

Ce sont là écarts d'imagination; il faut les rejeter. Le marquis de Vogüé l'a dit dans une page de belle allure. Elle concerne les femmes; mais, avec les changements nécesssaires, peut s'appliquer en partie à leurs maris. On verra, au reste, plus loin un document inédit que l'on croirait, en vérité, lui avoir servi de modèle pour représenter une châtelaine du moyen âge.

Sa conscience d'historien et d'archéologue évoque d'autres images : « celles de femmes laborieuses et graves, menant, dans de rustiques logis, une vie austère et dure; occupées des soins du ménage et de l'administration du domaine; élevant de nombreux enfants dans la crainte de Dieu, la fidélité au Roi et le respect de leur nom; sereines et vaillantes au milieu des soucis et des dangers d'une existense difficile et obscure... » Puis, il les interpelle : « Comme nous, vous assez souffert, aimé, espéré : ... remplissant peut-être mieux que nous une tâche mieux définie, plus maîtresses du présent et moins inquiètes de l'avenir. »

« Votre demeure étonnerait nos habitudes molles et raffinées... Pour la vie de famille, quelques chambres se commandant l'une l'autre, donnant par d'étroites fenêtres sur la

Digitized by Google

cour intérieure; une grande salle pour la vie commune, une petite chapelle pour la prière du soir, des murs blanchis à la chaux, des bancs de bois, de massives huches pour les provisions et les hardes. A un niveau inférieur, la basse-cour, avec écuries, hangars, celliers, à la fois cour de ferme et corps de garde où s'agitaient les serviteurs, les hommes de guet, les animaux domestiques, tous les organes de la vie rurale et féodale [1]. » Plusieurs de nos pièces d'archives vont même nous faire descendre plusieurs échelons vers la simplicité et la médiocrité de la vie matérielle.

Nombreux étaient les petits seigneurs de fiefs qui, lorsqu'ils ne servaient pas dans l'arrière-ban, ou ne s'étaient pas engagés, simples hommes d'armes, sous les ordres de quelque capitaine, n'étaient presque que des cultivateurs, surveillant leurs ouvriers, percevant, en personne, leurs redevances seigneuriales. Quelques-uns, même, mettaient la main à la pâte, travaillaient eux-mêmes aux champs.

Deux laboureurs de Torquesne ayant été pris par un parti de brigands et mis par eux à rançon, on leur promit de leur en remettre une partie si ils pouvaient capturer un écuier du voisinage, Jean Vipart, qui était du parti des Anglais. Les laboureurs acceptent, ils guettent Jean Vipart dans un bois près de son hostel et voici que : « Sur le soir, environ soleil rescousant, ainsi que le dit Vipart venoit des champs de veoir ses ouvriers qui aoustoient et labouroient, son cheval sur quoy il venoit commença à hannir... » Ils se jettent sur lui et l'emmènent captif [2].

Colin Le Vaillant était un « povre gentilz homs » âgé de cinquante ans ou environ, ayant de nombreux enfants, demeurant à La Ferrière-Hareng et qui s'était soumis aux Anglais. Bien que le pays fût infesté de brigands et qu'il y eût danger d'être pris par eux, il y était resté « pour ce qu'il n'auroit de quoy vivre s'il ne labouroit et residoit en son hostel ». Il est, en effet, pris par les brigands, s'échappe, est repris, tant que,

1. Marquis de Vogüé. *Une famille Vivaroise*, Paris, Champion, 1912, in-8°, t. I, p. 66.

2. *Actes de la Chancellerie d'Henri VI...*; t. I, p. 347. — Le Torquesne, Calvados, arr. de Pont-l'Evêque, cant. de Blangy.

Digitized by Google

furieux à la fin, les brigands veulent le tuer. Ils l'eussent fait si quelques-uns de leur compagnie, moins cruels, n'eussent dit « que ce seroit mal fait et péchié de le tuer, lui qui estoit gentilhomme et avoit espousé une damoiselle et estoit chargié de dix à douze enfans ». Mais ils ne firent cette grâce qu'à condition qu'il leur rendît des services contre les Anglais [1].

Jean de Moustiers, écuier, clerc, non marié, allait un jour voir ses chevaux à la charrue lorsqu'un nommé de Rouvre, qui entretenait des relations coupables avec sa mère, le rencontra et lui chercha querelle [2].

Pour avoir pris et retenu en chartre privée, pendant huit jours, un voisin et parent, avec lequel ils étaient en désaccord, Guillemin Lefevre, écuier, demeurant au pays de Caux et son père sont condamnés à une grosse amende (500 livres), « combien, expose le fils, que ses dits père et mère n'aient que soixante acres de terre dont eux qui sont de noble sang et qui sont gens anciens ont accoustumé vivre et avoir leur estat ». Après enquête et vu leur situation, l'amende est réduite à 200 livres [3].

Henry, ou Henriet Chouart, était un écuier qui brigandait quelque peu ; il fit demander, par sa femme, à un laboureur demeurant à Trie qu'il voulait entraîner à son parti, de venir lui parler. Le laboureur céda et, peu de temps après, « il s'en ala après la dicte damoiselle, laquelle il trouva avec le dit Henry son mary qui labouroit en une sienne vigne » [4].

Robin Hébert, écuier, demeurant au pays de Caux, était obligé, tout comme les fermiers de maintenant, d'aller dans une localité voisine « touchant le fait de recouvrer ouvriers pour recueillir ses labours et autres pour le fait de son mesnage » [5].

1. *Id., ibid.*, t. I, p. 212. — La Ferrière-Hareng, Calvados, arr. de Vire, cant. du Bény-Bocage.

2. Bibliothèque de Rouen, Ms. déjà cité, f° 98.

3. *Mandements et actes divers de Charles V...*, publiés par M. L. Delisle. Paris, imprimerie nationale, 1874, in-4°, n°s 403 et 434.

4. *Actes de la Chancellerie d'Henri VI...* : t. I, p. 357. — Trie, Oise, arr. de Beauvais, cant. de Chaumont-en-Vexin.

5. *Id., ibid.* ; t. I, p. 106.

Digitized by Google

Tassin Dennequin, « povre gentilhomme », demeurait à Thérines-lès-Gournay, en Normandie, pays de sa femme et « si gouvernoit bien doulcement et paisiblement en faisant fere ses labours par le moien des quelz il avoit competemment son vivre et estat », lorsque les Anglais le prirent, « en contempt d'un sien frère » qui était du parti contraire. Il fut durement rançonné, s'établit ailleurs, y fut pillé par une garnison voisine et revint à Thérines chez ses beaux-parents où sa femme mourut en couches. Il se retira alors à la Neuville-en-Hez « et ylec s'entremist de marchandise de vins par aucuns temps »[1].

Les aveux de la Vicomté de Conches apprennent qu'un écuier a un fief de trois cens acres, dont il a 120 pour son domaine et en sa main.

Un autre possède deux fiefs; sur l'un, il a 36 acres de terre qu'il fait labourer et, sur l'autre, 10 acres de pré qu'il tient pareillement et fait faucher en sa main.

Un troisième parle de 90 acres, les quels, dit-il : « je tiens et fais labourer en ma main »[2].

Les propriétaires de fiefs qui ne sont pas, à proprement parler, des cultivateurs, ont à surveiller leurs fermiers.

Guillaume du Plesseys, chevalier, demeurant dans le bailliage de Caux, explique, dans une demande de rémission, comment, un jour du mois d'août 1422, il « feust alez aux champs veoir ses avoines, que Martin Avisse, son fermier, et autres gens estoient alez lier, et eust trouvé en ung champ, où ilz assembloient au fauchel ou ratel les dictes avoines, grant quantité d'icelles avoines qui demouroit en perdicion, se feust abassié et empoigné une grant poignée des avoines par les dictes gens délaissées, et eust dit au dit Martin son fermier, qui en avoit la charge, ces moz ou semblables : « Veez cy, bon « glanuer, je gaingneroie bien bonne journée à y glanner »... Martin répondit « felonneusement et orguilleusement :

1. Communication bienveillante de M. P. Le Cacheux, archiviste du département de la Manche. — Thérines, aujourd'hui dans l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Songeons. — Neuville, Oise, arr. et cant. de Clermont.

2. *Aveux de la vicomté de Conches...* : pp. 6, 49, 47. 45, et *passim.*

Digitized by Google

« Vous veez qui ce fait; s'il ne vous semble qu'ilz facent bien, « si les renvoiez à l'ostel. » La discussion continue; on s'échauffe de part et d'autre; à la fin, Guillaume du Plesseys, en face de l'attitude de plus en plus insolente et menaçante de Martin, « par chaleur et temptacion de l'ennemi, leva un espié qu'il tenoit par le bout ferré et, de l'autre bout non ferré, fery ledit Martin un coup sur la teste, dont il chey a terre et après le refery un autre coup au costé. » Martin mourut dans les quatre jours, et Guillaume du Plesseys sollicita des lettres de rémission [1].

Un autre chevalier, Jean Patry, instruit qu'un de ses hommes de la paroisse de Culay, Thomas Le Noir, avait l'intention d'enlever ses récoltes avant d'avoir payé le droit de champart, résolut d'aller le guetter de nuit, avec un de ses serviteurs et Thomas Suart, écuier. On surprend, en effet, Thomas Le Noir; le serviteur prend les intérêts de son maître. Jean Patry reste à l'écart, mais Thomas Suart intervient avec le serviteur; une rixe a lieu, au cours de laquelle Le Noir est mortellement blessé [2].

Une autre fois, ce ne fut pas le seigneur qui intervint directement, mais le prévôt de la seigneurie. Un nommé Jean Auvré, de la paroisse de Bonneval, en la vicomté d'Orbec, avait « chergié une cherrecte de gerbes, sans paier de XVII gerbes une, pour la molte, ou Seigneur de Bienfaicte et de Hellebaudiere ». Le prévôt prit la charrette; mais le dit Jean la lui « rescouist ». Il se pourrait que la victoire fût restée à Jean Auvré [3]...

En outre de leur surveillance ou de leur intervention, les plus riches de ces seigneurs avaient besoin, pour les aider dans l'administration de leurs domaines, d'avoir au moins un « clerc ». On dira plus tard un « intendant ». Tel était Robert

1. *Actes de la Chancellerie d'Henri VI...*; t. I, p. 1.

2. *Mém. de la Soc. des Antiquaires de Normandie;* 3e série, 3e vol. Paris, 1858, in-4°, p. 158. — Culey-le-Patry, Calvados, arr. de Falaise, cant. de Thury-Harcourt.

3. *Actes de la Chancellerie d'Henri VI...*; t. I, p. 160. — Saint-Aubin-de-Bonneval, Orne, arr. d'Argentan, cant. de Vimoutiers. — Saint-Martin-de-Bienfaite, Calvados, arr. de Lisieux, cant. d'Orbec. — La Halboudière, comm. de Familly, même cant.

Digitized by Google

de Carrouges, chevalier, qui joua un rôle considérable dans les insurrections normandes contre la domination anglaise. Un « povre clerc », natif de Serquigny, Jean Le Monnier, qui s'était engagé à servir de clerc à Robert de Carrouges, explique ainsi son histoire et le rôle d'un *clerc* auprès d'un seigneur. « ..... Dès Noël ou environ qui fut l'an mil IIIc et XX derrenierement passé, pour les fortunes et occasion de la guerre qui lors couroit..... le dit Jehan Le Monnier, qui en son temps et jeune aage avoit tousjours servi les gens de justice et autres en escriptures et autrement, come povre clerc mercennaire, voiant l'entrecours et fortune d'icelle guerre, considerant que sans trouver autre voie et maniere de fere, il ne povoit avoir sa dicte vie et substentacion,... vint a l'ostel de maistre Robert de Carrouges, seigneur du lieu... Le quel de Carrouges, qui pour lors estoit impourveu de personnes congnoissant estat de justice et procès, et (voyant) qu'en pluseurs et divers lieux il avoit pluseurs procès à l'encontre de pluseurs personnes, et aussi que aucuns de noz hommes et subgez (c'est le roi d'Angleterre qui parle) doubtans le fait de la dicte guerre, ne se estoient osé chargier de la procuracion de ses causes, querelles, receptes et besoingnes, requist très instamment ledit Monnier de s'en chargier... » Il céda. Les Anglais lui ayant fait grief d'avoir servi un rebelle, il sollicita des lettres de rémission [1].

L'ancien page de Jeanne d'Arc, Louis de Coutes [2], s'appliquait, avec raison, à la gestion de sa fortune. En qualité de seigneur de Rugles, il avait droit à un cens de douze deniers sur chaque masure ou jardin. Jusqu'à lui, la perception de cette redevance était affermée avec des menus droits divers, analogues à nos droits de foire, d'étalage ou de marché : « souloient, dit-il dans son aveu, les dits cens estre baillés à ferme avec la prevosté du dit lieu de Rugles et cuillis et receus par les fermiers d'icelle prevosté ». Louis de Coutes vit qu'il était plus avantageux de toucher ou de faire touchen direc-

1. *Id.*, *ibid.*, t. I, p. 153. — Serquigny, Eure, arr. et cant. de Bernay. — Carrouges, Orne, arr. d'Alençon, ch.-l. de cant.

2. V. *supra*, p. 77.

Digitized by Google

tement ces cens, et il s'astreignit à ce soin, car il ajoute : « ... de présent sont receus par la main du dit de Coutes ou de son receveur »[1].

Nous pensons que cette mesure prouve, avec certitude, que Louis de Coutes habitait alors à Rugles (1456) ; autrement, eût-il songé, sinon à recevoir lui-même ce menu cens, mais même à le faire toucher directement pour lui ?

Les livres de Raison sont, aussi, un moyen excellent et des plus sûrs pour connaître comment quelques seigneurs cultivaient et faisaient valoir eux-mêmes leurs terres et pour saisir, jusque dans ses plus précis et ses plus minutieux détails, la vie rurale et les rapports des classes entre elles. Le Journal du sire de Gouberville (XVI^e siècle) est connu du grand public. Pour le dernier quart du XV^e siècle nous avons celui d'une autre famille normande, les Perrotte, récemment arrivés à la noblesse, et qui, à raison d'un fief qu'ils ont acheté en 1459, s'appellent déjà de Cairon. Ils habitent Bretteville-l'orgueilleuse[2]. Vers 1473, Colin ou Nicolas Perrotte vient de mourir. Il laisse trois fils : maistre Jean de Cairon, curé de Coulombiers-sur-Seulles, Nicolas, écuier, et maistre Étienne de Cairon, qui était ou qui devint chapelain de Beaumont-le-Richart, commune d'Englesqueville, canton d'Isigny. La succession était indivise. En 1479, d'après nos livres, leurs rentes s'élevaient à 760 boisseaux de froment, 15 chapons, 28 gélines, 332 œufs, 38 livres, 7 sous, 11 deniers, 3 mailles et ung capel de roses vermeilles à la Saint-Jean. Les fermes s'élevaient à 4 setiers, 512 boisseaux, 2 gélines, 10 œufs, 34 livres, 11 sous, 6 journées d'homme et une journée de harnais.

« La sieurie de Cairon leur donnait 74 sous d'après nos livres (toutefois les pleds de gage-pleige indiquent 60 sous), 23 ouisiaulx, soit 16 chapons et 7 gélines à Noël, et 290 œufs à Pasques et 4 pains quarteniers. Enfin ils avaient à Cairon 13 livres, 15 sous, 6 deniers de ferme »[3].

1. *Mémoires et notes Le Prévost...* ; t. III, p. 50.

2. Caison, Calvados, arr. de Caen, cant. de Creully. — Bretteville-l'orgueilleuse, mêmes départ. et arr., cant. de Tilly-sur-Seulles.

3. *Notes extraites de trois livres de raison, de 1473 à 1550 ; Comptes*

Digitized by Google

Fait intéressant, ils n'avaient pas de fermiers — (au moins pour une très grande partie de leurs biens) ; — pas même de régisseur, comme tant de propriétaires-châtelains de maintenant. Avaient-ils seulement l'équivalent de l'entrepreneur de moisson qui, moyennant une somme fixée d'avance à forfait, recrute les manouvriers, les commande et les nourrit? — Pas même.

De là des rapports incessants, non seulement avec les fournisseurs, entrepreneurs, marchands de bestiaux ou de denrées, mais encore avec les travailleurs manuels, paysans, paysannes travaillant à la journée, à la tâche ou à forfait.

« L'an 1494, la semaine d'après La Pentecoste en mai, les filles Rault Gervaisse ont fait chinq jours et demy (soldé) VI d... »

... « Yvon Mauger doit cercler (sarcler) tous les cardons des forments, orges et avoines et les dogues (sorte de patience à longue racine pivotante), et aussi doivent cercler les poupis (coquelicot) et amourentes (maroute ou camomille puante) de trois vergées de froment, le tout par trente deux s. six d., ung boisseau de froment et ung boisseau d'orge pour toutes choses ».

Ce sont, aussi, des règlements de comptes. — Jean de Quenchie « doit III boisseaux de froment de rente et III boisseaux de farine pour l'année 1479. Il doit par compte fait pour le temps passé douze boisseaux de froment et huit sous tournois en argent et avons compté et paié toute la sye d'ault et les journées : fait le huitième jour de décembre, sol (soldé) six boisseaux de froment. Nous sommes quites les (uns) vers les aultres du temps passé, parce que nous avons acheté XX bestes à lainne et paiés, qui leur demeurent à moytié : fait le X^e^ jour de février ».

Mais, à qui sait le lire attentivement, un livre de raison donne, parfois, autre chose que des chiffres et des arrêtés de comptes. Celui des Perrotte de Cairon nous les montre faciles, peu exigeants, et animés de sentiments de bienveillance à

d'une famille de gentilshommes campagnards normands, par l'abbé Aubert. Extrait du *Bulletin historique et philologique*, 1898, pp. 447-499, Paris, imp. nat., 1899, in-8°.

Digitized by Google

l'égard de leurs inférieurs. « A leurs fermiers, voisins, ouvriers, ils avancent de l'argent qu'ils doivent *gueignier*. Dès le mois de mars ils prêtent du blé et l'on s'engage pour la *besoigne* d'ault. Ils prêtent à Colet chinq soulz, quant son fils trespassa, et 2 s. en sa maladye ; à un autre 10 soulz pour aller ès neuches (noces) de son frère ; 5 sous à la *nouvelle messe* ; 10 s. à Martin quant il esposa (épousa) ; chinq s. à Lenepveu pour bailler à maistre Guérin, quant il (lui) remist la cuisse ; 10 s. à un autre, quant sa femme estoit en couche, quant elle fust à la Délivrande... »

« Ils agissent de même pour leurs serviteurs : Mariette espousa viron le XVIII[e] jour de février, ils ont eu XXII pos de sidre ès neuches ; je lui ai presté chinq s. t. ou environ ès dites neuches ; — pour une autre, mon frère a chanté deux messes (pour son mari défunt) de quoi il y en a donné une ».

« Quelquefois, mais rarement, ils prêtent sur gages, ainsi à Colette sur ung doublier, une toualle, deux serviètes et deux cervechies, qui sont dedens une toye d'oriier, il preste XV souls ». Trois ou quatre fois ils se fatiguent d'attendre et il y a des exécutions. — Trois ou quatre fois aussi on parle de namps.

« Faisaient-ils des remises à leurs débiteurs ? nous n'avons pu nous en rendre compte ; plusieurs fois ils s'en rapportent au débiteur qui dit avoir payé ou avoir fait tant de journées ».

Les femmes des seigneurs, elles-mêmes, prennent part à l'administration du domaine seigneurial. On en verra un épisode curieux concernant la femme d'un seigneur du Neubourg. — Il en est de même hors de la Normandie, car, par son testament (janvier 1313), Elzear de Sabran donne à sa femme les troupeaux et animaux de toute espèce qui seront sur ses domaines « en gratitude des services qu'elle lui a rendus dans la conduite de ses terres [1] ».

*
* *

1. Cité par Humbert de Gallier, *Filles nobles et magiciennes*. Paris, Calmann-Lévy (s. d.), in-12, p. 241.

Digitized by Google

Ces seigneurs ne vivent donc pas distants, isolés dans leur morgue orgueilleuse comme dans une tour d'ivoire. Les nécessités de la vie, en des temps difficiles comme pendant la guerre de Cent ans, la communauté des périls les rapprochent du reste de la population des campagnes; ils ont, parfois, ensemble des rapports de pair à compagnon.

Robin Hébert, un écuier du pays de Caux, après qu'il eut, dans une localité voisine de sa demeure, loué des ouvriers pour recueillir ses labours, achève sa journée à la taverne à jouer avec plusieurs gens de la paroisse et notamment, semble-t-il, avec un charpentier qu'il vient d'engager[1].

Guillaume de Boishébert est un écuier du même pays qui, une fois, passa la journée à boire en l'ostel du prêtre de Cliponville, avec plusieurs habitants paraissant de condition inférieure à la sienne. Il s'y enivre, ce dont il était, d'ailleurs, coutumier. Il se prend de querelle avec un de ses compagnons. La querelle n'a pas de suite sur le moment; mais, dans la soirée, il revient, avec la ténacité d'un ivrogne, injurier et provoquer de nouveau son compagnon. Celui-ci se fâche, se défend, et dans la rixe, l'écuier est blessé à mort[2].

Guillaume La Chose, simple habitant de la paroisse de Saint-Joire de Bauquierville, est invité, ainsi que d'autres, à dîner « en l'ostel de la femme qui fu Jehan Chambre, jadis escuier, natif du pais d'Angleterre..., la quele femme avoit, ce dit jour de dimanche, fait le pain benoist en l'église de la dicte ville »[3].

Après un dîner de noces, un des convives, Jouvet Pennier, sort « pour convoyer un escuier du pais, nommé Regnault Rouaut et autres. » Il lui vient l'idée de faire demander « du vin ou autre buvrage des dictes nopces pour fere boire le dit

1. Voy. *supra*, p. 82.

2. Bibliothèque de Rouen, ms. déjà cité, f° 170. — Cette scène rappelle, de point en point, la fin tragique d'un des Mannoury du Mont de la Vigne, ces ennemis de Thomas Basin qu'il a peints sous de si noires couleurs. (*Œuvres de Thomas Basin*, t. I. Introd., p. LXVII, et t. III, p. 322).

3. *Actes de la Chancellerie d'Henri VI...*; t. II, p. 227. — Saint-Joire-de-Bauquierville; Saint-Georges-de-Boscherville réuni à Saint-Martin-de-Boscherville, Seine-Inf., arr. de Rouen, cant. de Duclair.

Digitized by Google

écuier et ceulx de sa compaignie ». Par mégarde, ou par plaisanterie, au lieu de vin, on « bailla de l'eaue seulement ». Mécontent, Pennier revient et dit que « c'estoit une grant vilenie et deshonneur à lui faicte de lui avoir baillé de l'eaue pour fere boire aux gentilzhommes »[1].

Rogier de Bourrain, écuier, avait été pris par les *brigands;* Katerine, sa femme, va alors en l'ostel d'un nommé Colin Cousin qu'elle connaissait bien et que l'on savait avoir des accointances avec quelques-uns des brigands, notamment avec un nommé Vauchis. Elle pensait avoir, auprès de ce dernier, des nouvelles de son mari. Cousin, pour l'amour qu'il avait à la dite damoiselle, accepta; et pendant deux jours, s'en fut, inutilement d'ailleurs, à la recherche de Vauchis. Pendant ces deux jours, la dite damoiselle demeura en l'ostel du dit Cousin. Les Anglais en firent un crime à Cousin qui dut obtenir des lettres de rémission[2].

A peu près semblable aventure se produisit dans le Vexin, pour Jehan Pierre, « povre homme laboureur », demeurant à Trie, à l'occasion de ses fréquentations avec une damoiselle nommée Jehanne de Ver, et avec son mari, Henriet Chouart, demeurant à Mongneville, à trois lieues de là, et qui était du parti des brigands. La damoiselle vient donc trouver Jehan Pierre et lui demander d'aller rejoindre certains compagnons et son mari. Jean Pierre, après s'être excusé d'abord, craignant que s'il refusait « ilz ne lui ardeissent sa maison ou feissent aucun dommage », se rendit à Mongneville. Hénry (*sic*) Chouart y labouroit en une sienne vigne. La nuit venue, il le mena à son ostel et de là « en un petit bois près d'ilec où ilz trouvèrent les dis brigans » dont Jean Pierre connaissait trois, « à l'occasion de ce qu'ilz avoient esté ses compaignons en la garnison du dit Meru ». On lui demanda « se il savoit lieu où ilz peussent gangnier leur escot ». Pierre prétend qu'il leur répondit évasivement, que, même, il avertit les Anglais du projet dont il fut question; il eut donc sa grâce[3].

1. *Id., ibid.*, t. I, p. 171.
2. *Id., ibid.*, t. I, p. 281.
3. *Id., ibid.*, t. I, p. 357. — Trie-Château et Monneville, Oise, arr. de Beauvais, cant. de Chaumont-en-Vexin. Voy. ci-dessus, p. 82.

Digitized by Google

Les nobles, on le verra, prenaient une part directe et active aux distractions populaires, notamment aux représentations des jeux de mystères. Voici, d'ailleurs, sur cette fusion des nobles et des non-nobles dans nos campagnes, un épisode plein de ces détails que Saint-Simon appellera des bagatelles qui peignent, et que, malgré sa longueur, je n'ai pas le courage d'abréger.

Jean de Bienfaite, chevalier, seigneur de Bienfaite, n'est pas le premier venu; il a son nom et sa biographie dans l'histoire Normande[1]. Un jour, il sort du château de Courtonne, où il s'était retiré pour le fait des guerres (1426), « monté sur son cheval pour soy aler esbatre et chacier aux champs, come chevaliers et escuiers du pays ont acoustumé de fere ». Il vient en l'hostel de Henry de Quierville, écuyer, « où l'on faisoit taverne ». — Faire taverne signifie parfois une réunion de plusieurs personnes où l'on devise de choses et d'autres en buvant. — Il y avait là, réunis, un nommé Guillemin Morel et plusieurs autres qui déjeunaient et « avec les quelz il se desjeunna et s'assit au bout de la table, dont le dit Morel et autres de la compaignie furent bien contens et vouldrent que lèur escot ne feust que un ». Henry de Quierville retient Jean de Bienfaite à dîner. Après le dîner, Morel survient dans la chambre où ils étaient. On lui offre à boire. On va voir ensuite « deux compaignons qui luctaient ensemble près d'icellui hostel » ; et enfin, tous trois montent à cheval pour regagner Courtonne.

En route, ils en viennent à parler « de faire courir leurs chevaulx, pour savoir lequel d'eulx seroit le plus tost au presbitère du Mesnil-Guillaume. » Henry de Quierville prend un certain chemin, mais, peu après, il tombe et se blesse à l'épaule. Quand Jean de Bienfaite et Morel furent arrivés au bois de Glos, Bienfaite dit à Morel « qu'il s'en vensist et qu'il l'avoit gangnié. Lequel Morel lui dist qu'il n'en estoit riens et qu'il n'estoit qu'un busart, lui et tous ceulx de Courtonne,

1. V., sur lui, une note très documentée de M. P. Le Cacheux, *Actes de la Chancellerie d'Henri VI...* : t. I, p. 160.

Digitized by Google

et avec ce n'estoient que villains ; et ces paroles récita par pluseurs fois. » Est-ce pour de bon, demande Jean de Bienfaite ? Morel lui répond que *oyl* et fait mine de le prendre au col. Ainsi menacé, Bienfaite lui donne un coup du plat de son épée dans le dos. Morel prend alors de l'avance, descend de cheval, casse d'un arbre un gros bâton et revient sur son adversaire qui pare le coup, puis de son épée, frappe à la tête Morel qui tombe sous le coup. Regrettant aussitôt cet acte de violence, il « recloy audit Morel la playe qu'il lui avoit faicte », va chez un voisin, « et ylec demanda des œufs, des estouppes et unes forces, mais il ne pot finer d'estoupes et ot tant seulement deux œufs et unes forces » qu'il apporta à Morel, resté sur place. Il va ensuite à Prêtreville chercher un barbier qu'on ne trouve pas d'abord, mais qui finit par venir et met « un emplastre » sur la tête de Morel. Tous trois se mettent alors en route ; et, tout en cheminant, Jean de Bienfaite raconte au barbier comment le cas est arrivé. Morel « le desmenti par pluseurs fois en la présence d'icellui barbier, dont le dit suppliant fut très déplaisant ; et tempté de l'ennemi, recordant aussi qu'il avoit prins grant peine de le fere appareillier et [que Morel] avoit esté aggresseur au commancement », lui donna, de nouveau, de son épée « pluseurs cops orbes sur le dos et braz ». Morel mourut au bout de quatorze jours.

Qui était-il donc, ce Morel, qui avait passé toute sa journée avec deux nobles, dont un d'assez haut rang, qui semble avoir été traité par eux en égal, avec lequel ils organisent une sorte de course au clocher ? La lettre de rémission dit qu'il « estoit homme de petit estat, c'est assavoir bouchier, eu regart à la personne du dit suppliant, qui est bien noble homme et de bonne lignée et généracion »[1].

Peut-être, tout en acceptant la société du boucher, le noble chevalier le dédaigne ; mais le dédain n'est pas uniquement une opposition de classe à classe ; jusqu'où ne va-t-il pas se nicher ! L'année précédente (1425), au Neufbourg près Mor-

1. *Actes de la Chancellerie d'Henri VI...* ; t. II, p. 14. — Courtonne-la-Meurdrac, Mesnil-Guillaume, Glos, Prêtreville, Calvados, arr. et cant. de Lisieux.

Digitized by Google

tain, Jean Porin, mercier, était avec un ami dans une taverne. Passent trois voisins; il les invite à s'asseoir et à boire avec lui; mais l'un d'eux, Guillaume Pehu « lui répondit fort arrogamment qu'il ne daigneroit soy asseoir en escot de merciers » ! Or cet arrogant Pehu était un taillandier, et Porin lui fit remarquer que « merciers et taillandiers estoient assez d'une [même] condicion »[1].

Somme toute, ces différences de classe n'excluent pas la compénétration. Et si des seigneurs, petits, moyens ou grands, sont parfois coupables de violences, d'extorsions et d'abus de pouvoir envers leurs hommes, d'autres prennent au contraire leurs intérêts.

Un jour, deux maraudeurs, le père et le fils, passant près le moulin Louvet, de Beaumont-le-Roger, prennent le bât d'une jument qui paissait aux champs. Le propriétaire et son fils surviennent; mais les rôdeurs, intervertissant les rôles, se prennent à menacer les volés. Ces derniers appellent à leur secours. A leurs cris accourent « le seigneur de Grollay qui s'esbattoit en sa garenne et un sien varlet avec lui ». Mêlée entre les quatre hommes, au cours de laquelle un des voleurs est tué[2].

Bien plus efficaces et plus profitables à l'universalité des hommes de sa seigneurie furent l'intervention et les agissements de Guillaume Martel, chevalier et chambellan du roi, dans une circonstance qui fait connaître, en ses plus petits détails, le mécanisme de la perception de l'impôt royal dans nos campagnes.

Guillaume Martel avait seigneurie et justice à Bacqueville-en-Caux « où il y avoit, de toute ancienneté, un marché qui estoit fort fréquenté avant que les fermiers des fermes du roy ordonnées pour le fait de la guerre eussent traité trop dure-

1. *Id.*, *Ibid.*, t. I, p. 199. — Le Neufbourg, Manche, arr. et cant. de Mortain.

2. Bibliothèque de Rouen, ms. déjà cité, f° 82. Beaumont-le-Roger, Eure, arr. de Bernay, ch.-l. de cant. — Groslay, Eure, arr. de Bernay, cant. de Beaumont-le-Roger. — Ce seigneur était, peut-être, Jean III de Gaillon ? V. Charpillon, *Dictionnaire...*, art. Groslay.

Digitized by Google

ment les gens qui le fréquentoient ». Pour rendre la prospérité au marché, Martel en fit prendre la ferme par un de ses hommes, nommé Robert Bonnefoy, « afin qu'il traitât mieux les marchands qu'un étranger ne feroit ». Mais Bonnefoy se trouva avoir perdu environ cent francs sur le prix d'adjudication. Le seigneur intervint encore et engagea Jean Fiquet, un autre de ses hommes, à prendre la ferme. Mais voici une complication ! Il y avait alors (plusieurs comptes de l'époque en font foi), des espèces de maltôtiers de village dont le métier était d'exploiter, dans une région, la perception des droits de marché sur les diverses denrées et autres impôts indirects. Or, « un nommé Guillaume Bonté, qui est grand impositeur, meu de convoitise », demande à Fiquet d'entrer en participation avec lui. Sur le refus de celui-ci, il va mettre une surenchère. — Il faut savoir qu'il y avait, alors, un assez long délai pour surenchérir. — Le seigneur, craignant que la ferme ne restât pas à Fiquet, fait couvrir l'enchère par un autre de ses hommes, et fait, en même temps, demander à Bonté de se déporter d'entreprendre les fermes du marché. Bonté répondit « moult arrogamment, qu'il n'en feroit rien ». Martel, indigné de ses paroles et des « desplaisances » faites à ses hommes, fit un jour battre, par quelques jeunes gens, Bonté, qui dut garder le lit dix à douze jours. Ce cas méritait bien des lettres de rémission qui rappellent incidemment les services militaires du chambellan[1].

Les plus riches et les plus puissants seigneurs, eux-mêmes, ont-ils reçu de leurs sujets quelques services gracieux et bénévoles, pour que ces services ne soient pas considérés comme obligatoires et ne constituent pas un précédent, les hommes savent bien demander, — ou les seigneurs veulent spontanément leur donner — une reconnaissance formelle qui sauvegardera leurs droits.

L'acte qui suit, émanant de Jean III, baron du Neubourg, de Gacé et de la Ferté-Fresnel, un des plus grands seigneurs de son temps, mérite d'être reproduit en entier, tant pour

1. Même provenance..., f° 57, r°. — Bacqueville, Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, ch.-l. de cant.

Digitized by Google

son objet que pour les détails qu'il donne sur la vie privée et les occupations d'une grande dame d'alors (Jeanne de Garencières, dame de Villarceaux) :

« A tous ceulx qui ces lettres verront ou orront, nous Jehan, sire de la Ferté, du Neufbourg et de Gacé, salut. Savoir faisons par ces présentes comme il soit ainsi par plusieurs fois pour le temps passé et nagueres et pour le temps présent [que] nos hommes subgès et habitans de notre baronnie seigneurie et terre du Neufbourg et appartenances d'icelle c'est assavoir les hommes subgès et habitans du dit lieu du Neufbourg, les hommes subgès et habitans de la parroisse de Saincte-Katerine de la Neufville en la forest dudit lieu du Neufbourg, les hommes subgès et habitans de la parroisse de Saint-Nicolas-du-bost, les hommes subgès et habitans de la prevosté de Beauffou, les hommes subgès et habitans de Saincte-Oppórtune-du-bost, les hommes subgès et habitans de la parroisse de la Haïe-de-Calleville, iceulx dessus dis nos hommes et subgès de la dicte terre et baronnie nous aient ja pieça et par plusieurs fois à notre requeste par nous ou par noz gens [ou] officiers faictes plusieurs aides pour nos grans besoings et affaires tant de leurs corps que de leurs bestes chevalines et autres bestes trayantes à charue ou à charecte tant pour amener et assembler tieule, pierre, carrel, bois et autres choses propices et convenables pour la reparacion fortification et emparement de notre chastel du dit lieu du Neufbourg et aussi de notre hostel de Saincte-Vaulbourg, tant pour amener des vins, des sidres et autres choses convenables pour notre dit manoir et admenagement d'icellui et ovecques ce nagueres et à notre dicte requeste ou mois d'octobre M. CCCC et dix iceulx nos hommes et subgès nous ayent aidé de leur chevance en deniers de leur propre franche et pure volenté et sans contraincte pour aider à emparer notre dit chastel du Neufbourg pour la refection du pont et barriere et guerictes d'icellui chastel et aussi pour le bien et sauvement de leurs corps et de leurs biens, de leurs femmes et enfans que [*lis.* : et] pour le bien publique de tout le pays. Pourquoy nous, ces choses considerés, ne voullons que nulles des aides dessus nommées tant de eulx que de leurs bestes

Digitized by Google

leur soient tournés en aucuns préjudice ou temps avenir à eulx ne à leurs hoirs [ni] n'en poons ne porrons faire aucune demande ne sieute en aucune maniere pour le temps avenir par maniere de faisance à quoy ils soient tenus ne autrement, si ce n'est par maniere de prest quand requis en seront par nous ou par noz gens à noz besoings et affaires et se il leur plaist a ce faire par manière de courtoisie et non autrement.

« Et aussi pour ce que plusieurs aides et courtoisies ont esté faictes par les femmes et hommesses [1] de [*lis.* : des] parroisses cy dessus desclarees à notre très chiere et très amée compaigne et espouse pour aider à cueillir et ordonner pour le temps que l'en queult les lignières et chanevières et aussi ont aidié par plusieurs fois à froissier et escoucher iceulx manieres de lanises [?] [2] toutes les fois que requises en ont esté par maniere de courtoisie et non autrement, les quelles faisances par elles ainsi faictes ne voullons que il leur soit tourné en aucun usage ne prejudice ore et pour le temps avenir. Les quelles choses dessus dictes et chacunes d'icelles tenir et garder [voulons ?] fermement sans aucun contredit de nous et de noz hoirs sauf et reservé toutes voies toutes les corvees et faisances telles come noz diz hommes et subgès nous sont tenus faire acause et pour raison de leurs fiefs et teneures si comme il est contenu as registres, chartres, lettres et autres ensaignemens appartenant à nos dite baronnie du Neufbourg et de notre dit hostel de Saincte-Vaulbourg et des demaines et appartenances d'iceulx lieux et aussi comme eulx et leurs predecesseurs ont baillié par advеu, icelles faisances demourront et demeurent en leur fait hérédital et les seront tenus faire eulx et leurs heritiers toutesfois que temps en sera et ils les debvront de an en an comme faisances et hereditaulx et aussi comme ils les ont acoustumé eulx et leurs hoirs à nous et aux notres. En tesmoing de ce nous avons garny ces presentes lettres de notre propre seel. Ce fu fait en notre hostel de Saincte-Vaulbourg, presens à ce Jehan Suhart, escuier, notre maistre d'ostel, Mons[r] Philippe Bellier

1. Hommesses, synonyme de vassales.
2. Lanise, sorte de bourre de laine.

Digitized by Google

priour [?] du Neufbourg, Mons^r Robert Le Fort [?], curé de Fourges, Gauvain Varves, verdier du Neufbourg et mon beau père Guieffroy Maloiesel, de l'ordre des prescheurs, le huitième jour du mois de Novembre l'an de grace M.CCCC et dix. »[1]

* * *

Qu'il y eût, de la part des seigneurs, petits ou grands, des actes de violence et des abus d'autorité, qui le nie ?

Ne se rappelle-t-on pas la jacquerie ? Les lettres de rémission ne nous en donnent-elles pas des exemples particuliers ? Donc, dans nos campagnes, alors, comme de tout temps, il y avait, d'une part, ceux qui prenaient bien la vie, d'autre part, les mécontents, les envieux.

Les deux se coudoient dans les mêmes petits épisodes. A Doué, en Anjou, en 1389, chez un hôtelier public, logent une sorte de petit contremaître, « chargé de faire ouvrer de pavage et de chaussée », au nom « du maître du pavage en Anjou et Maine », Jean Coquelet et deux ouvriers sous ses ordres, Jean Joudon et Jehannin Mahon. Un jour, environ l'heure de souper, « deux gentilshommes honestes » arrivent à l'hôtellerie et demandent à souper. L'hôtesse leur dit qu'elle n'a rien à leur donner, « mais qu'il y avoit layens compaignons qui avoient fait appareiller de la viande pour eux », et qu'elle pensait bien qu'ils consentiraient à partager avec eux.

En effet, ceux-ci acceptent, disant « qu'ils auroient grant joye de la compaignie d'iceulx gentilshommes ».

On apporte un poulet que Coquelet avait appareillé pour le souper. « Par honneur et révérence pour les gentilshommes, il le mit devant eux ».

Mais l'un des ouvriers, Joudon, qui avait bien bu, dit à

1. Archives départementales de l'Eure. Fonds du Champ-de-Bataille. Classement provisoire : Yves de Vieupont et ses enfants, carton n° 2. (D'après deux *vidimus* des 22 et 23 décembre 1458.)

Les événements ayant amené la fermeture momentanée des Archives départementales de l'Eure, il n'a pas été possible de collationner ce document, copié il y a plus de vingt-cinq ans.

Digitized by Google

Coquelet : « Baillez-ça de ce poulet, nous sommes tous compaignons. » Coquelet s'y refuse, mais Joudon « appoigna du dit poulet en l'escuelle ». Mahon, l'autre ouvrier, lui représenta d'avoir à laisser le poulet à leur maître ; mais Joudon s'entêta.

Remarquons que, sagement, les gentilshommes ne se mêlent pas à ces incidents. Conciliant, l'un des deux va même jusqu'à dire à Joudon : « Nous voulons bien que vous en ayez, beau sire, et luy mit l'escuelle et le poulet devant lui. » Comment se passa le souper ? La lettre de rémission ne le dit pas. Seulement, quand il fut terminé et quand les gentilshommes furent partis, Coquelet reprocha à son ouvrier « de lui avoir fait grant deshonneur et villenie à sa table ». Celui-ci ayant répondu par des propos injurieux, mû de colère, il lança à la tête de Joudon une pinte d'étain qui lui fit une blessure qui entraîna sa mort huit jours après [1].

Voici encore deux faits où se manifestent, d'une part, l'hostilité et, d'autre part, l'attachement aux nobles.

Morelet de Saveuses, chevalier, a été tué à l'affaire de Merc contre les Anglais (1405). Après sa mort, un certain Gilot Le Vasseur s'en allait disant publiquement « qu'il estoit délivrés de un de ses ennemis, dont il estoit moult joyeux..., que ce n'estoit que orgueil et beubant d'icelui feu chevalier..., et que après sa mort noz sergens (c'est le roi qui parle) venoient de jour en jour adjourner et exécuter la femme et enfans du dit feu chevalier pour les debtes qu'il avoit acrutes pour aler en la dite assemblée et ailleurs ; et ses enfans ne devoient point faire le maistre, et qu'ilz n'avoient pas vaillant une potée de pois. »

Ces propos étaient revenus à l'oreille d'un frère bâtard du malheureux Morelet ; et un jour qu'il rencontra Gilot Le Vasseur, il alla à lui et, de son épée, le frappa de telle sorte que mort s'ensuivit [2].

1. Bibliothèque de Rouen, ms. déjà cité, f° 36.

2. *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI*, publiées pour la Société de l'histoire de France, par L. Douët d'Arcq ; Paris, Renouard, 1864, in-8°, t. II, p. 51.

Digitized by Google

Il paraît qu'après la bataille d'Azincourt, un certain « compaignon » ayant avec lui une *fillette*, parcourait le pays, prétendant avoir « un rooles où estoient contenus les noms de tous les prisonniers françois »... Mais « le fait et manière de procéder du dit compaignon estoit toute malice afin de avoir et exiger argent... de plusieurs povres gentilz femmes et autres gens du pais qui avoient eu leurs maris et parens à la dicte journée ». A cette journée avait été pris un écuier nommé Pierre des Essars ainsi que son serviteur Pierre Chevreau. Avec eux était Jean Chevreau, « qui estoit avecques lui, comme varlet gardant ses chevaulx, » et s'en retourna au domicile de Pierre des Essars et de sa femme. Il rencontra le compagnon, l'interrogea sur son maître et eut bien vite démasqué l'escroc. Comme vengeance, et en manière de punition, il jugea à propos de s'emparer d'un « jaseran »[1] dont cet homme était vêtu. Ce châtiment, un peu sommaire, mit Chevreau dans la nécessité de solliciter des lettres de rémission[2].

Si des seigneurs ont souvent abusé de leur autorité et se sont arrogé des droits injustes sur leurs hommes, d'autres, au contraire, ont été victimes des empiétements de leurs sujets; et, impuissants à les faire cesser, ont dû recourir à la protection royale. Tel est le cas de Guillaume de Bailleul. Les habitants de Bailleul-la-Vallée menaient et faisaient mener, sans droit aucun, leurs pourceaux et autre bétail dans les jardins, terres, prés et pâturages de leur seigneur. Vainement, à plusieurs reprises, il leur en avait fait défense; il lui fallut avoir recours à l'autorité du roi qui écrivit à son vicomte d'Orbec, dans le ressort duquel était Bailleul-la-Vallée, de faire défense aux habitants de la *ville* de Bailleul de continuer ces attentats à la propriété de leur seigneur, « en les contraignant à ce, chacun d'eux, par voye due et raisonnable, en punissant les délinquants suivant l'exigence du cas »[3].

1. Collet de mailles ou camail lacé au bacinet.
2. *Op. cit.*, t. II, p. 53.
3. *Mém. et notes Le Prévost...* ; t. I, p. 162. — Bailleul-la-Vallée,

Digitized by Google

Plus à plaindre encore fut un autre seigneur d'un fief de haubert qui eut à souffrir de ses hommes une cruelle blessure d'amour-propre, Étienne Le Bis, seigneur de la Haye-Saint-Sylvestre.

Ses hommes obtinrent contre lui un jugement le condamnant à payer la taille comme roturier. Il n'acquiesça pas ; mais, au contraire, se porta appelant devant la cour des aides, séant à Rouen, « de certaine contraincte sur lui ou ses biens faicte à l'instance et requeste de Nicolas Aubour, receveur des aides et tailles en l'élection de Bernay et des parroissiens et habitans du dit lieu de la Haie-Sainct-Sevestre. » Il se disait « yssu, extraict et procréé de noble et ancienne lignée ». Il alléguait avoir en sa faveur plusieurs informations et sentences. Ses vassaux répliquaient que, malgré ces informations et sentences, il avait été, jusque-là, assis et avait contribué aux tailles ; et ils concluaient à ce qu'il fût contraint à payer, par provision, la somme de quinze livres tournois à laquelle montait « son assis. » « Sur quoy et sur les faculté et puissance en biens d'icelui appelant les dits habitans avoient depuis fait faire aultre informacion par Yves Dupont, conseillier en court laye ». Par son arrêt du 21 janvier 1491 la cour donna tort à l'appelant ; et elle « a déclaré et déclare que le dit Estienne Le Bis, appelant, garnira ès mains du collecteur ou collecteurs de la taille d'icelle parroisse de la Haye-Sainct-Sevestre, c'est assavoir de la somme de VII l. Xs. t. pour son assis de la dite année passée et de la somme de VI l. t. à quoy il a esté et est imposé et assis pour ceste dite présente année... » Le seigneur fut donc deux fois condamné... ; et cela justement, car il n'était pas noble ; en effet, quelque vingt-cinq ans plus tard, on voit un « Ethienne Le Bis, de la Haye-Saint-Silvestre, annobli par arrest de 1523». Mais voici, toujours, des hommes qui ne se font pas faute de tenir tête à leur seigneur et ne se seraient pas, comme on dit vulgairement, laissé couper l'herbe sous le pied[1].

Eure, arr. de Pont-Audemer, cant. de Cormeilles. — Orbec, Calvados, arr. de Lisieux, ch.-l. de cant.

1. Archives départementales de la Seine-Inférieure ; série B. ; Cour des Aides : expéditions, 1490-1491. f° 11, verso. — La Haye-Saint-Syl-

Digitized by Google

Voyons encore un autre seigneur de paroisse qui, lui, n'est pas un *nouveau riche*, mais bien un gentilhomme, ce que prouve la qualité d'écuyer jointe à son nom. Il s'appelle « Jehan Donnemesnil, escuyer, seigneur du dit lieu. » Il est mêlé à des épisodes curieux des usages et de la vie religieuse dans nos campagnes. Il y apparaît ayant, certes, quelque prééminence et quelque autorité, mais, cependant, n'étant presque que *primus inter pares*. « Blanche Boutière [forme féminisée, suivant l'usage, de Boutier], de la paroisse du dit lieu de Donnemesnil etant morte intestate et, suivant l'usage du pays, ses meubles etant echeuz aux curé et trésoriers de la ditte paroisse, pour estre distribuez, sçavoir, le tiers au curé, l'autre tiers aux dits trésoriers et le reste aux pauvres, on prist des mesures pour les obsèques de la deffuncte et pour le disner du jour d'icelles, dont on chargea le dit Jehan, et qui fut fait chez le nommé Aubert Boutier. Parmy ceux qui se trouvèrent à ce disner, et encore au soupper, étoient un nommé Symon Le Caron et Jehan Davesnes, son neveu, et chacun estant prest de s'en retourner chez soy, Pierre de Matonville, prestre, ayant demandé si le lendemain on feroit le partage des meubles de la deffuncte, et le dit écuyer ayant répondu que c'etoit son intention, le dit Le Caron prétendit qu'avant ce partage il falloit payer les debtes; le dit ecuyer ayant persisté dans sa première résolution, il y eust entre eux quelque altercation, et mesme le dit Le Caron donna un coup de poing sur le visage du dit écuyer, qui le luy rendit sur le champ, et aussy les dits Le Caron et Davesnes le maltraitèrent et blessèrent grièvement, et mesme le dit Davesnes menaça le dit ecuyer qu'il mettroit sa teste, un de ses pieds et un de ses poings dedans le capperon [*sic*]. Quelque temps après, le dit écuyer étant allé avec un de ses amis en la ville d'Aubmalle, et y ayant trouvez le dit Le Caron, Toussaint Sauvette, prestre, et un autre, ils les attaquèrent, et dans le conflict, le dit Le Caron fust tellement blessé qu'il mourust quinze jours après [1]. »

vestre, Eure, arr. d'Evreux, cant. de Rugles. — Abbé P.-F. Lebeurier, *Etat des anoblis en Normandie de 1545 à 1661*, Evreux, Huet, 1866, in-8°, p. 183.

1. Bibliothèque nationale. Département des manuscrits, fonds fran-

Digitized by Google

Ne quittons pas les gentilshommes ou seigneurs de fiefs de notre pays sans raconter, pour les surprendre comme par un *instantané* dans les incidents de leur vie privée, un rapt; la vie militaire et aventureuse d'un petit noble; et une querelle entre deux familles qui ont tenu un certain rang.

Galeran de Bailleul était un cadet de famille peu accommodé sans doute des biens de fortune, qui cherchait à se créer des ressources par un riche mariage. Il songea à une veuve « la dame du Sauchay, qui fu femme de feu Henry des Loiges, jadis escuier ». Elle tirait son nom du fief du Saussay, sis à Morainville près Lieurey, et son mari devait le sien au fief des Loges, sis à Saint-Grégoire-du-Vièvre.

Elle était riche, car c'était au droit de sa femme que son premier mari possédait, en 1376, les seigneuries des Castelliers, de Giverville, d'Esperlande, de la Vallée, de Pont-Autou et de la Pilvedière[1]. Ce projet de mariage ne plaisait peut-être pas beaucoup à la veuve, mais il se heurtait certainement à l'hostilité de sa mère, et surtout, du second mari de cette dernière. Galeran vint donc, un jour, trouver son frère « en sa maison à Bailleul », lui demander à la fois, conseil, assistance matérielle, et, aussi, quelqu'argent pour en venir à ses fins qui étaient l'enlèvement de la riche veuve. Celui-ci fit d'abord remarquer à son frère, observation qui est caractéristique de l'époque, « que se il la povoit espouser, il seroit assez richement marié, combien que ce ne fust pas en tèle ne si grant ligné comme au dit Galeran appartenoit ». Il ajouta, avec sagesse « que s'il emprenoit ce fait à faire, que il le feist en tèle manière qu'il n'y eust point de reprise, car c'estoit grant fait à entreprendre se il n'estoit sagement fait ». Galeran ne se rendit pas à ses raisons. Quatre à cinq jours après, il revint à Bailleul, « accompaigné de IIII gentilz hommes, à tout un varlet, d'un prestre et de son varlet ». Il pria son frère d'envoyer chercher un cinquième gentilhomme, ce à quoi

çais, n° 7434, f° 119. — Il y avait un hameau et une famille de Doux-mesnil à Fresnoy-en-Campagne, aujourd'hui Fresnoy-Folny, Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel, cant. de Londinières.

1. Charpillon. *Op. cit.*, art. Morainville-près-Lieurey et Saint-Grégoire-du-Vièvre.

Digitized by Google

il consentit, non toutefois sans réitérer ses sages avertissements. Mais Galeran s'obstinait et disait que « comment qu'il feust et quelque chose qu'il en deust avenir, il vouloit espouser la dicte dame ». Il priait, en conséquence, son frère « qu'il lui voulsist prester de ses chevaux et faire finance de vestemens et de ce que il falloit à tel cas, et les envoyer à la chapelle de Saint-Ferrieul ». Pour l'amour naturelle qu'il avait à son frère, Guillaume de Bailleul fit ce que lui demandait Galeran.

Ce dernier, accompagné de sa petite troupe, se rendit donc chez la mère de la veuve; et comme son second mari, Tassin de Vangon, « ne vouloit bien consentir au mariage dessus dit, après plusieurs paroles dictes entre eulx, [il] féry le dit Tassin d'une espée sanz mort ou mutilation. »

Pour éviter plus grands malheurs, « la dicte dame du Saussay s'accorda au dit mariage, lequel fu fait par main de prestre et célébré en saincte esglise, toutefois sans aucune couple [*sic*] charnèle entre eulz ensuye. »

A raison de l'aide donnée à son frère, Guillaume de Bailleul fut emprisonné à Rouen, et il aurait été condamné judiciairement, s'il n'eût obtenu des lettres de rémission auxquelles nous devons le récit de cette aventure [1].

Mais le principal coupable, l'audacieux et peu sympathique ravisseur, que devint-il? Chose incroyable! Il se serait, quelques années plus tard, rendu coupable d'un second enlèvement. On lit, en effet, dans le Dictionnaire de Charpillon : « A peine quittes de cette triste affaire, les frères de Bailleul retombèrent dans une autre... En 1382, Galeran de Bailleul, de complicité avec Guillaume, son frère, s'empara

1. *Choix de pièces du règne de Charles VI...* : t. II, pp. 35-37. — Sur l'identification des localités, V. Charpillon, *Dictionnaire*, art. Bailleul-la-Vallée, Morainville-près-Lieurey, Saint-Georges-du-Vièvre. — Pour la chapelle Saint-Ferrieul, M. E. Guillemare a bien voulu me donner le renseignement qui suit : « Cette chapelle n'est pas citée dans le *Dict. topographique* de M. de Blosseville, mais M. Aug. Le Prévost, en publiant les Pouillés de Lisieux (*Mém. des Antiquaires de Normandie*, 1844) dit, p. 29 du tirage à part, qu'une chapelle de Saint-Ferréol lui a été signalée par M. Canel comme ayant existé à Saint-Jean-d'Asnières (paroisse limitrophe de Morainville).

Digitized by Google

de Guillemette de Morsan, alors veuve, et la conduisit dans une chapelle où il l'épousa sans prêtre, puis la mena à Morainville, en conservant néanmoins pour elle le plus grand respect. Trois jours après, Guillemette trouva moyen de s'échapper et d'épouser un chevalier du pays, nommé Olivier du Mesnil. Le roi pardonna encore aux frères de Bailleul, par lettres de rémission données à Senlis en juin 1389. »[1]

Bien représentative de la vie d'un petit noble d'alors, est la biographie suivante :

Gilet de Lointren est un « povre homme extrait de noble lignée », né aux environs de Verneuil. Au commencement de la guerre, vers 1417, comme, « obstant icelle guerre, il ne povoit vivre paisiblement au pays ne sur son lieu et hostel », il s'engagea comme homme d'armes sous les ordres du seigneur d'Ivry. Il reste à Ivry pendant deux ans. On le voit ensuite à Milly en Gâtinais, un an et demi; à Vendôme, un an et plus; et puis à Mortagne. Il n'y avait pas plus de quinze jours qu'il y était que le capitaine, lui, et plusieurs autres, « s'en allèrent ès parties d'environ Rouen, vivans sur le pays cuidans trouver leur adventure ». En revenant, ils sont pris par des gens de la garnison de Damville; et il est rançonné à 81 écus d'or. Ne pouvant les payer, il reste sept mois prisonnier. Dans quelles conditions recouvre-t-il sa liberté, on ne le sait; mais on le retrouve « en garnison » à Senonches. Pendant qu'il y était, la garnison fit une bonne capture, celle d'un nommé Robin Maine, rançonné à 40 écus dont il eut quatre pour sa part. En même temps, son capitaine lui donna « pour appatiz les parroisses de Saint-Pierre et Saint-Martin-de-Sernières, dont il eut de chascune d'icelles parroisses XII escuz ». — On sait que l'appâtis était la somme ou l'abonnement payé par une paroisse pour être à l'abri de toute vexation et de tout fait de guerre. — Une autre fois, ils s'emparent de quelques Anglais de la garnison de Verneuil. Mais voici qu'à son tour, un jour que Gilet, « lui VI^e », allait quérir aventure, il est rencontré par des gens de Verneuil et pris avec trois de ses compagnons. Il commençait, évidemment,

1. Charpillon. *Op. cit.*, art. Bailleul-la-Vallée.

Digitized by Google

à être un petit personnage, car quatre Anglais de la garnison, Robert Asseton, Guillaume Campenay, Cestore et Rompain « le achetèrent IIII^xx^I escuz, et depuis le tindrent en leurs prisons VI mois ou environ, parce qu'il ne povoit riens paier ». Il lui fallut donc, — c'était alors l'usage constant, — accepter de tenir le parti de ses maîtres. Il en « fist le serement, et tant qu'il fust baillié au dit Campenay pour le servir et estre a lui ».

Il n'y avait pas huit jours qu'il était au service de Campenay et il ramenait une charrette de cidre que son maître l'avait envoyé chercher au pays de Laigle, quand il fut rencontré par des gens de la garnison française de Nogent-le-Rotrou et fait prisonnier. Le cas était grave pour Gilet, car on savait qu'il avait fait serment aux Anglais; et, en conséquence, on voulait le mettre à mort. Gilet ne se laissa pas faire, et il recourut au témoignage de son ancien capitaine de Senonches, qui expliqua dans quelles circonstances il avait dû faire le serment. En même temps, il écrivait à ses maîtres les Anglais de vouloir bien le racheter. Refus absolu de ceux-ci de l'aider fût-ce d'un marc d'argent. Et voici alors Gilet obligé de changer encore une fois de parti et de combattre, de nouveau, avec les Français.

Male chance nouvelle, il est pris par la garnison anglaise de Beaumesnil. — Rançon nouvelle de quarante écus d'or; sauf-conduit pour aller la chercher à Senonches; mais près de Rugles, il est encore pris par la garnison de Verneuil; cette fois, paraît-il, c'est bien la fin, car vu ses nombreux changements de foi, la justice anglaise d'Alençon le condamne « a mourir c'est assavoir a estre pendu par le col ». Mais non! Et voici un dernier incident romanesque, dont il y a, d'ailleurs, d'autres exemples, qui va mettre fin aux péripéties de la carrière de Gilet de Lointren. En effet, il n'y avait plus qu'à exécuter la sentence de mort, lorsque vient trouver le seigneur de Scales et les autres officiers de justice du roi d'Angleterre « une jeune fille et pucelle et de bonne renommée, estant, et aussi ses parens et amis, de nostre obeissance demourant au dit lieu de Verneuil, la quelle fille qui est aagée de XV ans ou environ, estant

Digitized by Google

conduicte de sa mère et autres ses amis, a requis que on lui voulsist donner pour estre son mary le dit Gilet. » Il obtint donc une grâce qui était d'usage, et dont a parlé Montaigne (l. 1. c. 40); et ainsi fut sauvée la vie de ce pauvre jeune homme, âgé de trente ans environ et « extrait de noble lignée »[1].

Le dernier épisode que nous allons citer de la vie privée de la noblesse de nos régions sera moins romanesque. On y voit des membres de deux grandes familles de Normandie, quelques années après que la main niveleuse de Louis XI a achevé de déraciner le droit de guerre privée, et alors que la noblesse n'est peut-être pas si abusivement friande de la lame qu'elle le sera plus tard, solutionnant amiablement des affronts qui, plus tôt ou plus tard, auraient entraîné effusion de sang.

Vers 1488, une scène de violence eut lieu, au marché de Beuvron, entre deux membres des familles de Harcourt et de Vieupont. Ces derniers avaient fait saisir et voulaient faire vendre au marché le mobilier des de Harcourt, pour être payés de certaine rente. Dans la lutte, Jean Forget, un des serviteurs des Vieupont, est tué, Jean de Vieupont est injurié et blessé à la cuisse. A l'occasion de ces faits, les de Harcourt sollicitent et obtiennent des lettres de rémission. D'autre part, les de Vieupont arrivent à les faire révoquer ; les de Harcourt sont, en conséquence, emprisonnés à Rouen, mais parviennent à s'évader. Une instance est engagée ; il y a des incidents ; les de Vieupont demandent l'évocation de la cause à une autre juridiction, arguant de la terreur que leurs adversaires inspiraient par leur influence et leur haute situa-

1. *Actes de la Chancellerie d'Henri VI...* ; t. I, p. 82. V. un autre exemple de coupable sauvé par une demande en mariage, *même ouv.*, t. I, p. 391. — Verneuil, Eure, arr. d'Evreux, ch.-l. de cant. — Ivry, Eure, arr. d'Evreux, cant. de Saint-André. — Milly, Seine-et-Oise, arr. d'Etampes, ch.-l. de cant. — Damville, Eure, arr. d'Evreux, ch.-l. de cant. — Senonches, Eure-et-Loir, arr. de Dreux, ch.-l. de cant. — Saint-Pierre et Saint-Martin-de-Cernières, Eure, arr. de Bernay, cant. de Broglie. — Laigle, Orne, arr. de Mortagne, ch.-l. de cant. — Beaumesnil, Eure, arr. de Bernay, ch.-l. de cant. — Rugles, arr. d'Evreux, ch.-lieu de cant.

Digitized by Google

tion. Finalement, une transaction intervient entre les deux parties. Les clauses et conditions en sont constatées par la pièce suivante, qui contient un curieux exposé des faits :

« Es assises d'Auge, tenus au Pontlevesque par nous Jehan de Bellemare, escuier, lieutenant en la dite viconté et ressort d'icelle de noble et puissant seigneur Monseigneur Colart de Mouy, chevalier, baron du dit lieu, chastellain hérédital de Bellencombre, conseiller et chambellan du Roy nostre sire et son bailli de Rouen, le jeudi septiesme jour de janvier, premier jour des dites assises, l'an mil IIII^c IIII^xx et neuf, se présentèrent et comparurent noble et puissant seigneur Jacques de Harecourt, seigneur et baron de Beuvron, Beaufou et de la Mote-de-Cesny et Messire Charles de Harecourt, chevalier, seigneur d'Argences, son fils ainsné, les quels, en la présence de noble homme Jehan de Vieupont, seigneur de Marolletes, et entretenant et acomplissant le contenu en certain traicté et appointement fait et passé entre eulx et leur procureur pour eulx devant les tabellions de Rouen, le vingt-sixiesme jour de novembre derrain passé, à la lettre de la ratification du quel appointement ce présent mémorial est annexé, distrent, prononcèrent et proférèrent les parolles qui ensuivent ; c'est assavoir le dit seigneur de Beuvron : « Mon cousin, j'ai eu question avec vous et dictes que je vous « ay appellé ribault et d'autres parolles injurieuses; je confesse « que, de chaude colle, je vous ay appellé, et d'autres parolles « sur ma foy je n'en ay aucunement mémore ou souvenance. « Je vous prie que me le pardonnés et que soions bons amys » ; et le dit seigneur d'Argences : « Mon cousin, je suis desplai- « sant du coup que je vous ay baillé à la cuisse ; je vous prie « que le me pardonnez. » A quoy fut dit et respondu par le dit seigneur de Marolletes qu'il avoit esté et estoit desplaisant d'icelui descort advenu, actendu la proximité de lignage d'entreulx et que, de sa part, ne tendroit pas qu'ils ne fussent bons amys. Et, oultre, les dits seigneurs de Beuvron et d'Argences, en entretenant le contenu au dit appointement, promistrent et se submistrent wuider la court, à leurs despens, de tous les descors et procès pendant entreulx, tant en l'eschiquier de Normandie que ailleurs et en acquicter et des-

Digitized by Google

charger le dit de Marolletes, Thomas Ciprien, les héritiers de deffunt Jehan Forget et tous autres jouxte les moiens desclarés ou dit appointement. Et fut fait ès presences de nobles et puissants seigneurs Messire Pierre de Roncherolles, chevalier, seigneur et baron de Heuqueville et Pont-Sainct-Pierre, Jehan de Roncherolles, son fils ainsné, seigneur d'Orgeville, Messire Jehan d'O, chevalier, seigneur du lieu et de Maillebois, Anthoine de Vieupont, seigneur de la Mote et de la Lande, Jehan de Garencières, seigneur de Pinchon et des Betereaux, Jehan de Garencières, son fils ainsné, seigneur du Couldray, Jaques de Dreux, seigneur de Moranville, Jehan de Guyry, seigneur du lieu et du Bois-Gencelin, Messire Jehan de Gouvys, chevalier, seigneur de la Mare, Lyonnet de Pierrepont, escuier, Robert du Quesney, seigneur de Rabbes, Messire Philippes de Harecourt, seigneur d'Auvillier, Guillaume du Buisson, escuier, Symon, bastard de Vieupont, capitaine du Neubourg, Guillaume Bigot, conseiller en court laie, Jehan De Sabrevois, escuier, seigneur du Saussay et plusieurs autres. Des quelles choses le dit seigneur de Marollectes requist ces présentes que luy avons octroiés pour luy valloir et servir en temps et lieu qu'il appartient. Donné comme dessus. »

Finalement, Jacques de Harcourt paya à Jean de Vieupont mille livres pour dédommagement, frais et dépens, suivant quittance du 26 novembre 1489 ; et, suivant une autre quittance du même jour, deux cents livres à Robert Forget, héritier de feu Jean Forget[1].

1. Archives départementales de l'Eure. Fonds du Champ-de-Bataille ; non classé. — Les événements ayant amené la fermeture momentanée des Archives départementales de l'Eure, il n'a pas été possible de collationner ce document, copié il y a plus de vingt-cinq ans. Beuvron, Calvados, arr. de Pont-l'Evêque, cant. de Cambremer. — Beaufou, aujourd'hui Beaufour, Calvados, arr. de Pont-l'Evêque, cant. de Cambremer. — La Mote-de-Cesny, aujourd'hui Cesny-Bois-Halbout, Calvados, arr. de Falaise, cant. de Thury-Harcourt. — Argence, peut-être, commune de Fierville ?, Manche, arr. de Valognes, cant. de Barneville. — Marolette, Sarthe, arr. et cant. de Mamers. — Pinchon, Pinson, à Illiers-l'Evêque, Eure, arr. d'Evreux, cant. de Nonancourt. — Les Betereaux, Les Bottereaux, Eure, arr. d'Evreux, cant. de Rugles. — Moranville, peut-être Morainville, Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant.

Digitized by Google

* * *

Les temps étaient durs, alors, notamment pendant la guerre de Cent ans, pour les habitants des campagnes normandes.

Ces notes ne prétendent pas faire leur histoire ni peindre leur vie privée. Elles ne font que recueillir, d'après des documents, quelques épisodes de cette existence.

Très caractéristiques sont, à cet égard, les aventures de Richart Chelloe, « povre homme laboureur » de la paroisse de la Londe, en la vicomté de Pont-Audemer.

Lors de la descente des Anglais en Normandie, il se soumit, obtint une *bullette*[1] et leur fit serment de *féaulté*. Même, vers 1425, ce Chelloe, « qui est fort jeune homme et déluré, de l'aage de XXII à XXIII ans ou environ, fut esleu par justice dixenier pour conduire, mener et gouverner les gens de la parroisse..., pour prendre et apprehender les brigans et autres ennemis et adverseres du Roy nostre dit seigneur, qui estoient ou hantoient souvent ou pais. » Cet essai de milice communale est des plus intéressants et témoigne de l'esprit organisateur et pratique des Anglais. Il semble avoir été général. D'autres documents le mentionnent et spécifient que ce dizainier, sorte de chef de gendarmerie locale, avait le devoir, en cas d'alerte, de faire assembler les gens de sa dizaine. Plusieurs fois donc, en la compagnie des Anglais et autres gens du pays, il alla explorer les bois qui entourent la Londe. D'autre part, par représailles, les Français « vindrent de nuit en grant nombre en la dicte parroisse de la Londe et bouterent le feu en XV maisons qu'ilz ardirent, les unes pleines de ablés [*sic*] et les autres de bestaulx et autres biens ». Une autre fois, ils « vindrent en l'ostel du dit Richart, le vouldrent tuer et occire pour la cause dessus dicte ». Ce danger et ces menaces de mort eurent, à la fin,

d'Auneau ? ou au Mesnil-sur-Blangy, Calvados, arr. de Pont-l'Evêque, cant. de Blangy ? — Rabbes, peut-être au Coudray-Rabut, Calvados, arr. et cant. de Pont-l'Evêque ?

1. La *bullette* était une sorte de permis de séjour. Celui qui l'avait obtenue était dit *bulleté* ou *abulleté*.

Digitized by Google

raison de la foi que le dizainier avait jurée, peut-être à contre-cœur, aux Anglais. Lui et d'autres disaient, sans doute, tout bas, comme les habitants de la Rochelle au roi Jean qui les abandonnait : « Et bien ! nous serons aux Anglois des lèvres ; mais nos cœurs ne s'en mouveront. »

« Pour eschever a inconvénient de mort, et afin qu'il peust vivre paisiblement au pais, considérant qu'ilz avoient tué et murdry ou dit pais pluseurs personnes, quant ilz refusoient à fere leur plaisir », il consentit à rendre divers services aux brigands; il alla chercher pour eux des armes; sous le coup de leurs menaces, quelques fois, quand ils venaient à son ostel il « leur y a administré boire et mengier. ». Ce fut alors au tour des Anglais de se venger de ce manquement à la foi jurée. Ils vinrent à l'ostel du malheureux Richart « ou quel ilz ont prins la femme d'icellui Richart et ses biens, et si ont encores fait paier à la dicte femme six escuz d'or ». Menacé et pillé par les deux partis, il se sauva. Mais comment vivre ainsi, en vagabond, sans feu ni lieu, sans ressources ? Il résolut alors, ainsi que plusieurs autres qui, dans divers lieux, avaient fait comme lui, de solliciter de l'administration anglaise un pardon qui lui fut accordé [1].

Le paiement des impôts était aussi une cause de tribulations de toutes sortes : vexations et concussions de la part du collecteur, refus de payer et résistance du contribuable et, parfois, vengeance de celui-ci et même meurtre du collecteur.

Comme cette obligation de recueillir les impôts d'une paroisse n'était pas une fonction publique, mais une charge imposée, annuellement, à un des contribuables, désigné soit par l'autorité financière soit, peut-être, par les habitants, le même se trouvait, parfois, successivement chargé de poursuivre les contribuables, et en but aux poursuites du receveur. Quelquefois, ce même individu se montrait, à peu d'années de distance, collecteur concussionnaire puis contribuable récalcitrant.

1. *Actes de la Chancellerie d'Henri VI...* : t. I, p. 328. V. aussi sur les dizainiers, t. II, p. 155. — La Londe, aujourd'hui Seine-Inf., arr. de Rouen, cant. d'Elbeuf.

Digitized by Google

C'est le cas de Colin le Douchet, « povre simple homme laboureur de bras », âgé de trente à trente-quatre ans, demeurant à Saint-Marcouf-de-l'Isle. Des lettres de rémission qu'il sollicita dans des conditions que l'on va voir, rappellent, en effet, comme quoi : « cinq ou six ans a ou environ ait icelui suppliant esté ordonné collecteur pour cueillir en la dicte parroisse la somme de XV livres tournois qui estoit deue a Guillaume Girot, pour lors viconte du dit lieu de Valoignes. En faisant laquele cueillecte il ait eu et exigié des diz habitans, oultre icele somme, environ dix livres tournois. » Par son chiffre proportionnel, cette exaction était énorme !

Mais voici que, cinq à six ans plus tard, l'ex-collecteur n'est plus qu'un simple taillable, et Perrin Le Fevre, alors collecteur pour la paroisse « de certaine taille mis sus en ycele, le fit contraindre pour la somme de cinq solz six deniers tournois en quoy il estoit assis en la dicte parroisse ». Un sergent royal vint, saisit chez Colin le Douchet « une sarge [*sic*], une escuele d'estain, une hachete et une faucille », et les porta et mit en garde chez un habitant du pays Jean le Bougueret, par qui ces objets furent « mis en sa huche et enfermez a clef ».

Un jour, en venant de l'église, le Douchet rencontre la bru de Bougueret et lui demande où sont ses *namps?* Elle lui dit qu'ils sont enfermés dans la huche. Les lettres, conçues comme toujours sous la forme du conditionnel passé, expliquent alors comment Le Douchet, « tempté de l'ennemy, feust venu à l'ostel du dit Bougueret et, considerant que les gens estoient au moustier et à la messe, feust entré ou dit hostel par une fenestre d'icelui et venu à la dicte huche, où il pensoit que ses diz biens estoient. Laquele huche il eust ouverte à l'aide d'une hachecte qu'il avoit et rompu le pesne, et ce fait prins et emportez ses diz biens en son hostel ». Le sergent royal arrêta prisonnier, à raison de ces faits, Le Douchet, qui « se eschappa et mist en franchise. Et depuis s'est parti d'icele franchise et alé sur le pais ». Tous ces méfaits lui furent pardonnés moyennant la restitution des dix livres dont il avait fait tort aux paroissiens comme collecteur con-

Digitized by Google

cussionnaire, une amende et un emprisonnement de deux mois au pain et à l'eau [1].

Un autre collecteur qui, lui non plus, n'avait pas les mains très nettes (c'est du moins son meurtrier qui le dit), n'en fut pas quitte à si bon compte, car la rancune d'un contribuable lui coûta la vie.

Richart Bletel, collecteur de la paroisse de Tamerville près Valognes, rencontrant un jour un certain Colin Mahault, qui venait du moulin, lui demanda « se il le paieroit point des coustages, souffrages et despens de la taille. A quoy le dit Colin respondi : « Quelz despens te fault-il ? je t'ay payé le principal. Se tu n'as assez beu, si va boire et me laisse aler mon chemin ; je ne te demande riens, et si ne te pense à paier autre chose. » Et adonc dist le dit Richart : « Se tu ne me paies, je te menray le sergent demain a la journée. » Colin lui répondit qu'il fît du pis qu'il pourrait. Tu te moques de moi, reprend Richart, et il donne à Colin un coup de bâton sur le bras. Colin, alors « haussa un grant baston, long environ comme la verge d'un flael [fléau] et en frappa le dit Richart parmi ses dens... » Richart tomba à terre sur les genoux ; mais Colin, craignant, dit-il, qu'il ne se relevât et ne lui courût sus, le frappa de nouveau à la tempe « telement que du coup il ala de vie a trespassement ».

Mais il ne s'agissait pas seulement de vengeance ; il fallait aussi s'en prendre aux pièces relatives à cette malencontreuse taille. C'est pourquoi Colin « mist la main au soing [à la poitrine] d'icellui feu Richart, print les roolles et escriptures de la dite taille et les gecta dedans une mare » [2].

* * *

Malgré tout, les populations de nos campagnes n'étaient pas, à perpétuité, assoupies dans un morne découragement — ou agitées par un vent de haine et de révolte contre le pou-

1. *Id.*, *ibid.*, t. II, p. 204. — Saint-Marcouf-de-l'Isle, Manche, arr. de Valognes, cant. de Montebourg.

2. *Id.*, *ibid.*, t. I, p. 13. — Tamerville, Manche, arr. et cant. de Valognes.

Digitized by Google

voir seigneurial. Elles connaissaient des jeux divers, des fêtes et des divertissements insoupçonnés.

« Pierres, il est feste, allons nous jouer en l'ostel Pierre Le Duc », disait, le jour de l'Annonciation 1424, un jeune garçon de Malleville-sur-le-Bec à un de ses amis. Ils s'en vont; ils font, d'abord, « raire leurs barbes et arrondir leurs cheveulx ». « Il nous fault aler billier », disent-ils ensuite ; l'un d'eux fait arrondir et appareiller une bille qu'il avait à sa main et ils jouent... Malheureusement, la bille atteint un des spectateurs dont cet accident entraîna la mort [1].

Nous avons déjà parlé de Jean de Bienfaite, chevalier, Henry de Quierville, écuier, et un nommé Morel, qui vont « veoir deux compaignons qui luctoient ensemble » dans la cour de l'ostel de Henry de Quierville ou dans une cour voisine [2].

Un écuier, Robin Hébert, joue à la paume avec divers habitants de la paroisse de Bellefosse, « et jouèrent le dit Robin et un autre contre quatre, lesquelz quatre perdirent six blans, pour estre convertiz en boire » [3].

Drieu de la Houssaie, écuier, monte à cheval, « le jour de Carême dernier » (*sic*), pour aller voir, entre Corbie et Heilly, « certaine soule et esbattement que ont accoustumé faire illec à celui jour et heure les bonnes gens du pays environ » [4].

Pour célébrer l'arrivée d'amis, Jean de Mauroy s'amusait à courir à cheval et à rompre des lances. Le malheur voulut que son cheval renversât quelqu'un qui mourut des suites de l'accident... Il dut obtenir des lettres de rémission [5].

Environ la Toussaint 1426, un dimanche, un jeune clerc de Saint-Leu de Bayeux va à une réunion où il y avait « grant

1. *Id.*, *ibid.*, t. I, p. 158. — Malleville-sur-le-Bec, Eure, arr. de Bernay, cant. de Brionne.

2. *Id.*, *ibid.*, t. II, p. 15.

3. *Id.*, *ibid.*, t. II, p. 106. — Bellefosse, réuni à Allouville-Bellefosse, Seine-Inférieure, arr. et cant. d'Yvetot.

4. Bibliothèque de Rouen, ms. déjà cité, f° 43.

5. *Actes du parlement de Paris*, par M. E. Boutaric. Première série ; Paris, 1863-1867, 2 vol. in-4°, t. II, n° 3389.

Digitized by Google

nombre de gens assemblez pour ung jeu publique qui y estoit, c'est assavoir de l'espée à deux mains ». Il joua lui-même avec un ami et, avant de commencer, « touchèrent des mains l'un à l'autre par bonne amour comme on a acoustumé de faire au dit jeu. » Mais l'ami, qui avait bu, se blessa lui-même mortellement contre l'arme du clerc[1].

Il est probable qu'il y avait, dans un certain nombre de villages, des ménestrels ou ménétriers, puisque le hasard les mentionne. Si ils y habitaient, c'est qu'ils y trouvaient leurs moyens d'existence, donc que l'on recourait fréquemment à eux.

Un dimanche que la veuve d'un écuier anglais avait, à Saint-Georges-de-Boscherville, « fait le pain benoist en l'eglise de la dicte ville », elle avait invité à dîner chez elle des habitants du pays. Passent « deux ménestriers ». L'un des invités les appelle et leur dit : « Donnez nous une dance et vous aurez chascun un breton ». L'un des ménétriers accepte. L'autre refuse. « Baillez nous vostre bombarde et nous la porterons, puisque vous n'y voulez venir », dit alors l'invité, qui semble l'avoir prise. Une discussion s'engagea, d'où une rixe qui entraîna la mort du ménétrier récalcitrant[2].

Un jour, deux frères, Alexandre et Jean Avice, « ouvriers de tistre en toile » (tisserands), demeurant à Prey, bailliage d'Évreux, étaient allés à une noce, pour voir danser.

Il y avait là un ménestrel, nommé Guillaume de Bailleul, qui prit à Jean Avice une flûte qu'il avait entre sa robe et sa ceinture et dont il jouait quelquefois pour se divertir et même pour gagner sa vie. Il semble que cet incident n'eut, alors, aucune suite. Mais, à quelques jours de là, les frères Avice vont à une autre noce, toujours à Prey. On attendait le ménestrel Guillaume de Bailleul qui devait, selon l'usage du pays, « aller quérir les trousseaux des fiancés », dans une paroisse voisine, à Guichainville.

Ennuyés d'attendre, les « affiés » de la noce engagent Jean Avice à corner ou jouer à la place du ménestrel. Il accepte,

1. *Actes de la Chancellerie d'Henri VI...* ; t. I, p. 376.
2. *Id., ibid.*, t. II, p. 227.

Digitized by Google

ainsi qu'un de ses compagnons ; mais voici qu'à Guichainville, on trouve Guillaume de Bailleul et un nommé Simon Béchet qui avaient été engagés par contrat à jouer ou corner à ces noces. Il semble que Jean Avice et son compagnon s'effacèrent devant les ménestrels; cependant, peut-être comme conséquence du petit incident antérieur, une discussion s'engagea et tourna en rixe mortelle [1].

Plus grande encore est la surprise de voir, dans les campagnes normandes, des *jeux de mystère*, qui semblaient réservés aux grandes villes. Or, nous apprenons par une lettre de rémission qu'un dimanche, environ la Saint-Jean 1426, un écuier, clerc non marié, s'était rendu à Fauguernon où il « s'estoit disposé de jouer un personnage d'un mistère ou d'un jeu de saint, qui estoit ordonné estre joué », quand un assistant troubla les apprêts de la représentation en ôtant le chapperon d'un prêtre, « disant qu'il paieroit le vin pour le fait d'icelui mistère » [2].

De même, à Sainteny, en Cotentin, le dimanche 16 août 1411, plusieurs laboureurs « furent et jouerent, armez comme le jeu le requéroit, chacun un personnage à certain jeu de miracle qui fu joué en la dite parroisse ». Comme plusieurs avaient bu, une rixe s'éleva entre eux et d'autres... [3]

Les habitants des gros bourgs et, probablement avec eux, la partie la plus aisée des habitants des campagnes se plaisaient parfois, paraît-il, à jouer aux jeux aristocratiques des joûtes et des tournois. Une lettre de rémission contient, à ce sujet, des détails d'une intensité de vie et d'une saveur telles qu'elle mérite d'être reproduite presque textuellement.

Vers la mi-carême 1375, Guillaume du Vé, de Valognes,

1. Bibliothèque Nationale. Département des manuscrits, fonds français, n° 7437, f° 197. — Prey, Eure, arr. d'Evreux, cant. de Saint-André. — Guichainville, Eure, arr. et cant. d'Evreux.

2. *Actes de la Chancellerie d'Henri VI...* ; t. II, p. 69. — Fauguernon, Calvados, arr. et cant. de Lisieux.

3. Communication bienveillante de M. Paul Le Cacheux, A. N., J. J. 165, n° 183. — Mention du mystère de Sainte Catherine joué à Harfleur, dans l'église? en 1469. (*Inventaire des archives départementales de la Seine-Inférieure*, G., 5271). — Mystère de la Nativité dans l'église à Montivilliers en 1467. (*Id.*, *ibid.*, n° 5297.)

Digitized by Google

avait eu besoin à Cherbourg pour ses affaires ; et vu l'insécurité des chemins et la guerre, il était « armé d'un jaques, d'une espée, d'une taloche et d'un glaive ». Ses affaires terminées, il y rencontre sept Valognais, dont maître Landry, prêtre, avocat en cour d'église, son clerc, et cinq autres qui, à raison des dangers du voyage, devaient le mener de Valognes à Cherbourg et le ramener de Cherbourg à Valognes. Tous partent de compagnie, non sans avoir, au départ, « beu bons vins et fait bonne chière ». Ils parlent de « bons esbatemens » ; ils remarquent « que il estoient bien armez et que se il trouvoient ou encontroient les ennemis ils ne faudroient pas touz ensemble à les combatre jusques à mourir ». De propos en propos, un d'eux, Jean Le Berse, dit à Guillaume du Vé : « Mon frère, nous sommes bons amis et bons compaignons ; tu es armé et moy aussi ; je te pry que pour l'amour de la bonne compaignie, nous façons un cop de glaive ensemble. » Du Vé n'accepte pas ; il objecte « que il n'estoient pas bien armez pour ce fere, qu'il n'avoit que un jaques vestu et n'avoit point de bacinet ne de cote de fer et que le dit Berse avoit jaques et cote de fer vestue ».

Mais Berse insiste obstinément. Les autres leur font remarquer que, puisqu'ils ne se voulaient « de ce fere déporter, que il se esbatissent et joustassent ensemble de lances defferrées pour eschiver les périlz qui s'en povoient ensuir ». Nos champions ne suivent pas ce sage conseil ; ils trouvent un emplacement qui leur convient. Les lettres rappellent alors, sous la forme du passé, comment : « chascun s'en feust alé au bout du lieu que il avoient choisi, le dit du Vé monté sur une jument et le dit Berse monté sur un cheval, armez des armes dessuz dites et chascun un glaive soubz l'esselle et eussent couru l'un contre l'autre et feussent assemblez et se feussent feruz par telle manière que chascun d'eulx feust cheu à terre et que le dit suppliant [du Vé] eust esté plaié et navré ou costé et le dit Berse près de la mamelle senestre ».

Après que Berse eut été ainsi blessé, il se leva, « et pour ce que il doubtoit que mort ne s'en suist se feust confessé présentement au dit maistre Landri, qui estoit prestre et après sa confession oye eust commencié à dire, en le présent [en

Digitized by Google

présence des autres dessuz nommez, que il estoit mors par son pourchaz en leur requérant pour Dieu que le dit du Vé n'eust pour ce aucun mal, car il ne l'avoit pas desservi et que tout le fait entre eux avoit esté fait illec par le [lui?] dit Berse. »

Berse mourut en effet ; et du Vé obtint des lettres de rémission[1].

Sur ces quelques épisodes, nous ne ferons ici aucune des nombreuses remarques qu'ils peuvent susciter. Il est temps, — peut-être plus que temps, — de résister à cette curiosité sympathique qui fait que l'homme s'attache à toute manifestation de la vie de ceux qui ont occupé, jadis, dans un pays, la petite place qui est aujourd'hui la sienne, et sera, demain, celle d'un autre ; et de ne pas céder davantage à cet attrait qui a fait dire à un poète Normand, Ulric Guttinguer :

> Du besoin du passé notre âme est poursuivie,
> Et, sur les pas du temps, l'homme aime à revenir !

1. Communication bienveillante de M. P. Le Cacheux d'après : A. N. J., 110, n° 45.

Digitized by Google

SÉANCE GÉNÉRALE DU 12 JANVIER 1919

PRÉSIDENCE DE M. BOURGNE

PRÉSIDENT DE LA SECTION D'AGRICULTURE

(*Extrait du procès-verbal.*)

Étaient présents : MM. Bourgne, Joseph L'Hopital, Albert Doucerain, Albert Hubert, Guillemare, Louis Régnier, l'abbé Guéry, Momenteau, Besnier, Alphonse Hubert, Lamiot, Coutil, Garnier, Bourguignon, Lapeltey, Hée, Dubreuil, Delaunay, Pierre Izarn, Marie, Souty, le capitaine Dubois, Morise, Quirière, Guest, Grellet, Vincent.

S'étaient excusés : MM. Modeste Leroy, député, président de la Société[1], Maurice Hervey et Monnier, sénateurs, Emmanuel Boulet, Ch. Lecœur, les chanoines Delisle, Eudeline et Levasseur, Emile Hérissay, Gouhier, Feugère, l'abbé Desdouits, Courcelles, Alabois-sette, Paul Lenoir, Sylas Loisel, Portail, Legué.

M. Doucerain, secrétaire perpétuel, donne lecture du procès-verbal de la séance générale du 2 juin 1918 qui est adopté.

Legs Penciolelli. — M. Dominique Penciolelli, officier d'administration principal en retraite, décédé au château de Bérou, a fait à la Société libre de l'Eure un legs de 10.000 francs pour encourager l'agriculture dans le canton sud d'Évreux. Par suite de l'éloignement et de la mobilisation de l'exécuteur testamentaire et d'une partie des héritiers, les formalités relatives à l'autorisation administrative et à la délivrance

1. M. Modeste Leroy, empêché, avait envoyé le texte du discours qu'on trouvera à la suite du présent extrait.

Digitized by Google

du legs n'ont pas encore été remplies et la Société ne sera appelée à délibérer sur l'acceptation de ce legs que lorsqu'elle en aura été avisée officiellement par la Préfecture.

Subvention du Conseil général pour 1919. — Le Conseil général de l'Eure, dans sa session d'août 1918, a rétabli au profit de la Société libre de l'Eure sa subvention d'avant-guerre soit 2.000 francs, pour l'année 1919. M. le Préfet de l'Eure en a avisé le Président de la Société par lettre en date du 21 octobre 1918, et le Secrétaire perpétuel en a remercié M. le Préfet par lettre en date du 25 octobre.

Conférence interalliée des académies scientifiques. — Une Conférence interalliée des académies scientifiques s'est réunie à Londres les 9, 10 et 11 octobre 1918, et à Paris du 28 au 29 novembre 1918. Les Secrétaires perpétuels de l'Académie des sciences, MM. Emile Picard et A. Lacroix, nous ont transmis le compte rendu de ses travaux, qui ont pour but la création de nouvelles Associations internationales, reconnues utiles aux progrès des sciences. Une des premières conclusions de cette Conférence, à laquelle la Société libre de l'Eure applaudit vivement, a été d'exclure de ces organisations internationales les savants d'outre-Rhin, en attendant que nos ennemis actuels, revenus de leur démence, puissent rentrer plus tard dans le concert des libres civilisations.

Congrès français de la Syrie. — Un Congrès français de la Syrie, organisé par la Chambre de commerce de Marseille, s'est tenu dans cette ville les 3, 4 et 5 janvier derniers. La Société libre de l'Eure a été invitée à participer à ce Congrès, et le peu de temps qui s'est écoulé entre l'invitation et le Congrès nous a, seul, empêchés de prendre les mesures utiles pour nous y faire représenter. Des communications intéressantes, d'ordre économique, historique, archéologique, y ont été faites et votre Conseil d'administration décidera s'il y a lieu de souscrire à l'ensemble des publications qui en rendront compte.

Chambres d'agriculture départementales. — M. Doucerain donne lecture d'une lettre de M. Audebert, président de la Société d'agriculture de la Gironde, et d'une brochure du même, relatives à la proposition de loi adoptée par le Sénat,

Digitized by Google

le 22 novembre 1918, décidant la création des Chambres d'agriculture départementales. M. Audebert demande que les Chambres soient nommées au scrutin de liste départemental, et non au scrutin uninominal par canton, comme l'a voté le Sénat et que, seuls, les propriétaires, fermiers et métayers soient les électeurs de ces assemblées, à l'exclusion des ouvriers agricoles. L'assemblée décide de confier aux membres de sa section d'agriculture, MM. Bourgne, Albéric de Mare, Lauvray, Lamiot, Alph. Hubert, J. L'Hopital, l'examen de la question des Chambres départementales d'agriculture et de la circulaire-rapport de M. Audebert.

Prix Lucien Fouché. Concours de poésie en 1919. — Le Conseil d'administration de la Société, dans sa séance du 22 novembre 1918, a décidé d'attribuer, en 1919, le prix Lucien Fouché, d'une valeur de 600 francs, au meilleur poème écrit à la gloire du Soldat-paysan de la grande guerre. La presse locale et la presse parisienne ont déjà annoncé ce concours de poésie, qui a valu au Secrétaire perpétuel nombre de lettres, approuvant le sujet du concours, ou demandant des renseignements sur ses conditions.

Concours Léon Petit. — Pour la deuxième fois, les arrérages du legs de 11.000 francs fait à la Société par M. Léon Petit sont disponibles et ont atteint, en 1919, la somme de 1.000 francs, qui, conformément aux intentions du testateur, seront distribués au mois de mai aux ouvriers ruraux ou urbains qui, par leurs longs services et leurs actes de vertu ou de dévouement, ont mérité les récompenses de la Société. La publicité relative à ce concours va être faite incessamment. La distribution des récompenses aura lieu en séance publique, à l'amphithéâtre, dans le courant du mois de mai 1919, sous la présidence de M. le Préfet de l'Eure.

Ouvrages offerts à la bibliothèque. — Dans le nombre, il convient de distinguer les suivants : M. le chanoine Eudeline, membre de la Société, nous a offert sa monographie de *Hauville,* qui fait honneur à sa patience et à son érudition. M. l'abbé Mesnel vient de nous faire parvenir le 6e et dernier fascicule de son grand ouvrage sur *les saints du diocèse d'Evreux,* qui est consacré à saint Leufroy, abbé de la Croix

Digitized by Google

dans la première moitié du VIII^e siècle. Il y aurait lieu de réunir en un seul volume relié les six fascicules. M. le chanoine Lefebvre, ancien curé-archiprêtre de Louviers, aujourd'hui décédé, avait écrit une monographie sur la paroisse de La Haye-le-Comte qui vient de paraître et nous a été offerte.

L'assemblée vote des remercîments à ces différents donateurs.

Archéologie gauloise et gallo-romaine de M. L. Coutil. — M. Léon Coutil achève en ce moment le 4^e fascicule de l'Archéologie gauloise, gallo-romaine et franque du département de l'Eure, lequel est consacré à l'arrondissement d'Évreux. Ce travail ne comprendra pas moins de 300 à 350 pages et 80 planches hors texte ou dans le texte. Vu son étendue, il sera peut-être difficile de le publier dans notre *Recueil* de 1918 qui, d'ores et déjà, comprendrait au moins 250 pages. Le Conseil d'administration étudiera cette question avec M. Léon Coutil.

Conférence de la Revue Normande. — M. Pierre Préteux, directeur de la *Revue Normande*, fera à Evreux à l'amphithéâtre, le dimanche 9 février, une conférence sur les Trouvères Normands. Cette conférence sera présidée par M. Joseph L'Hopital. Elle aura lieu au profit de l'Œuvre des *Pupilles de la Nation*. Le prix d'entrée en est fixé à 2 francs.

Admission de nouveaux membres. — L'assemblée prononce l'admission des nouveaux membres dont les noms suivent :

M. le baron d'Esneval, au château d'Acquigny; M. l'abbé Gauquelin, à Jeufosse; à Paris MM. André Beaunier, homme de lettres; Jean Hersent, ingénieur des arts et manufactures et Pierre Préteux, directeur de la *Revue Normande;* à Evreux Mesdames Michel Prévost et Razy, M^elle Blanche Leduc, MM. Aubineau, juge au tribunal civil, Cornozières, industriel, le docteur Dehail, Danzelle, représentant de commerce, Le Grand, proviseur du Lycée, Pierre Mouton, minotier, Puech, trésorier payeur général.

Digitized by Google

DISCOURS DE M. MODESTE LEROY,

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

Messieurs,

Depuis les jours critiques où je présidais la dernière séance de la Société libre d'Agriculture de l'Eure, que d'événements heureux !

Un fait domine tout : la guerre est finie ! Evanoui le cauchemar qui, depuis près de quatre ans et demi, étreignait chacun; dompté le fléau qui ravageait le Pays et, goutte à goutte, tarissait ses sources de vie; arrêtée la course à l'abîme.

Et nous avons la Victoire !

Elle est immense. Le colosse allemand gît à terre. Il demande grâce. Le militarisme prussien, cause du cataclysme, n'existe plus ! Celui qui le personnifiait, l'auteur de cette tuerie, n'a su que faire mourir les autres, par millions. Il a fui !

Aussi, quelle allégresse le 11 novembre, quels cris de délivrance sur la vieille terre gauloise, quand, à onze heures du matin, les cloches, dans les villes, dans les villages, sonnèrent à toute volée la nouvelle : l'armistice est signé ! On n'y pouvait croire, on se regardait, on s'interrogeait, et nul ne répondait, tellement la joie faisait peur! Mais le drapeau, vite hissé en haut de la mairie, parlait; le drapeau aux trois couleurs, instantanément et partout arboré, sur la chaumière du pauvre, sur la maison du riche, disait au cœur gonflé d'émotion, aux yeux pleins de larmes : « Oui, c'est bien vrai. Le sang ne coule plus. Un triomphe, d'incalculables conséquences, couronne notre œuvre de défense et venge la mort des fils, des pères, des maris tombés au champ d'honneur. Oui, c'est bien vrai. Vive la France ! »

Cette victoire, de laquelle va naître pour tant de peuples une ère nouvelle et réparatrice, à qui la doit-on?

A toutes les nations de l'Entente, — ce nous est obligation

Digitized by Google

de loyauté de le proclamer bien haut, — mais, à la France principalement qui supporta seule les chocs les plus redoutables, les premiers, et qui, deux années après « Verdun », de nouveau au bord extrême du fossé où nous semblions sur le point de sombrer, entraînant dans notre chute l'avenir du monde civilisé, trouva, comme il le lui advint souvent en son histoire, l'homme nécessaire.

Le grand Ministre qui, par la portée des services rendus, s'est acquis une renommée universelle, le Président du Conseil, Clemenceau, a su vouloir. Il discourut peu, mais bien, et il agit mieux encore. Celui-là fut vraiment un homme d'Etat... Toute sa vie il professa un amour passionné de la Patrie et, lorsque s'ouvrit l'horrible drame, qu'il avait toujours prévu et redouté, il « éleva son âme à la hauteur des circonstances ».

Dédaignant les petites habiletés, bravant, au besoin, les ressentiments, ne reculant devant aucune responsabilité, il mit une énergie farouche à ne connaître que « l'Union sacrée », à ne voir, envers et contre tous, que l'intérêt du Pays et son salut par l'honneur. Avec quelle décision il a rempli son éloquent engagement de 1907 : « Nous en prenons nos aïeux et nos fils à témoins; il ne sera pas toléré que cette grande et noble France, dont le sort nous fut remis en des heures terribles, subisse, de mains scélérates, une irréparable atteinte. »

Dans le même temps que sa fermeté relevait ainsi l'état d'esprit public, — la nonchalance ou des faiblesses l'avaient laissé tomber, sous les agissements du défaitisme, jusqu'à l'inquiétude et au malaise, — ce protestataire de l'assemblée de Bordeaux, aujourd'hui le seul survivant d'entre eux, s'occupait du front avec une ardeur magnifiquement juvénile. Améliorer la situation du soldat, défendre son moral, seconder les chefs, préparer et organiser les moyens de combat, tel fut, au département de la guerre, son constant souci.

Il prit le pouvoir à un moment où tout presque paraissait perdu; en le quittant, il aura l'indicible satisfaction de déclarer que tout est sauf, la victoire consacrée, la paix gagnée. Et nos neveux répéteront, la postérité la plus lointaine confir-

Digitized by Google

mera, le solennel jugement du Sénat et de la Chambre : « Le citoyen Georges Clemenceau a bien mérité de la Patrie. »

Inséparable de son nom sera celui du maréchal Foch. La part si hardie et si décisive qu'il prit à la première bataille de la Marne, le rôle prépondérant qu'il joua dans la lutte pathétique de l'Yser, par laquelle nous a été conservé le port de Calais, c'est-à-dire le concours libre de l'Angleterre sur le front occidental, lui donnaient déjà droit à la gratitude de la Nation.

Mais, la terminaison géniale des hostilités grandit encore ses titres à notre mémoire. La défection des Russes avait amené la ruée allemande vers Amiens et la poussée sur la Marne; les barbares, une seconde fois à quelques étapes de Paris, croyaient nous tenir, enfin ! Le sang-froid du généralissime de l'Entente, aidé de ses incomparables lieutenants, sa foi imperturbable dans le succès, par dessus tout sa science à diriger des millions de soldats, et sur des centaines de kilomètres, anéantirent la suprême tentative de l'adversaire.

Alors, le résultat, si longtemps, si fiévreusement espéré, — la retraite, sans retour possible, des hordes de Guillaume, — la libération totale de notre territoire, fut obtenu.

Cet écrasement de la puissance militaire la plus formidable qu'on ait jamais vue, fait du vainqueur l'émule des hommes de guerre les plus fameux de tous les temps comme de tous les pays. Et cela légitime la fierté que nous éprouvons du prestige dont est auréolé le Commandant en chef des forces alliées, car ce prestige rejaillit en un éblouissant éclat sur notre armée.

Comment ne pas nous enorgueillir également d'un autre héros, le « Poilu »? Il a égalé, dépassé même le « soldat de la Révolution ». Ah ! comme à juste titre il pourrait, n'étaient sa simplicité bon enfant et sa modestie, dire lui aussi :

« *Nous sommes les petits de ces grands lions-là !* »

Moins mal partagé que son ancêtre, il était convenablement nourri, chaudement vêtu; mais, chaque jour, chaque nuit, il demeurait exposé à un cyclone de fer et de feu auprès duquel les boulets de l'An II apparaîtraient jeux d'enfant; et la science satanique des Germains lui imposa un genre de com-

Digitized by Google

bat, meurtrier autant que moderne, la bataille avec gaz asphyxiants. Puis, quatre années durant, ce *troupier français, connu pour son impétuosité*, dut s'immobiliser dans la guerre de tranchées, plus pénible que toute autre par la dépression qu'elle produit et les traîtrises qu'elle cache. Il y montra non seulement un courage surhumain, mais un calme, une tenacité, que l'ennemi n'attendait pas de notre tempérament. Et quand revint la guerre de mouvement il déploya, conduit par d'intrépides officiers qui le comprennent, ses légendaires qualités d'allant, d'intelligence, de bravoure, et il multiplia les prodiges.

« C'est pour cela, vient d'écrire l'homme le mieux placé pour l'apprécier, que nos soldats sont les premiers du monde, et qu'on ne peut les voir sans les admirer, les regarder sans leur sourire, les commander sans les aimer. »

A tous ces défenseurs — et au maréchal Joffre, notre providentiel sauveur de 1914 — qui changèrent en une réalité le mot prononcé par M. Clemenceau deux semaines avant le déchaînement de l'ouragan : « Il ne suffit pas d'être des héros. Nous voulons être des vainqueurs. » A chacun d'eux, du plus humble petit « bleuet » au chef illustre du Gouvernement, la France doit d'avoir, en 1918, effacé l'humiliation de 1870, et ajouté une page grandiose au livre d'or de ses gloires.

Le 11 novembre 1918, date à jamais chère à l'âme nationale ! Elle marque pour nous l'apothéose. Un à un les peuples qui gardent le culte de la justice, l'horreur de la servitude, se sont rangés à nos côtés. Ce fut alors la croisade, c'est maintenant le triomphe des hommes libres. Envahie, incendiée, martyrisée — et victorieuse — la France est célébrée dans l'univers entier comme la libératrice de l'Indépendance humaine, Quel orgueil que celui de compter au nombre de ses enfants.

Cet enthousiasme que l'on nous prodigue, nous ne le mériterions pas si nous oubliions que la mission presque divine qui nous fut dévolue, nous devons surtout à nos grands morts d'avoir pu l'accomplir. Un million et demi de Français ont, au prix de leur sang, assuré la bonne fin et ne sont plus là, quand arrive la victoire, « pour sentir le frémissement de

Digitized by Google

son aile ». Par le sacrifice de leur existence ils ont sauvé celle du Pays, et celle du Droit. Ils laissent, de plus, un enseignement sublime qu'illumine la magistrale parole : « Honneur aux morts, immortels conseillers des vivants ».

La lugubre fauchaison de cette jeunesse ne peut que sanctifier davantage notre devoir envers les glorieux mutilés. Pour nous ils ont souffert, ils souffriront encore, ils souffriront toujours. La vie ne leur sera dorénavant que voilée de tristesse. Jamais plus ils ne reverront de jours complètement heureux.

Mais déjà les ovations frénétiques qui accueillirent l'entrée de nos troupes à Metz et à Strasbourg ont dissipé chez le soldat les dernières angoisses et les vieilles fatigues de la campagne ; les délirants vivats par lesquels y furent ensuite salués le Président de la République, le Gouvernement, le Parlement, estompent, en chacun de nous, les tortures des années de larmes. Est-il possible, en effet, de ne point se réjouir du retour dans la famille française des provinces tant chéries d'Alsace et de Lorraine ? La carte de France ne portera plus ce crêpe de deuil. Il y a quarante-neuf ans qu'un abus de la force nous les avait arrachées ; cependant, elles nous ont réservé jalousement leur fidélité. Aucune menace, nulle persécution, encore moins les promesses du tyran ne parvinrent à avoir raison de leur attachement à la Mère Patrie !

La tache de « Sedan » lavée, les frères d'Alsace-Lorraine retrouvés, la France replacée au tout à fait premier rang des peuples, — voilà, en ce qui nous concerne, les fruits de la Victoire. Beau et mérité dédommagement moral de la sauvage agression dont nous fûmes victimes ! Les négociateurs de la Conférence nous accorderont le dédommagement matériel : complète réparation des ruines, rigoureuse compensation des pertes, garanties réelles. Ce n'est pas renier l'idéal désintéressé, l'attitude chevaleresque qui, à travers les siècles, ont établi la grandeur de notre nom. Mais, jamais ne se rencontra un tel ennemi non plus que pareille entreprise de dévastation systématique, froidement calculée en toutes ses conséquences d'après guerre. Si l'Allemand doit expier il doit aussi payer. Cela est juste, cela est nécessaire,

Digitized by Google

la lutte militaire que nous venons de terminer n'apparaissant bien, par les procédés germaniques, que comme le prélude de la lutte économique que nous allons avoir à soutenir. Le pays pourra ainsi se reconstituer et, dans le labeur de la paix, poursuivre, victorieusement encore — car nos travailleurs valent nos combattants — ses destinées de très grande nation.

Vous excuserez, Messieurs, ce long discours d'adieu à la présidence. Je suis d'une génération dont le cœur, meurtri par le souvenir de l'autre guerre, contient difficilement son émotion au spectacle des événements qui nous apportent une joie que nous n'espérions plus goûter.

Et puis, l'indulgente sympathie avec laquelle vous avez consenti à supporter une présidence aussi peu effective accroît le regret que je ressens d'avoir à la quitter. Il est très bref l'honneur que vous décernez, mes chers confrères. Je l'aurais souhaité plus long afin de pouvoir vous mieux prouver ma reconnaissance. Pourtant, moins que d'autres, je suis fondé à me plaindre de la rigueur de vos statuts puisque, grâce à votre bienveillance, le bonheur m'échoit d'avoir été le président de la Société libre d'agriculture de l'Eure, pendant l'année de la Victoire.

Digitized by Google

QUELQUES NOTES

SUR

JEAN LE BOURSIER

SEIGNEUR D'ESTERNAY

GÉNÉRAL DES FINANCES EN NORMANDIE,

MORT ET ENTERRÉ A LOUVIERS (JANVIER 1465, 1466 *n.s.*)

PAR M. LOUIS RÉGNIER,

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ[1]

Le personnage dont nous désirons entretenir brièvement nos confrères n'appartient vraiment à l'histoire de notre province que par les dernières années de sa vie. Mais sa fin tragique et les événements dramatiques dont elle fut l'un des épisodes les plus émouvants retiendront toujours l'attention de la postérité.

Jean Le Boursier, seigneur d'Esternay en Champagne, était fils d'Alexandre Le Boursier, seigneur d'Esternay, receveur général des aides, commissaire général des finances, anobli en 1402[2], et de Colette Le Fortier. A l'exemple de son père, il demeura fidèle à Charles VII, et les documents nous le montrent investi de nombreuses et importantes fonctions : il fut, par exemple, élu sur le fait des aides en Saintonge dès 1426, général des finances en Normandie au moins depuis 1446[3] jusqu'à l'avènement de Louis XI (22 juillet 1461), maire

1. *Lu dans la séance du 12 janvier 1919.*

2. Voir M. H. Moranvillé, dans son édition du *Songe véritable*, p. 163-165.

3. Ch. de Beaurepaire, *les États de Normandie sous le règne de*

Digitized by Google

de Bordeaux en 1450, puis de la Rochelle, chambellan du roi au moins à partir de 1453, maître des comptes, gouverneur de Rochefort-sur-Charente en 1454. Habile et consciencieux, il rendit de réels services à Charles VII, non seulement dans l'administration des finances, mais encore dans les choses de la guerre et dans la diplomatie. En 1450-1451, il dirigea, dans l'estuaire de la Gironde, une petite campagne navale qui contribua puissamment à la définitive expulsion des Anglais[1]. En 1453 et 1454, il surveille avec d'autres gentilshommes les côtes de Normandie et fait réparer les fortifications de la province, menacée d'une invasion nouvelle[2]. Il ne se montra pas moins dévoué aux intérêts de la ville de Rouen et de toute la province quand les habitants réclamèrent la confirmation par le roi de la *Charte aux Normands*[3]. Après la mort de Charles VII, il fut confirmé dans son titre de chambellan du roi, mais remplacé, au moins momentanément, dans ses fonctions de général des finances en Normandie. Il s'attacha particulièrement au second fils de Charles VII, le jeune Charles de France, quand celui-ci réclama et reçut en apanage la belle province à l'administration de laquelle lui-même avait quelque temps consacré ses talents et ses efforts. Mais on sait au milieu de quelles circonstances troublées le nouveau duc prit possession de la Normandie. Le Boursier s'était trouvé mêlé, malgré lui peut-être, aux intrigues menées autour de Charles de France par les membres de la ligue dite du *Bien public*. Louis XI, désireux d'assurer à tout prix, sous son autorité, l'unité du royaume, et ennemi né des grands fiefs, n'avait accordé la Normandie à son frère que contraint et forcé. En décembre 1465, il se mit en marche avec une armée pour reprendre le duché. Il rencontra si peu d'obstacles que le sire d'Esternay jugea

Charles VII, dans *Précis des travaux de l'Académie de Rouen*, année 1874-1875, p. 280.

1. Voir Jean Chartier, Jean de Bueil, Jacques du Clercq, Thomas Basin, Guillaume Leseur, etc.

2. Guillaume Gruel, *Chronique d'Arthur de Richemont*, éd. Le Vavasseur, p. 284 (appendice). Voir aussi une lettre de Charles VII publiée par M. de Beaucourt dans son *Histoire de Charles VII*, t. V, p. 468.

3. Ch. de Beaurepaire, *op. cit.*, p. 287.

Digitized by Google

prudent de s'enfuir. Il avait des raisons de craindre la colère du roi, qui, peu de mois auparavant, lui témoignait encore sa confiance[1]. Le Boursier quitta Rouen à la fin de décembre. Mais ici, il faut laisser la parole à un contemporain très bien informé, Jean de Roye, l'auteur de la *Chronique scandaleuse*[2] :

« En ce temps, le seigneur d'Esternay, qui estoit general de Normendie, qui s'en estoit party hors de la ville de Rouen pour la doubte et fureur du roy et à ce qu'il ne feust prins, fut rencontré en habit de cordelier de l'observance par aucunes gens de guerre de la compaignie du grant maistre[3] au Pont-Saint-Pierre, qui est à quatre lieues de Rouen, et avoit avecques lui ung Augustin. Lesquelz, après qu'ilz orent esté saisiz, furent cerchez par les diz gens de guerre, et trouverent sur eulz plusieurs bagues et or monnoyé content qu'ils prindrent et saisirent.

« ... Et le mercredi ensuivant, premier jour de janvier, la ville de Louviers fut rendue à monseigneur de Bourbon pour le roy[4], et ce mesme jour le roy entra après disner. Et en ce mesme jour aussi, fut mené par les dittes gens du grant maistre d'ostel ledit seigneur d'Esternay, qui aussi en cellui jour fut noyé en la rivière d'Ure, et ledit augustin avecques lui, par les gens du prevost des mareschaulx[5]. Et puis fut le corps dudit D'Esternay retiré hors de la dicte riviere et mis

1. Lettre du 6 avril [1465]. Voir J. Quicherat, *Lettres, mémoires, instructions et autres documents relatifs à la guerre du Bien public*, dans les *Documents historiques inédits tirés des collections mss.* et publiés par Champollion-Figeac, t. II, 1843, p. 211 (Coll. des docum. inéd. sur l'hist. de Fr.). — Sur tous ces événements normands de 1465, on peut lire deux études spéciales : A. Canel, *Révolte de la Normandie sous Louis XI*, dans *Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture de l'Eure*, 2e sér., t. I, 1841, p. 306-336 ; et A. Chéruel, *le Dernier duché de Normandie (1465-1466)*, dans *Revue de Rouen*, 1847, p. 529-540, — études auxquelles on pourra bientôt ajouter un ouvrage définitif, l'*Histoire de Charles de France, duc de Berry, de Normandie et de Guyenne*, par M. Henri Stein.

2. Édition B. de Mandrot, t. I, p. 145 et 148.

3. Charles de Melun, grand maître de l'hôtel du roi.

4. Le gouverneur de la ville était alors Jean de Daillon, seigneur de Fontaine. V. *Ordonnances des rois de France*, t. XVI, p. 457-460.

5. Tristan L'Ermite.

Digitized by Google

en terre en l'eglise Notre-Dame de Louviers, où ilec fut fait son service.

« Ou dit temps furent plusieurs personnes, officiers et autres, dudit pays de Normendie, executez et noiez par le prevost des mareschaulx, pour les questions du roy et mondit seigneur Charles... »[1]

Ainsi, le corps de Jean Le Boursier fut inhumé dans l'église Notre-Dame de Louviers. Louis XI s'était-il souvenu des bons et loyaux services que l'infortuné avait rendus à Charles VII et à lui-même ? Le prévôt Tristan L'Ermite avait-il par trop brusqué au gré du monarque la sentence, naturellement sans appel, et l'exécution ? Toujours est-il que la cérémonie funèbre fut célébrée aux frais de Louis XI. Cela résulte du compte des deniers de la chambre du roi pour l'année 1465-1466. On y lit, en effet, ce qui suit :

« *Deniers payés par ordonnance :*

« Me Laurens Girard, notaire et secrétaire du roy, contrôleur de la recepte généralle, XIII l. XIIII s., le 3 janvier, pour faire ensevelir et enterrer le corps de feu messire Jehan Le Boursier, chevalier, qui par exécution de justice avoit esté noyé, lequel, depuis, le roy a voulu être enterré, pour le service et luminaire à Louviers pour le salut de son âme. »[2]

Le 31 décembre 1465, avant même qu'il fût procédé à l'exécution de Le Boursier, ses biens avaient été confisqués. Louis XI en fit don peu de temps après à Guérin Le Groing, seigneur de la Motte-du-Pré et de Challuau en Gâtinais, et ce don fut confirmé le 25 juin 1466, malgré les réclamations de Mathieu Beauvarlet, receveur général des finances « sur

1. Ce récit, en ce qui concerne Le Boursier, est confirmé par la longue lettre que Charles de France écrivit en février 1465 (1466, *n. s.*) à Charles le Téméraire : « ... Le roy, par voye de fait et puissance d'armes, et à grant force d'artillerye, est venu me oster mon appanaige, et là où l'on a peu trouver de mes serviteurs, en a fait plusieurs mourir sans cause... » (Quicherat, *l. c.*, p. 437.)

2. « Extrait du premier et dernier compte de Pierre Jobert, receveur général des finances du roy, commis à tenir le compte du fait de sa chambre depuis le 1er octobre 1465 jusques au dernier novembre 1466. » (Copie du XVIIe siècle. Bibl. nat., ms. fr. 32511, fol. 260.)

Digitized by Google

et deçà Seine et Yonne », qui argua en vain toute sa vie d'une donation à lui faite par le général de Normandie [1].

Le Boursier, marié dès 1425 à Martiale Moulin [2], était mort sans enfants, autant qu'on peut le savoir; mais il avait un frère, Gérard, qui fut maître des requêtes de l'hôtel du roi et jouit de la confiance de Charles VII. Gérard paraît avoir survécu de quelques années à son frère, laissant lui-même deux filles, mariées respectivement à Louis de Sainte-More, seigneur de Montozon en Angoumois, et à Jean Girard, seigneur de Guirans et du Plessis-Bastard [3].

L'inhumation dans l'église Notre-Dame de Louviers et la célébration du service funèbre furent peut-être de la part de Louis XI une satisfaction donnée à l'opinion publique, qui n'avait pas manqué d'être douloureusement affectée par la mort cruelle de Le Boursier. Ce que le malheureux avait payé de sa vie, c'était bel et bien le concours par lui prêté à la réalisation d'espérances qui, s'il eût mieux connu le véritable caractère du monarque, lui fussent tout de suite apparues chimériques. Les Normands ne rêvaient rien moins que le retour de leur province à une demi indépendance, à une

1. V. Bibl. nat., *Nouveau D'Hozier*, vol. 166, dossier *Le Groing*, fol. 42 (note du XVIIe siècle); le P. Anselme, *Hist. généal. des grands officiers de la couronne*, t. VIII, p. 142, et l'abbé Boitel, *Recherches histor., archéol. et statist. sur Esternay, son château et les communes du canton* (Châlons, 1850), p. 26-27. Il semblerait toutefois qu'une transaction fût intervenue entre Le Groing et Beauvarlet, car ce dernier et sa fille, Marie, femme de Jean Raguier, maître des comptes, prirent successivement les titres de seigneur et dame d'Esternay, pendant que le même titre de seigneur était porté par le bénéficiaire du don royal.

2. G. de Beaucourt, dans son édition de Mathieu d'Escouchy, t. II, p. 476-477.

3. V. Bibl. nat., *Pièces orig.*, vol. 1919, doss. *Melun*, n° 1039 (notes du XVIIe siècle). Jean Le Boursier avait eu deux autres frères, morts avant lui, semble-t-il : 1° un premier Jean, son aîné, qui fut bailli de Gap ; 2° Charles, filleul de Charles VI et doyen de Saint-Martin de Tours. (Voyez H. Moranvillé, *l. c.*) — A une autre famille appartenait un personnage presque homonyme, *N.* Le Bourcier, qui fut l'un des secrétaires de Louis XI en 1479 (voir *Lettres de Louis XI*, t. VIII, p. 16, 35, 38, 46) et que nous croyons être le même qui, sous le prénom de François, paraît, au temps de Louis XII, comme l'un des maîtres ordinaires de l'hôtel et bailli de Viennois.

Digitized by Google

administration à peu près autonome, et ils avaient cru hâter cet heureux événement en secondant avec une activité un peu naïve l'installation de leur nouveau duc. Le supplice de Le Boursier leur fit, mieux que toute autre chose peut-être, mesurer la profondeur de leurs illusions. Ils faisaient, d'ailleurs, en sa personne, la perte la plus sensible. Un chroniqueur du temps, Jacques du Clercq, nous permet d'ajouter à la biographie que nous avons très rapidement esquissée quelques traits curieux. « Le seigneur d'Esternay, dit-il, estoit moult aimé au pays et tenu pour moult sage homme. Il estoit homme de grande dévotion et, comme on disoit, ne couchoit point sur lict; il vestoit une hayre sur la chair nue; il ne mangeoit à son repas que d'ung mets; il se confessoit tous les jours, et faisoit moult d'autres abstinences et aulmosnes.[1] » Un administrateur hanté de tels scrupules ne pouvait être que bienveillant aux populations qui relevaient de lui. Et l'on sait que les généraux des finances avaient à peu près toute puissance en matière fiscale.

En 1458, Le Boursier avait fait « faire à neuf les degrez de pierre de taille » qui permettaient de monter de Rouen à l'abbaye de Sainte-Catherine[2]. Rapprochement touchant de deux grandes infortunes, cet escalier avait été construit pour la première fois un siècle et demi auparavant aux frais d'Enguerrand de Marigny[3]. Si l'on en croit un chroniqueur rouennais contemporain, les travaux ordonnés par Le Boursier demeurèrent inachevés, du fait de sa mort[4]. Son mérite, d'ailleurs, avait consisté simplement à prendre l'initiative de cette réfection et à faire l'avance des deniers, dont il fut remboursé, au moins en partie, sur les finances publiques[5].

1. Édition Buchon, dans le *Panthéon littéraire*, p. 290. — On retrouve les mêmes appréciations sous la plume de Jean de Wavrin (éd. W. et Edw. Hardy, t. V, p. 517) : « Le seigneur d'Esternay..., homme bien amé par toute la duchié, sage et prudent, et tant dévot qu'on ne sçavoit son pareil en la contrée »

2. Bibl. nat., *Pièces orig.*, vol. 474,. Voir la note 5 ci-après.

3. [D. Fr. Pommeraye,] *Hist. de l'abbaye de la Très Sainte Trinité, dite depuis de Sainte-Catherine du Mont de Rouen*, 1662, p. 32.

4. *Deux chroniques de Rouen*, publiées par A. Héron, p. 101.

5. Cela résulte d'un mandement de Charles VII dont le texte suit

Digitized by Google

La mention par la *Chronique scandaleuse* de l'enterrement de Le Boursier dans l'église Notre-Dame de Louviers donna lieu, trois siècles plus tard, de la part d'un historien de la ville, à une supposition toute gratuite. Cet historien, probablement l'un des deux ecclésiastiques du nom de Legendre qui vécurent au XVIII[e] siècle, voyant dans l'église Notre-Dame un somptueux mausolée sans épitaphe, imagina d'y trouver l'effigie et la sépulture de la victime de Louis XI. Cette hypothèse, — ou plutôt cette affirmation, car elle ne s'atténue d'aucune réserve, — recueillit le suffrage empressé des historiens subséquents. On alla même jusqu'à dire et répéter que le gisant figuré sur le sarcophage était revêtu de la robe de cordelier sous laquelle Le Boursier avait été pris. Seul, l'abbé Caresme, plus clairvoyant ou plus attentif, reconnut le caractère nettement séculier du costume dont il s'agit[1]. Mais ce

(Bibl. nat., *Pièces orig.*, vol. 474, doss. 10568 : *Le Boursier*, n° 50 ; orig. parch.) :

« Charles, par la grace de Dieu roy de France, à noz amez et feaulx les generaulx conseillers sur le fait et gouvernement de toutes noz finances, salut et dilection. Nous voulons et vous mandons que, par nostre amé et feal notaire et secretaire maistre Symon Lebourlier, receveur general de nos dictes finances en nostre pais de Normandie, vous, des deniers de sa dicte recepte qui sont venuz et escheuz et qui viendront et escherront des amendes et exploiz de la court et auditoire des generaulx sur le fait de la justice [des aides] à Rouen, et des cours et auditoires des esleuz et des amendes et forfaictures des greniers à sel estabiiz oudit pais de Normandie, faites paier et bailler à nostre amé et feal conseillier et chambellan Jehan Leboursier, chevalier, sire d'Esternay, l'un de vous, generaulx, la somme de unze cens escuz d'or, laquelle nous avons ordonné lui estre paiee et baillee des deniers dessusd. jusques à fin de payer, pour le recompenser de semblable somme qu'il a paiee et avancee du sien, pour avoir fait faire à neuf les degrez de pierre de taille de la montaigne qui est en alant de nostre dicte ville de Rouen à l'eglise Saincte Katherine estant sur la dicte montaigne. Et par rapportant ces presentes signees de nostre main et quictance sur ce dudit sire d'Esternay, avec les marchiez faiz à cause dudit ouvraige et les quictances des ouvriers qui y ont besongné,... nous voulons ladicte somme... ou ce que paié en aura esté estre aloué es comptes et rabatu de la recepte dudit receveur general... Donné à Montbason le seiziesme jour de mars, l'an de grace mil CCCC cinquante huit, et de nostre regne le xxxvij[me].

« CHARLES.

« Par le roy,

« *Delaloere.* »

1. *Éphémérides de l'arrondissement de Louviers*, dans *le Publicateur*, journal imprimé à Louviers, n° du 8 janvier 1870.

Digitized by Google

témoignage autorisé ne devait servir de rien, et les copistes continuèrent leur facile besogne. Nous le reconnaissons d'ailleurs, tout cela n'a plus aujourd'hui qu'un intérêt rétrospectif, puisque, grâce à Dieu, la statue et le tombeau viennent d'être restitués à leur véritable titulaire, Robert d'Acquigny, un ecclésiastique de famille bourgeoise, originaire de Louviers, qui fut conseiller au parlement de Paris sous Charles V et Charles VI et mourut en 1404 [1].

1. Voir *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, t. XXXII, année 1917 (Caen, 1917), p. 243-269.

Nous croyons pouvoir ajouter ici un petit document qui montre combien les fonctions des financiers de la fin du Moyen Âge pouvaient comporter de côtés variés. Il s'agit dans ce document d'une armure spéciale donnée à quelques-uns des francs-archers du pays de Caux trois mois avant la mort de Charles VII. Pour le commentaire du texte, pour la connaissance de l'organisation et de l'équipement de ces miliciens, « éléments primitifs de nôtre infanterie nationale, premiers fruits du patriotisme réveillé par Jeanne d'Arc, auxiliaires dévoués et fidèles de la royauté dans ses luttes contre les étrangers et contre les factions des grands, » il nous faut renvoyer au livre si intéressant dont nous tirons les lignes précitées : *les Francs-Archers de Compiègne, 1448-1524*, par M. le baron de Bonnault d'Houët (Compiègne, 1897).

« Nous, Jehan Le Boursier, chevalier, seigneur d'Esternay, conseiller chambellan du roy nostre sire et general sur le fait et gouvernement de toutes ses finances, certiffions que maistre Symon Le Bourlier, notaire et secretaire dudit seigneur et receveur general de Normandie, a, par nostre ordonnance, baillé et delivré des brigandines du roy nostre dit seigneur à Guillaume de Villiers, cappitaine des francs archiers ou bailliage de Caux, pour departir aux francs archiers de sa charge, c'est assavoir à huit de la viconté d'Arques, neuf de la viconté de Caudebec, quatre de la viconté de Neufchastel et quatre de la viconté de Gournay, qui sont vingt cinq, à chacun une brigandine de celle du roy, pour iceulz francs archiers estre mieulx empoint ou service d'icelui seigneur. Escript le xx^me^ jour d'avril, l'an mil CCCC soixante ung.

« J. Le Boursier. »

(Orig. parchemin. sceau détruit. — Bibl. nat., *Pièces originales*, vol. 3021, doss. 66921 : *De Villiers, seigneurs de Villiers-sur-Port*, n° 58.)

Les Le Boursier portaient pour armoiries deux fasces surmontées de trois aiglettes éployées, rangées en chef. On trouve au Cabinet des titres de la Bibliothèque nationale des pièces scellées de cet écu, mais naturellement sans l'indication des émaux ni des couleurs.

Digitized by Google

M. ÉMILE PICOT

MEMBRE DE L'INSTITUT
ANCIEN PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

PAR M. L'ABBÉ CH. GUÉRY, AUMONIER DU LYCÉE D'ÉVREUX
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

(*Lecture faite à la séance du 12 janvier 1919.*)

Le 24 septembre 1918 s'éteignait pieusement en son château du Mesnil, près Laigle, M. Emile Picot, membre de l'Institut, consul honoraire, Président de la Société des Bibliophiles françois, maire de Saint-Martin-d'Ecublei, Chevalier de la Légion d'Honneur, ancien Président de la Société libre de l'Eure.

Notre distingué secrétaire perpétuel m'a demandé de vous redire brièvement sa longue et fructueuse carrière. Je suis heureux de lui accorder pleine satisfaction en mémoire de celui qui fut pour moi un ami si dévoué et de si bon conseil. Nos relations commencèrent en 1905 à propos de Guillaume Alexis dont il publiait les œuvres poétiques, pendant que je préparais moi-même la biographie du bon moine de Lyre à laquelle vous avez bien voulu attribuer une partie du prix Lucien Fouché.

M. Emile Picot, né à Paris[1] le 13 septembre 1844 aimait

1. 13, rue de Paradis-Poissonnière, IIIe arrondissement, de François-Isidore Picot et de Marie-Pauline-Victoire Marel. Son *curriculum vitæ* se résume ainsi : élève à l'institution N.-D. à Auteuil (octobre 1853-août 1858) ; élève au Lycée Bonaparte (octobre 1858-mars 1862) ; bachelier ès-lettres, 15 novembre 1861 ; bachelier en droit, 9 août 1864 ;

Digitized by Google

beaucoup la Normandie, particulièrement la ville d'Évreux, habitée, jadis, par ses grands-parents maternels, « où mon « père et ma mère se sont mariés, nous disait-il dans son « discours d'installation [1], et où j'ai passé une grande partie « de mon enfance». Son grand-père maternel, Nicolas-Joseph Marel, directeur retraité des contributions directes et du cadastre, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine d'infanterie, habitait la côte de la Madeleine, ancienne maison Rohaux [2]. Son épouse, Marie-Jeanne-Rose de Beffroy de Reigny, avait pour père Louis-Abel, dit le *Cousin Jacques* [3], célèbre par ses farces et ses comédies. A la lecture des œuvres d'un

licencié en droit, 5 août 1865 ; concourt pour l'auditorat au Conseil d'Etat, 27 novembre 1865 ; avocat à la Cour d'appel de Paris, 27 janvier 1866 ; épouse à Paris Mlle Marie-Berthe Greuell, 5-6 novembre 1873 ; chargé de travaux particuliers au Ministère des Affaires Etrangères ; autorisé à faire un cours de langue roumaine à l'Ecole des Langues Orientales vivantes, 30 juillet 1875 ; chargé de cours, 31 décembre 1881 ; professeur titulaire, 30 mars 1883 ; membre honoraire de l'Académie roumaine, 31 mai 1879, de l'Académie Serbe, 15 novembre 1892, de l'Académie de Padoue, 28 juin 1903 ; membre de l'Institut, 24 février 1897 ; chevalier de la Légion d'Honneur, 7 février 1906 ; docteur ès lettres *honoris causa* de l'Université de Genève, 29 décembre 1909 ; membre de la Commission des travaux historiques de la ville de Paris, 14 septembre 1912, etc.

1. Le mariage eut lieu le 4 septembre 1839, à la cathédrale et fut béni par M. le Vicaire général. François-Isidor Picot, notaire à Frazé (Eure-et-Loir), né à Villiers-Saint-Ouen, le 7 juillet 1812, fils de feu Jean-Charles et de Marie-Catherine-Victoire Perdereau, sa veuve, domiciliée à Bonneval (Eure-et-Loir), épousait Marie-Pauline-Victoire Marel, née à Avignon (Vaucluse), le 25 octobre 1816, fille de Nicolas-Joseph, ancien directeur des contributions directes, chevalier de Saint-Louis, et de Marie-Jeanne-Rose de Beffroy de Reigny, son épouse. Parmi les témoins : comte Antoine-Jean de Chabot des Essarts, domicilié à Frazé ; Simon Joyant, négociant à Paris ; Pierre-Jean-Patient Chéret, inspecteur des contributions directes à Evreux ; Henry-Emmanuel Rubat du Mérac, domicilié à Evreux.

2. Achetée le 20 novembre 1833 et revendue le 15 janvier 1858.

3. *Beffroy de Reigny* (Louis-Abel), auteur dramatique et littérateur, né à Laon en 1757, mort à Paris en 1811, fit représenter, sous le pseudonyme de *Cousin Jacques*, une multitude de farces. Parmi ces pièces, nous citerons : *Nicodème dans la lune* (1791), qui eut un grand succès ; — *Le club des bonnes gens* (1791) ; — *Nicodème aux enfers* (1791) ; — *Les deux Nicodème ; La petite Nanette* (1796) ; — *Turlututu empereur de l'île Verte* (1797), etc.

(*Dict. de Larousse.*)

Digitized by Google

arrière-grand-père si lettré, si comique, si enjoué, le jeune Picot n'aurait-il pas, par hasard, puisé son goût pour les farces, sotties, poèmes des xv^e^ et xvi^e^ siècles, comme il tenait son inclination pour l'histoire de son arrière-grand-oncle paternel, l'abbé Proyart[1] ? Car il fut linguiste, philologue, historien, bibliographe consommé, mais surtout et avant tout folkloriste.

Ses deux cent trente publications peuvent, en effet, se réduire à trois chefs : théâtre, bibliographie, histoire locale.

Dès sa rhétorique, il publiait une poésie intitulée : *Promenade dans Paris en 1860,* poésie lue au banquet de la Saint-Charlemagne le 26 janvier 1861, puis, à partir de 1867, il donne des travaux sur la Roumanie, la Serbie, la Moldavie, parce qu'il était devenu professeur de langue roumaine à l'École des langues orientales vivantes. Grâce à ses connaissances linguistiques il devint vice-consul de France en Transylvanie ; consul en Roumanie où il retrouva le roi Carol, souverain de ce pays si ami du nôtre, dont il avait été, jeune encore[2], le secrétaire. Pendant son séjour, il collectionna quantité de livres en langue roumaine, offerts par lui à la Bibliothèque Nationale[3]. A celle du baron James de Rothschild

1. Proyart (Abbé Liévain-Bonaventure), né dans l'Artois en 1748, † à Arras en 1808. Il entra dans les ordres, fut sous-principal du collège Louis-le-Grand à Paris, puis principal du collège du Puy et chanoine d'Arras. En 1776, il publia une *Histoire de Loango et autres royaumes d'Afrique,* qui ne manque pas d'intérêt. Émigré en 1791 il fit paraître à Londres : *La vie et les crimes de Robespierre* (1795), et rentra en France en 1801. Il avait publié à Londres, l'année précédente, *Louis XVI détrôné avant d'être roi.* En 1805, parut une suite, intitulée : *Louis XVI et ses vertus aux prises avec les perversités de son siècle.* Enfermé à Bicêtre par ordre de Napoléon, l'abbé Proyart n'en sortit que pour mourir. On lui doit, en outre, *Histoire de Stanislas I^er^, roi de Pologne* (1782) ; *Vie de Marie Leczinska, reine de France* (1794), etc.

Les *Œuvres complètes* de l'abbé Proyart ont été publiées à Paris en 1822 et comprennent 17 volumes in-8. En tête du tome II se trouve une notice sur l'auteur.

2. Charles de Hohenzollern, prince de Roumanie, le prit comme secrétaire en septembre 1866 jusqu'en septembre 1867 ; puis il devint vice-consul de France à Hermannstadt (Transylvanie), le 19 octobre 1868, non installé ; agent vice-consul de France à Temesvar (Hongrie), 9 janvier 1869.

3. En 1906, il donna dix-sept manuscrits de mystères bretons (mss.

Digitized by Google

se trouve le *fonds Picot* avec 3118 numéros, ouvrages donnés par lui à son ami d'enfance.

Orientaliste distingué, entré à l'Institut en 1897 comme membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, M. Emile Picot eut pour étude favorite celle des auteurs des XV^e^ et XVI^e^ siècles, publiant leurs écrits rarissimes, annotant, recherchant ces incunables jusque dans les bibliothèques d'Angleterre, d'Ecosse, de Suède, d'Allemagne et d'Italie.

Fondateur, dès 1874, de la *Société des anciens textes français*, en compagnie de Gaston Paris, Paul Meyer et du baron James de Rothschild, il méritait bien d'être élu Président de la *Société des Bibliophiles françois*. Vice-Président de la section de philologie et d'histoire au Comité des Travaux historiques, il présida, en 1903, les fêtes jubilaires de Léopold Delisle.

La *Société de l'histoire de Paris*, la *Société française de bibliographie*, celles *des Etudes Rabelaisiennes* et *Italiennes*, la *Société française des fouilles archéologiques*, la *Société de l'histoire littéraire de la France*, celles de *l'Histoire de Normandie*, des *Antiquaires de Normandie*, des *Bibliophiles Normands*, etc., s'honoraient de l'avoir comme membre et lui offraient la présidence de leurs réunions, heureuses d'insérer ses œuvres dans leurs recueils ou leurs bulletins.

Ses attaches normandes le portèrent, dès 1876, à publier sa *Bibliographie Cornélienne* [1], « début d'un maître, dit M. H. Omont, dont l'œuvre a pu être imitée ou continuée depuis, sans être surpassée » ; puis, en 1878, *Pierre Gringore et les*

celtiques, nos 183-199) ; en 1910, des imprimés (nos 6528 à 7421 du *Bull. mensuel des publications étrangères de la Bibl. Nat.*) et en 1912, les nos 7647 à 7871 du même bulletin, c'est-à-dire avec les 300 volumes environ offerts par Mme veuve Emile Picot, près de 1.500 volumes relatifs à la Roumanie, à la Serbie et aux pays balkaniques.

1. Pour toutes les citations des œuvres d'Emile Picot nous renvoyons à la Bibliographie de M. Paul Lacombe, afin d'éviter un trop grand nombre de notes :

Mélanges offerts à M. Emile Picot par ses amis et ses élèves. Bibliographie des travaux, par Paul Lacombe (Extrait). Paris, D. Morgand, 1913, gr. in-8, 72 pages.

Digitized by Google

comédiens italiens[1] ; — *Les continuateurs de Loret* (3 vol. in-8) ; — *Une querelle littéraire aux Palinods de Dieppe au XV^e siècle ;* — *Les imprimeurs rouennais en Italie au XV^e*, etc.

Voilà l'illustre savant que vous eûtes la bonne fortune de posséder comme Président de votre Société durant l'année 1910. A l'Assemblée générale du 17 avril il vous donna, dans son discours d'installation, une notice des plus intéressantes et des plus documentées sur *Artus Fillon, chanoine d'Evreux et de Rouen, puis Evêque de Senlis*. A sa demande une plaque commémorative fut posée, par vos soins, contre le mur de la maison natale d'Artus Fillon, à Verneuil-sur-Avre, rue du Canon. Cette inauguration donna lieu à des fêtes splendides dont votre Recueil a conservé le précieux souvenir.

Invité par la section de Bernay, M. Émile Picot y fit l'éloge mérité de l'homme éminent qui, par deux fois, devint Président de notre Société. J'ai nommé M. Léopold Delisle, un illustre normand. Lorsqu'il quitta le fauteuil présidentiel, nous eûmes le plaisir d'entendre encore un excellent discours sur l'*Intérêt du grand Pouillé* du diocèse d'Evreux pour l'histoire littéraire. Que d'auteurs inconnus nous révéla ce travail, auteurs de notre région, tels que Jehan Drouyn, curé du Fidelaire ; Guillaume Cretin, son successeur, le plus célèbre poète du XV^e siècle ; scientifique personne Jehan Henry ; le poète François le Roy ; Guillaume Pépin ; Pierre de l'Angle d'Evreux ; Jehan de Calais, etc., tous, auteurs du XV^e. Quelle vaste érudition ressort de ces nombreux travaux. Quelle joie de connaître ce XV^e siècle si utile à l'origine de notre vieille langue française et à notre ancienne littérature, si riche, et, cependant, si imparfaitement connu encore il y a quarante ans !

La difficulté primordiale provenait de la rareté des impres-

1. Sans s'appliquer à la réfutation de l'anachronisme de Victor Hugo dans sa *Notre-Dame de Paris* et de Théodore de Banville dans une agréable comédie restée au répertoire du Théâtre français, il nous fait une curieuse biographie de ce poète normand plus connu sous le surnom de « Mère sotte » dans la confrérie des « Sots » parisiens, confrérie certainement issue de la fête des fous dont je vous ai parlé naguère (*Recueil de la Société libre de l'Eure*, 1917, pp. 17-47).

Digitized by Google

sions de cette époque, du prix élevé de ces éditions gothiques, de l'absence de dictionnaire étymologique pour les comprendre ! Paul Meyer et Gaston Paris, avec leur excellente Revue *Romania* fondée en 1872, furent les initiateurs de ces études linguistiques. Autour d'eux, bientôt, se groupèrent des curieux, mais « d'une curiosité laborieuse et méthodique, « qui n'avait rien de la fantaisie de celle dont on peut dire « qu'elle n'est qu'un passe-temps et ne poursuit qu'un éphé- « mère plaisir »[1]. Dès 1878, M. Émile Picot devenait un des collaborateurs par une étude sur la *Sottie en France*, suivie d'une *Note sur quelques ballades d'Eustache Deschamps* (1885), sur le *Monologue dramatique dans l'ancien théâtre français* (1885-1888), par une note enfin sur *L'auteur du contreblason des faulces amours*, Jean Drouyn, parue en 1910 dans *Romania*, t. XXXIV, p. 375-376.

Deux ans après l'apparition de *Romania* (1874), Gaston Paris, Paul Meyer, le baron James de Rothschild, de concert avec M. Emile Picot, fondaient la Société des *Anciens textes français*, à laquelle nous devons la publication des *Œuvres poétiques de Guillaume Alexis, dit le bon moine de Lyre*, trois volumes in-8°. Dans la même Société on trouve *Le Mistère du Vieil Testament* publié avec introduction, notes et glossaire par le baron James de Rothschild[2], mort prématurément le 25 octobre 1881, alors que le tome III était entièrement imprimé. M. Emile Picot y ajouta une notice nécrologique sur son ami, compléta l'introduction de ce volume (CXI pages), puis rédigea celles des tomes IV (1882, CXXXVI pages), V, (1885, CLVI pages) et VI (1891, LXXVI pages) avec les *Additions et corrections* (p. 233-264), une *Table des refrains*, une *Table alphabétique générale* et un *Glossaire*.

Signalons encore dans cette Société un *Recueil général des Sotties*, en trois volumes avec de nombreux facsimilés

1. *Journal Officiel* du 27 oct. 1918. Discours de M. Paul Girard au sujet de M. Emile Picot, p. 9362.

2. Ce fut au banquet de la Saint-Charlemagne, 1859, que les deux jeunes gens se rencontrèrent pour la première fois : ils firent ensuite leur droit ensemble.

Digitized by Google

dans le texte ; — *Maistre Pierre Pathelin hystorié*, reproduction en facsimilé de l'édition imprimée vers 1500, d'après le seul exemplaire faisant partie de la bibliothèque du baron James de Rothschild ; — *Le Jardin de Plaisance et fleur de rhétorique*, reproduction en facsimilé de l'édition d'Antoine Vérard, vers 1501. — En sa qualité de trésorier de la Société, depuis 1881, M. Émile Picot dans ses *Rapports financiers* annuels ajoutait très souvent d'intéressantes remarques littéraires sur les publications votées par l'Assemblée générale [1].

Avec un tel amour des vieilles et belles éditions, votre regretté Président devait, nécessairement, appartenir à la *Société des Bibliophiles François* qui l'avaient, en 1916, élu Président. M. le comte Alexandre de Laborde, membre de l'Institut, dans l'allocution par lui prononcée lors des obsèques, s'exprimait ainsi :

« Les remarquables travaux de bibliographie d'Émile « Picot sur la littérature du XVII^e^ siècle et sur les petits « poètes du XVI^e^ nous avaient créé l'agréable devoir de « l'accueillir parmi nous. Son admirable *Catalogue de la « bibliothèque de feu le baron James de Rothschild*, qui « rentrait dans le cadre de nos travaux, était un titre de plus « à notre estime pour lui. Il travaillait encore à la veille « de sa mort à ce dernier ouvrage, véritable monument « bibliographique dont la table formera le dernier volume. »

Cette table, qui compte plus de 45 000 noms, terminera enfin ce catalogue commencé en 1880 et qui aura demandé trente-cinq ans d'un travail assidu pour arriver à son entier

1. Le duc d'Aumale l'invitait souvent à Chantilly et Jules Claretie dans son *Journal intime*, à la date du 7 novembre 1892, écrit : « J'ai passé une journée charmante à Chantilly. Il y avait là un général et un colonel de cuirassiers, en uniforme, Bonnat, Denormandie, Beljame, le professeur, Picot, le bibliophile, etc. Avant la guerre on parlait beaucoup de lui pour la place de conservateur à Chantilly, donné, comme on le sait, par le duc d'Aumale à l'Institut de France. » (Cf. *Revue des Deux Mondes*, 1^er^ décembre 1918, p. 567).

En octobre 1891, il prit sur lui de se rendre acquéreur pour le compte du duc d'Aumale, à Francfort, des miniatures de Fouquet, au prix de 250.000 francs.

Digitized by Google

développement. Le tome I^er^ parut en 1884, trois ans après la mort du baron James de Rothschild, formant un volume de plus de 600 pages avec des illustrations, des reproductions et des notices descriptives d'une érudition surprenante. Il fut accueilli par le monde savant avec une faveur toute spéciale. Le tome II, tout aussi considérable que le premier, fut publié en 1887. Il fallut attendre l'année 1894 pour voir sortir des presses le troisième volume et l'ouvrage restait encore incomplet. Le tome IV fit son apparition en juin 1912. Ainsi, commencé en 1880, il a fallu trente-cinq ans pour que le monument d'érudition qu'est ce *catalogue* soit presque achevé. Je dis *presque,* car Emile Picot « n'aura pas eu la « joie, dit M. H. Omont, de voir le couronnement de son « œuvre de prédilection, que des mains amies ne laisseront « pas inachevée. » En souvenir du baron James de Rothschild qui lui avait toujours témoigné une affection quasi fraternelle, il avait résolu de poursuivre l'œuvre entreprise de concert avec lui. Son amitié se reporta sur sa veuve, M^me^ la baronne James de Rothschild, dont il devint le conseiller le plus sûr et l'ami le plus dévoué. D'un commun accord on décida de terminer le catalogue de la bibliothèque et de procéder, quand les occasions se présenteraient, à des achats de documents rarissimes. On ne s'étonne pas de la lenteur de cette publication quand on parcourt ces quatre énormes volumes, qui contiennent, en quelque sorte, la monographie de tous les ouvrages décrits avec une parfaite exactitude, offrant la reproduction des pages les plus intéressantes, avec des notes et des considérations détaillées sur les œuvres, les personnages cités, les faits mentionnés et la provenance des diverses pièces. Cet ouvrage constitue, pour ainsi dire, une histoire littéraire complète de tous les pays, c'est ainsi un monument bibliographique unique. Pour obtenir ce résultat merveilleux Émile Picot a consacré, depuis trente-cinq ans, toutes ses matinées à étudier sur place les livres de la bibliothèque et à en faire la description minutieuse, prenant des notes et des croquis qui lui servaient pour procéder, dans la journée, à des examens comparatifs dans les différentes collections publiques ou privées, qui lui

Digitized by Google

ouvrirent largement leurs portes[1]. Il peut à bon droit et sans exagération dire comme Horace : *Exegi monumentum ære perennius.*

« Dernièrement encore, ajoute le comte A. de Laborde, il « assurait avec la collaboration de son ami M. Paul Lacombe, « une reproduction des Pièces *Rarissimes* imprimées au « temps de Louis XI et de Charles VIII, qu'il destinait à « notre Société.

« Il dirigeait nos travaux avec une lucidité et une autorité « incontestées, car il joignait à un tact parfait l'esprit le « plus judicieux dans le choix des propositions qu'il sou- « mettait à nos votes.

« Tout en nous recommandant l'impression d'un important « travail de M. Cartier... il nous avait, comme preuve de « son intérêt, prié d'accepter, pour être publiée par nos « soins, une collection de fiches de *Devises* antérieures au « XVII^e siècle... »

Le comte de Laborde termine ainsi : « Je me contenterai « d'apprendre à ceux qui n'ont pas eu la bonne fortune de le « connaître, et de rappeler à ses intimes, quel ami incompa- « rable il savait être et quelle bienveillance il témoignait à « ceux qui s'adressaient à lui. Loin de se tenir enfermé dans « ses occupations il était heureux de dépenser tous les « trésors de son érudition à assurer le bien de la science et à « aider de ses lumières ceux qu'embarrassaient quelques « problèmes philologiques et bibliographiques. Que de fois « nous nous adressâmes à lui pour nous procurer un « renseignement intéressant qu'il cherchait avec une inlas- « sable complaisance dans sa collection de fiches longuement « accumulées ! Sa délicatesse, sa bonté toujours égale, son « affabilité souriante ainsi que sa satisfaction à rendre « service en toutes circonstances faisaient de son amitié un « bien précieux et recherché. »

Les *Bibliophiles Normands* le comptèrent aussi au nombre de leurs membres et publièrent en 1912 le *Recueil manuscrit de poésies exécuté pour Jacques Le Lieur*, vers 1520,

1. Un bénédictin, Émile Picot (*Le Gaulois*, 29 juin 1912).

Digitized by Google

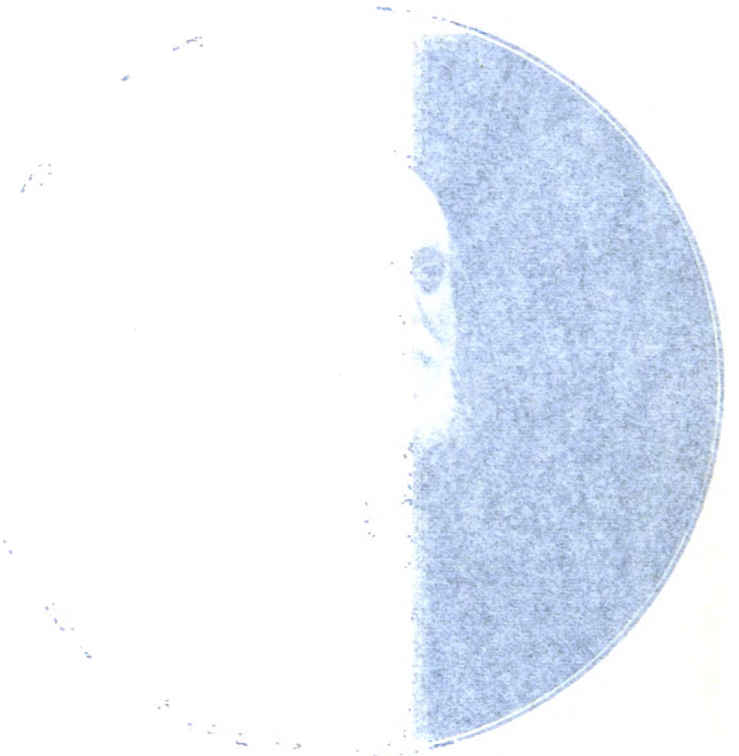

Digitized by Google

Digitized by Google

reproduit en phototypie avec une *Notice sur Jacques Le Lieur, échevin de Rouen et sur ses heures manuscrites*, par Emile Picot, parue en 1913. Cette famille Le Lieur, aux XIV^e^ et XV^e^ siècles, possédait le fief de Mallemains sur la paroisse de Bosgouet et celui de Bosc-Bénard-Commin, près du Bourgtheroulde ; puis au XVI^e^ la seigneurie du Bosgouet, en la personne de Pierre I^er^ Le Lieur. Jacques IV dont il est question dans cette biographie hérita du fief de Bosc-Bénard-Commin duquel il prit le titre et, pour cette raison, la notice intéresse tout particulièrement notre Société.

Le souvenir de son arrière-grand-père, le fameux *Cousin Jacques*, l'incita dès son entrée dans la carrière littéraire à collaborer à la *Collection de documents pour servir à l'histoire de l'ancien théâtre français* pour laquelle il donna, en 1879, une *Notice sur Jehan Chaponneau* : — en 1880, *Nouveau Recueil de farces françaises*, — et, en 1882, *Le Théâtre mystique de Pierre du Val et des libertins spirituels de Rouen au XVI^e^ siècle*. Cette dernière publication se rapporte à la Normandie par son introduction sur l'origine de la secte des libertins, venue sans aucun doute des palinods rouennais. Après avoir prouvé que ce Pierre Du Val ne saurait être l'évêque de Séez, avec lequel on l'a souvent confondu, Emile Picot admet que cet auteur, natif de Paris et chanoine de Rouen, concourut plusieurs fois aux Palinods par des chants royaux ou des ballades et qu'il est l'éditeur du *Puy du Souverain Amour*. Ce Puy, dont je n'ai pas parlé dans ma notice sur les *Palinods ou Puys de poésie en Normandie*, chantait l'amour profane et non l'amour de Dieu ou la Conception Immaculée de la Sainte Vierge Marie. Inauguré en 1543, en même temps que le *Puy de la Passion*, il eut un certain éclat à cause de la notoriété de ses fondateurs ou de ses lauréats. Ce Puy continua en 1544 par des dizains improvisés sur un vers imposé. « Les refrains étaient au nombre de quatre, ou dans la forme d'un *cercle carré*, nommé le *cercle d'amour*. » Cette introduction, qui contient près de 80 pages, offre le plus grand intérêt sur cette secte des libertins spirituels, aussi bien que sur un grand nombre de poètes normands, déjà rencontrés comme concurrents au

Digitized by Google

Puy de la Passion de Rouen. On remarque toujours dans ces préfaces, introductions ou notes du texte publié, la clarté des données, la précision des faits, la sûreté du jugement, toutes qualités qui proviennent d'une vaste autant que solide érudition. Une science semblable ne s'acquiert que par de multiples lectures la plume en main, ou par des notes prises méthodiquement et faciles à consulter. Le système adopté par Emile Picot semble le plus expéditif et le plus pratique. Grâce aux 250.000 fiches par lui réunies, il pouvait en quelques minutes fournir toutes sortes de renseignements bibliographiques, historiques, littéraires, généalogiques, spécialement sur les XV^e^ et XVI^e^ siècles. Ses récréations consistaient à revenir à ses fiches, en sorte qu'à Paris comme au Mesnil, son bonheur était d'en augmenter le nombre.

M^me^ veuve Picot, selon les intentions de son mari, vient de remettre à la Bibliothèque nationale toutes ces fiches qui seront montées et reliées en volumes, afin de pouvoir être facilement communiquées aux travailleurs, car c'est un fonds inépuisable, véritable dictionnaire des plus complets sur la littérature française.

Folkloriste, surtout, fut Emile Picot, ai-je dit. La preuve s'en trouve dans sa bibliographie où je relève une vingtaine de publications, et non des moindres, sur les vieilles chansons françaises, provençales, poitevines, italiennes, normandes. Farces, sotties, mystères, théâtre comique, mystique, dramatique avaient pour lui un irrésistible attrait et comme inné, surtout quand ils remontaient aux XV^e^ et XVI^e^ siècles. Nous possédons de lui, en ce genre : *Chants historiques français du XVI^e^ siècle ; — Collection d'anciens chansonniers français*, publiés avec le baron James de Rothschild ; — *Les farces de Georges Alione d'Asti* ; — *Farce nouvelle de Arqueminatìon, à quatre personnages* (1914, in-8, 34 pp.) ; — *Chansons novelles en ligaige provensal*, de la première moitié du XVI^e^ siècle ; — *Les chants populaires des Roumains en Serbie* ; — *Les poésies italiennes de Pierre Bricard ; — Regretz et complainte du pauvre populaire à l'encontre de la gabelle ; — Farce inédite du XVI^e^ siècle ; — Le Théâtre des bons Engins, contredictz de Songecreux ; — Livre de*

Digitized by Google

la Fontaine périllevse, avec la Chartre d'Amour; — Les Fanfares et courvées abbadesques de Rovle Bontemps de la haute et basse Coquaigne et dépendances; — La Gente Poitevinerie, avec le Procez de Jorget et de son vesin et Chansons ieouses compousi in bea poictevin; — Chants nationaux lithuaniens; — Le Jeu des « Cents Drutz », dans le diocèse de Pamiers, etc. La majorité de ses travaux se rapporte donc à ce genre de littérature, et, par là, rend grand service aux savants, à cause de la réédition de toutes ces impressions si rares, si peu connues avant lui et ses distingués collaborateurs. Mais comme tous ceux qui ont aimé et pratiqué l'art comique, il avait l'air plutôt grave, réservé, peu causeur, sauf sur ses sujets d'étude préférés, tels que farces, sotties, etc. Une seule fois je l'ai vu rire avec un véritable entrain.

Nous étions en visite, avec son épouse, MM. les chanoines Delisle et Bonjean, chez M. Jules Lieure, aquafortiste renommé, alors économe du Lycée d'Evreux. Là, en présence de la *Tentation de saint Antoine*, un des chefs-d'œuvre de Callot, commenté par chacun d'entre nous, un fou rire nous gagna tous pendant près d'une heure. Quelle fantasmagorie inventée par l'artiste dans les grimaces bouffonnes, les contorsions funambulesques, les attitudes délirantes de tous ces diables qui s'agitent, se bousculent, se poursuivent, armés des instruments les plus fantastiques, les plus abracadabrants! On demeure confondu, sans cependant s'empêcher de rire, devant l'esprit inventif, servi par une imagination extraordinaire, de Jacques Callot, et on se demande comment il a pu réaliser une scène si comique, si variée, si mouvementée, en opposition radicale avec la figure sereine, posée, extatique du Saint Ermite au milieu d'un tel charivari et d'un tel dévergondage!

En dehors de ce cas exceptionnel la grave physionomie d'Emile Picot, accueillante, sympathique, gagnait tous les cœurs. Malgré l'auréole de science qui l'entourait, malgré sa vaste érudition, sa magnifique carrière à l'étranger, on se sentait à l'aise près de lui, parce que tout cela disparaissait sous une réelle et constante modestie. Beaucoup de ses

Digitized by Google

travaux ne sont pas signés, ou le sont simplement de ses initiales ; d'autres publiés en collaboration omettent son nom ou le placent en dernier lui. Voilà une qualité des véritables érudits, car ce qu'ils savent est considéré, par eux, comme bien peu en comparaison de ce qu'ils ignorent. Quoi qu'il en soit il a apporté sa pierre pour l'édifice de la science humaine. Sa pierre est non seulement précieuse mais, à mon avis, un véritable diamant de la plus belle eau, enchâssé dans le plus riche des écrins.

Aussi ses amis et ses élèves qui connaissaient et appréciaient la haute valeur de leur Maître voulurent-ils, un an avant la guerre, lui en donner un public et solennel témoignage par deux gros volumes intitulés : *Mélanges offerts à M. Emile Picot*, renfermant quatre-vingt-seize articles d'autant de collaborateurs français et étrangers, avec une bibliographie de ses œuvres, due à la respectueuse amitié de M. Paul Lacombe [1]. On y trouve l'indication de plus de 220 volumes, mémoires ou simples articles, témoins d'une activité pleine de promesses encore. Au nombre des collaborateurs je puis citer MM. P. Villey, comte de Charency, J. Babelon, P. et E. Champion, abbé J. Corbierre, F. Gohin, Ch. de La Roncière, P. Le Verdier, Henri Omont, un de nos anciens présidents, Ch. Oulmont, A. Piaget, P. Ravaisse, etc [2].

Acquéreur du château du Mesnil, sur la commune de Saint-Martin d'Ecublei, près Laigle, il s'occupa non seulement d'améliorer ce superbe domaine, mais encore et surtout d'en rechercher le côté historique, aussi bien que de connaître les familles notables de cette vieille paroisse, jadis du diocèse d'Évreux. Là, dans ce vieux castel de Josias Bérault, le célèbre commentateur de la Coutume de Normandie, « M. Emile Picot « entouré de son épouse, de ses enfants et petits-enfants, « reçut les membres de la *Société historique et archéo-*

1. M. Paul Lacombe a bien voulu nous offrir le tirage à part de cette bibliographie, nous lui en sommes infiniment reconnaissant et le prions d'en agréer toute notre sincère gratitude.

2. *Mélanges offerts à M. Emile Picot, membre de l'Institut, par ses amis et ses élèves*, 2 vol. in-8 de LXXII, 558 et 656 pp., 20 pl., h. t. portrait en héliogravure.

Digitized by Google

« *logique de l'Orne*, au retour des fêtes commémoratives « du millénaire d'Orderic Vital à Saint-Evroul. Le mercredi « 28 août 1912, les excursionnistes pénétraient vers midi » dans le parc, où, après avoir côtoyé de vastes gazons ombra- « gés de bosquets ou fleuris d'éclatants massifs, admirant les « beaux et grands arbres séculaires, furent accueillis chacun, « sur le seuil du château, par un mot aimable de M. et de « Mme Émile Picot. Sur une pelouse avait été dressée une « tente joliment décorée où un menu plein de promesses « acheva de dérider les plus soucieux estomacs [1]. » Nombreuse, variée, choisie était l'assistance. On y remarquait MM. H. Tournouër, président de la Société, P. Adigard, député, de Brébisson, de Beauregard, le comte Becci, le Dr Bouteillier, Gabriel Fleury, René Gobillot, l'abbé Desvaux, secrétaire, Georges Creste, Paul Harel, le baron de Mackau, le chanoine Porée, Louis Régnier, les barons Jules et André des Rotours, etc. Le banquet fut suivi de la séance générale tenue dans le grand salon du château. A cette réunion, M. René Gobillot lut un intéressant travail sur les *Côtés normands de l'Œuvre de Mme de Ségur* et en particulier sur ses *Mémoires d'un Ane*. Ces réminiscences durent remettre en mémoire à l'aimable châtelain le fameux âne sur lequel sa grand'mère se rendait, chaque dimanche, aux offices de la cathédrale d'Evreux et sur lequel il avait fait lui-même quelques juvéniles équipées dans la forêt ébroïcienne. Il nous donna ensuite sa *Notice sur le Boisbertre*, complément à celle de *Josias Bérault et sur le Mesnil*, parue l'année précédente.

Tous ces travaux, aussi considérables que variés, formaient le fond de son existence. Il ne concevait pas une vie, vraiment digne de ce nom, sans un travail suivi, opiniâtre, utile à la science historique ou bibliographique. Quelques mois avant la guerre il m'écrivait afin d'avoir des renseignements sur la famille d'Hilaire Courtois [2], natif d'Evreux, dont il préparait une biographie. Puis, quand la guerre déclarée, il dut vivre,

1. *Société historique et archéologique de l'Orne*, 1913, p. 107.

2. Cette notice devait paraître dans les *Mélanges Louis Passy* « actuellement sous presse » dit-il dans ses *Professeurs et étudiants de l'Université de Pavie au XVe et au XVIe siècle*.

Digitized by Google

comme patriote et comme père, ces heures angoissantes connues de toutes les familles il souffrit un réel martyre. Rempli de crainte et pour la France et pour ses quatre fils mobilisés, il ne pouvait plus rendre à son pays les services exceptionnels de 1870, alors que, déguisé en ouvrier allemand, il visitait les casernes de Dresde et que, grâce aux six ou huit langues qu'il parlait d'une façon irréprochable, il put renseigner son gouvernement sur les effectifs que l'Allemagne se disposait à diriger vers la frontière. Alors il se retira dans son domaine du Mesnil où « pour moi, m'écri-« vait-il le 7 octobre 1914, tout ce que je puis faire, c'est « d'expédier les affaires de la mairie de notre commune. Je « vous assure que ce n'est pas une sinécure par le temps « qui court ! Une grave épidémie de fièvre scarlatine (douze « malades, trois morts), est venue augmenter nos tracas et « nos peines. » — Puis son amour du travail perce dans cette phrase avec ses regrets : « Je ne sais si vous pouvez « travailler, je le souhaite ; mais l'année 1914 aura une his-« toire effroyable : elle ne produira guère d'œuvres histo-« riques. Rien dans le passé ne peut être comparé aux horreurs « qui se passent sous nos yeux. » — Même note triste dans sa lettre du 10 décembre : « Il n'est guère facile de travailler par « le temps qui court et je vous admire d'être en état de le « faire. » — Le 21 mai 1915, à la nouvelle que je lui annonçais qu'un de ses grands désirs, *la publication de notre Pouillé*, allait être entreprise par notre tout dévoué secrétaire de la section des Lettres, il me disait : « Je vous remercie « d'avoir bien voulu m'annoncer une bonne nouvelle. Est-il « vrai que la *Société libre de l'Eure* veut se lancer dans une « grande entreprise ? J'en serais très heureux. Je vous féli-« cite et je félicite très cordialement M. Guillemare ; vous « deux seuls avez combattu pour la réalisation de notre idée « commune ; j'espère que votre persévérance sera couronnée « de succès. — La copie du *Pouillé* n'a rien d'effrayant. Il « sera moins long de le copier tel qu'il est et de l'abréger sur « la copie. En tout cas il faudra conserver avec soin tous les « noms (notamment ceux des présentateurs) et toutes les « dates. »

Digitized by Google

Bien éphémère fut sa joie car la fermeture des Archives départementales, à cause de l'absence de l'Archiviste, empêcha, malheureusement, M. E. Guillemare de donner suite à son projet.

En 1915 cependant il se remet un peu à l'œuvre et publie dans le *Bulletin philologique et historique* (1915) : *Les professeurs et les étudiants de langue française à l'Université de Pavie au XV^e^ et au XVI^e^ siècle*, continuation de ses études si importantes et si neuves sur les *Français italianisants* (2 vol., en 1906). Au nombre de ces professeurs et étudiants on peut mentionner pour la Normandie : Gabriel d'Alègre ; Georges II d'Amboise ; Thomas Basin, historiographe des rois Charles VII et Louis XI, né à Caudebec ; Jacques de Béthencourt ; Léger Courtois, du diocèse d'Evreux, neveu d'Hilaire ; Aimar Gouffier, archidiacre du Grand Caux au diocèse de Rouen ; Jean ou Alain et Guillaume de Normandie ; Jean de Selve, chanoine de Rouen ; Jacques Solet, recteur de la paroisse d'Annouville au diocèse de Rouen ; Guillaume Toustain, abbé de Saint-Étienne de Caen, etc.

Dans ce même bulletin il donnait, en 1916, avec son habituelle courtoisie, un compte rendu de ma brochure sur les *Palinods ou Puys de poésie en Normandie ;* puis dans le *Journal des savants* (janvier-février 1918) un compte rendu de l'ouvrage de M. Louis Loviot, intitulé *Études de bibliographie littéraire. Auteurs et livres anciens* (XVI^e^ et XVII^e^), à propos de Corneille Blessebois, né à Verneuil (Eure). Enfin dans les *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France*, t. XLIV (1917), p. 107-162, il publiait *La querelle des Dames de Paris, de Rouen, de Milan et de Lyon au commencement du XVI^e^ siècle.*

Mais ces quelques fugues sur son terrain favori n'étaient que des lueurs fugitives, les dernières, alors qu'il aurait pu longtemps encore briller par sa science si étendue, si serviable, si vraie et cependant si modeste. Les événements d'une guerre sans exemple, les inquiétudes journalières pour ses fils, les multiples occupations de la mairie qu'il prenait à cœur, minèrent bientôt sa robuste santé. Dans sa dernière lettre il m'écrivait : « Je viens de passer douze jours

Digitized by Google

en Normandie, où les réfugiés m'ont donné une lourde et pénible besogne. Je serai obligé d'y retourner prochainement. » Les services de la mairie d'Hazebrouck s'établirent dans son château et l'Institut agricole de Beauvais à Bois-Thorel.

Un dernier malheur, la mort de son fils James [1], capitaine, tombé au champ d'honneur le 15 juillet dernier, en lui ôtant l'appétit et le sommeil, le mit dans un tel état de faiblesse qu'il ne put supporter une opération, tentée contre une obstruction intestinale, qui l'enleva en trois jours le mardi 24 septembre.

Avant de mourir il put entrevoir l'aurore de la libération par les victoires quotidiennes de nos armées et celles de nos alliés, par celles de l'armée de Salonique, avant-coureur de la résurrection de la Serbie et de la Roumanie qui lui était si chère, lui qui avait tant étudié la politique, la littérature, la langue de ces pays et publié : *Les Serbes de Hongrie ; — Les Roumains de Macédoine ; — Une Chronique de Moldavie* de Grégoire Urechi, une *Chrestomathie roumaine*, une *Notice biographique et bibliographique sur Nicolas Spartar Milescu*, etc. Sa douleur paternelle eût été adoucie par les événements inespérés dont nous sommes les heureux témoins. La Serbie reconquise, la Roumanie, notre fidèle et si malheureuse alliée, à la veille d'un bonheur et d'un honneur si bien mérités, l'Alsace redevenue française, cette Alsace qui lui était doublement chère, comme patriote et comme époux de l'excellente femme, sa compagne tant aimée, qui vit le jour à Haguenau. Aussi M. Henri Omont à la fin de son discours disait-il à M^me^ Picot : « Puissiez-vous, Madame, trouver pour vous et « tous les vôtres quelque adoucissement à votre inconsolable « douleur dans l'assurance que tous ceux qui ont connu et « aimé celui que vous pleurez conserveront de lui le souvenir « d'un savant dont les œuvres ont honoré la France, d'un « ami au cœur généreux et droit, en un mot d'un parfait « homme de bien [2]. »

1. Ainsi nommé en souvenir de son amitié pour le baron James de Rothschild.

2. M. Émile Picot eut sept fils, dont deux, morts peu de temps après

Digitized by Google

Voici maintenant, pour terminer, le compte rendu des obsèques, d'après le *Nouvelliste de l'Orne*, obsèques qui eurent lieu le vendredi 27 septembre :

« Le deuil était conduit par MM. Maurice Picot, agent de change ; Gaston Picot, médecin-major ; Roger Picot, sous-lieutenant aviateur. Dans l'assistance nombreuse, suivant le convoi, se trouvaient Mme la baronne James de Rothschild ; MM. H. Omont, comte A. de Laborde, Paul Lacombe, le général Boëlle, de la Boissière ; M. Bohin, maire de Saint-Sulpice ; le commandant de la Roberdière, de Saint-Martin d'Ecublei et le lieutenant Dudouit, instituteur de cette commune ; Delalu, chef des brigades de gendarmerie de Laigle ; les conseillers municipaux, etc. Impossible de nommer tout le monde. Les enfants des écoles étaient suivis par le secrétaire de la mairie d'Hazebrouck et une délégation des réfugiés de cette ville. M. l'abbé Lemire, leur député-maire, n'ayant pu assister aux obsèques, est venu le dimanche suivant apporter le suprême hommage de la reconnaissance à la mémoire de M. Picot.

« A la cérémonie religieuse s'étaient associés M. Leconte, curé-doyen de Laigle et le clergé des paroisses voisines. La messe célébrée par M. le chanoine Porée, archiviste du diocèse d'Evreux, grand ami du défunt. Elle a été très bien chantée par la maîtrise de Saint-Jean de Laigle, sous la direction de M. l'abbé Vaugeois, caporal gestionnaire à l'hôpital. Une touchante allocution a été prononcée par le curé de la paroisse Saint-Martin, M. l'abbé Bigot. L'absoute a été donnée par M. le chanoine Tannery, doyen de Rugles pendant la guerre, qui avait assisté l'illustre malade à ses derniers moments. »

Le plus grand titre de gloire pour Emile Picot sera d'avoir été « l'un des fondateurs de la *Société des Anciens textes* « *français*, avec ses amis Gaston Paris, Paul Meyer et le « baron James de Rothschild. Il était le dernier survivant de « ces hommes d'initiative, qui s'étaient réunis à la Biblio-

leur naissance et un troisième, Charles, nommé le saint de la famille, décédé il y a quelques années, à l'âge de vingt-six ans.

Les Français sont entrés le 26 novembre à Haguenau, sous la conduite du général Gérard, commandant la 8e armée.

Digitized by Google

« thèque Nationale, dans le cabinet de Léopold Delisle, et qui « devaient contribuer à remettre en honneur chez nous, et à « propager jusqu'en Amérique, l'étude des origincs et des « monuments de notre vieille langue française [1] . »

Les bibliophiles et bibliographes le regarderont toujours comme un de leurs plus illustres maîtres, les amateurs d'histoire locale comme un excellent exemple à imiter, les philologues et les linguistes comme un oracle et les folkloristes comme l'initiateur à ce genre de littérature pour les XV^e^ et XV^e^ siècles. Quant à la *Société libre de l'Eure* elle se félicitera de l'avoir eu comme Président, afin de le ranger auprès de Léopold Delisle, de Louis Passy et d'Henri Omont, ses éminents collègues à l'Institut de France.

1. Discours de M. H. Omont.

Digitized by Google

RAPPORT GÉNÉRAL

Sur la situation et les travaux de la Société en 1918.

PAR M. ALBERT DOUCERAIN, SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

Lu à la séance générale du 12 janvier 1919.

Messieurs,

La Victoire ! On voudrait poser la plume après avoir écrit ce mot vers lequel nous aspirions depuis plus de cinquante mois, qui frôla si souvent nos drapeaux et qui vient enfin de s'y inscrire en lettres d'or parmi les trous de mitraille et le sang des morts.

Que peut-on dire ou écrire, en effet, qui donne même une faible idée de l'émotion des cœurs et de la légitime fierté des âmes. La France vient de vivre des heures et des jours d'une si vertigineuse rapidité dans la gloire, qu'il semble que, pour en savourer la grandeur, il faudrait le calme recueilli des lentes oraisons.

Mais l'Allemagne nous a déclaré la paix aussi brusquement qu'elle nous avait déclaré la guerre, et il s'agit maintenant de reconstruire sur des ruines.

Ruines de toutes sortes, hélas ! Matérielles, financières, économiques, voire morales. Pertes de vies humaines, les plus lourdes de toutes !

A la *Société libre de l'Eure*, de même que nous avons tenu dans la guerre, nous allons travailler pour la paix. On sent nettement le rôle immense que, dans ce travail de

Digitized by Google

reconstitution nationale, l'agriculture va être appelée à remplir. Les paysans ont été les rudes combattants de la tranchée, ils vont être les artisans indispensables de la résurrection du sol nourricier.

La Société d'agriculture de l'Eure fera tout ce qui dépendra d'elle pour les aider, les soutenir, les encourager.

Aujourd'hui même elle commence par les célébrer et les embrasser, elle va poser sur leur front les lauriers de la gloire et faire chanter leur mérite par la voix d'or de nos poètes. Notre regretté secrétaire, M. Lucien Fouché, nous en a donné les moyens. A l'heure où, dans la splendeur du printemps, nos troupes défileront sous l'Arc de Triomphe, nous décernerons ici le prix du concours de poésie que nous venons d'ouvrir *à la gloire du soldat-paysan de la grande guerre*.

Nous publierons dans notre Recueil le poème récompensé. Il est juste qu'après avoir, pendant ces quatre ans de guerre, soutenu et célébré le mérite et l'effort des cultivatrices restées fidèles à la terre, nous exaltions maintenant l'héroïsme et la ténacité des soldats-paysans qui furent, non seulement les plus nombreux à faire le sacrifice de leur vie, mais les plus acharnés à la défense du sol national.

L'année 1919 verra aussi revenir le concours que M. Léon Petit nous a permis d'organiser pour récompenser des actes de courage et de vertu, et l'extraordinaire époque que nous venons de vivre a multiplié la floraison de ces actes héroïques aussi bien à l'arrière que sur le front. Nous tâcherons de les découvrir et de les faire briller en pleine lumière...

Vous rappellerai-je maintenant, Messieurs, ce que nous avons fait en 1918 ? Peu de choses, hélas, dans le domaine de l'action.

Certains discours sont cependant des actes. Parmi ceux-ci je citerai au premier rang l'excellente conférence que notre confrère, M. le capitaine Bucquoy, a faite sous notre patronage, le 17 mars 1918, dans la salle de l'amphithéâtre, sur l'Alsace-Lorraine.

Il la terminait, aux applaudissements de l'auditoire, de la façon suivante :

Digitized by Google

« Derrière ses fenêtres closes, où perce le profil de l'antique cathédrale, l'Alsacienne attend. Du dehors elle perçoit le son rythmé de la patrouille allemande qui passe, mais, dans son cœur, elle entend l'écho de nos clairons, et c'est la cocarde de France que ses doigts caressent en cachette tandis que ses yeux mi-clos voient plus loin et sourient à l'avenir.

Cette attente ne sera plus longue, s'il plaît à Dieu, et quand nos régiments défileront devant le parvis de la vieille cathédrale de Strasbourg, quand ils iront sur la place Kléber présenter les armes au grand général de la première République, quand nos clairons et nos musiques iront jouer la *Marseillaise* devant Ney, à Metz, et devant Rapp, à Colmar, pour leur annoncer la fuite des Boches, alors vous entendrez l'Alsace-Lorraine, tout entière debout, dans un frémissement de joie et d'enthousiasme, pousser si haut son cri de « Vive la France ! » que ceux qui ont parlé de plébiscite se cacheront en rougissant d'avoir douté d'elle. Ce jour-là, Messieurs, sera celui du triomphe de la France et de ses alliés dans le droit, la justice et la liberté ! »

Le capitaine Bucquoy aura été bon prophète, et ces jours merveilleux qu'il nous avait décrits par avance, il a eu l'immense joie de les vivre, et parmi les jolies fillettes d'Alsace qui faisaient, à Colmar, le plus gracieux des cortèges au général de Castelnau, il eut le bonheur de retrouver sa petite Madeleine, que, depuis plus de quatre ans, il n'avait encore pu embrasser. Nous avons adressé à l'heureux père toutes nos félicitations.

Je suis donc convaincu que vous ratifierez aujourd'hui, Messieurs, la décision de votre Conseil d'administration qui a consacré aux frais d'impression de la conférence de notre distingué collègue, qui vous a été adressée, la moitié du prix Lucien Fouché, non décerné en 1917, soit la somme de 300 francs. Le Conseil général de l'Eure et le Ministère de la Guerre ont d'ailleurs suivi notre exemple en allouant à cette belle et patriotique étude une subvention qui a permis de réimprimer une seconde édition de la brochure et d'en faire une plus ample distribution.

Acte encore, et beau geste d'union sacrée, le discours que notre Président, M. Modeste Leroy, est venu prononcer à notre séance du 2 juin, où il fut installé.

Vous avez encore ce beau discours présent à la mémoire et

Digitized by Google

la sympathie qu'il promettait alors à la Société libre de l'Eure s'est rapidement traduite en réalisations.

A la session du Conseil général du mois d'août, grâce à son influence, et au concours dévoué de M. le préfet de l'Eure et de M. Abel Lefèvre, rapporteur général du budget, nous avons eu le plaisir de voir notre ancienne subvention de 2.000 francs rétablie pour l'exercice 1919.

Cette subvention était nécessaire pour raffermir nos finances quelque peu ébranlées du fait de la guerre.

Nous avons pu réaliser cet acte audacieux — voire téméraire — de publier en 1918, malgré l'énorme augmentation du prix du papier, un *Recueil* de 370 pages, illustré de nombreuses gravures dans le texte et de deux portraits hors texte, qui nous a coûté plus de 3.000 francs, c'est-à-dire plus du double du prix ordinaire de notre volume annuel.

Cette publication était indispensable. Beaucoup de nos membres, disséminés aux quatre coins du département, et ne pouvant jouir des avantages de notre bibliothèque, pourraient se désintéresser de notre œuvre s'ils ne recevaient périodiquement un Bulletin qui témoigne de notre vitalité, les tient au courant de notre action, et les fait participer à l'avantage des lectures que vous entendez ici.

Toutefois nous envisagerons les moyens de réduire les frais d'impression de notre *Recueil* et il faut espérer que les conditions nouvelles, qui vont résulter de la paix enfin rétablie, rendront au prix du papier un cours normal et permettront à un plus grand nombre de publications de voir le jour.

*
* *

Et maintenant, Messieurs, réjouissons-nous en commun des récompenses qui sont échues à plusieurs de nos confrères.

A la liste des croix de la Légion d'honneur que je vous donnais dans mon rapport de l'an dernier, ajoutons cette année la croix d'officier de M. Félix Petit, capitaine au 7e régiment de chasseurs à cheval, commandant un groupe

Digitized by Google

d'avions de bombardement, qui vient d'être promu, dans l'ordre de la Légion d'honneur, au grade d'officier, avec la belle citation suivante :

Magnifique officier. Placé à la tête d'un groupe de bombardement de jour depuis près d'un an, a toujours conduit lui-même son unité au combat. Chargé plusieurs fois, avec son groupe, de missions difficiles et périlleuses, notamment en mars, avril, mai, juin et juillet 1918, lors des offensives allemandes, a su, par son exemple de tous les instants, malgré les difficultés, maintenir très élevé le moral de sa troupe. Vient encore de se distinguer pendant nos dernières offensives, en particulier le 20 août 1918, accomplissant dans la même journée deux expéditions à moins de 300 mètres d'altitude et à 10 kilomètres dans les lignes ennemis. A abattu trois avions allemands au cours de 80 bombardements de jour qu'il a effectués. Chevalier de la Légion d'honneur pour faits de guerre. *Neuf citations.*

La présente nomination comporte l'attribution de la croix de guerre avec palme.

On sait que le capitaine Félix Petit est le gendre du marquis de Lespinasse et qu'il s'occupait beaucoup de l'élevage du cheval dans sa propriété de Boisset-les-Prévanches. Son passage de la cavalerie dans l'aviation lui aura valu de beaux états de services.

C'est aussi le commandant Prosper Josse, député de l'Eure, déjà décoré de la croix des braves, qui a été grièvement blessé le 2 septembre, en entraînant son bataillon de tirailleurs algériens à l'assaut des lignes allemandes. Il est aujourd'hui en bonne voie de guérison et nous le reverrons bientôt à la Chambre des députés et au Conseil général de l'Eure. A la suite des opérations heureuses qui ont marqué le début de notre contre-offensive, en juillet 1918, le commandant Josse avait été l'objet d'une belle citation, la quatrième depuis le début des hostilités. La voici :

Chef de bataillon Josse, du 7e régiment de marche des tirailleurs algériens.

Affecté au régiment pour y faire un stage de commandement, a pris en pleine bataille, le 19 juillet 1918, le commandement d'un bataillon dont le chef venait d'être blessé. Placé brusquement à la tête d'une troupe engagée à fond et qui avait subi de lourdes pertes,

Digitized by Google

a su, immédiatement, par son calme et son assurance, imposer son autorité à tous. A profité de toutes les circonstances pour reprendre l'offensive et pour continuer la progression.

A la suite de sa blessure du 2 septembre, il fut l'objet de la cinquième citation suivante à l'ordre de l'Armée :

Mis en pleine bataille, le 19 juillet 1918, à la tête d'un bataillon de Tirailleurs Algériens dont le chef venait d'être blessé, en a pris le commandement avec une compétence et un entrain remarquables. Le 2 septembre, a conduit son bataillon à l'assaut des positions ennemies qu'il a enlevées de haute lutte, l'entraînant par son exemple. Blessé sérieusement en première ligne, n'a songé à se faire panser qu'après avoir rendu compte de la situation à son chef de corps.

A peine rétabli, il demandait à reprendre sa place à la tête de son bataillon.

Aujourd'hui M. le commandant Josse reçoit, lui aussi, la rosette de la Légion d'honneur. Vous m'approuverez certainement, Messieurs, de lui avoir adressé immédiatement les cordiales félicitations de la Société libre de l'Eure. Notre cher et regretté Président, M. Louis Passy, se réjouira, dans sa tombe, d'avoir au Parlement un aussi digne successeur.

C'est encore M. l'abbé Bonnenfant, directeur au grand séminaire de Bernay, jadis lauréat de l'Institut, et qui, devenu aumônier militaire, a été l'objet de cette admirable citation à l'ordre de l'Armée :

Aumônier militaire d'un courage et d'un sang-froid remarquables. Au cours des opérations sur l'Oise, à Beaurains, notamment, et en Belgique, est parti à l'attaque avec les troupes de première ligne, assurant son ministère avec un mépris absolu du danger, sous les bombardements et les tirs de mitrailleuses les plus violents, faisant l'admiration des chasseurs par son calme et sa force de volonté.

La croix de guerre avec palme décernée à M. l'abbé Bonnenfant a été demandée pour lui par tous les officiers de son régiment.

J'arrête ici, Messieurs, ces glorieuses citations, me promettant d'ailleurs d'en dresser un tableau d'honneur plus

Digitized by Google

complet, quand tous les renseignements nous seront parvenus.

Les récompenses académiques, moins belliqueuses, mais non moins précieuses et rares, sont aussi venues cette année couronner plusieurs de nos éminents collègues ou amis.

C'est d'abord, au mois d'avril dernier, M. l'abbé Guéry, notre cher collaborateur, l'érudit directeur de la *Revue catholique de Normandie*, qui recueillit, pour sa belle histoire de l'abbaye de Lyre, dont j'ai déjà parlé l'an dernier, le prix Bordin de 500 francs, décerné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Au mois d'août, l'Académie des sciences attribuait le prix Plumey, de 2.000 francs, à M. le duc Maurice de Broglie, président de notre section de Bernay, pour ses remarquables découvertes en radioactivité.

Enfin, en novembre, le grand prix littéraire annuel de la fondation Lasserre, d'une valeur d'environ 9.000 francs, a été décerné à M. Auguste Dorchain, pour son beau livre intitulé : *Pierre Corneille*. La commission, réunie au ministère de l'Instruction publique sous la présidence de M. Etienne Lamy, de l'Académie française, comprenait, selon la volonté du testateur, des membres de l'Académie française et de celle des Goncourt, ainsi que des représentants des grandes Sociétés littéraires et de l'enseignement supérieur.

A l'occasion d'un ouvrage remarquable publié dans l'année, c'est une carrière toute consacrée aux lettres que ce prix est destiné à honorer.

Il couronne donc aujourd'hui, en même temps que le fervent historien de l'auteur du *Cid*, le poète dramatique de *Conte d'avril* et de *Pour l'Amour*, le poète lyrique de la *Jeunesse pensive* et de *Vers la Lumière*, celui qui a bien voulu accepter d'être à la Société libre de l'Eure, en 1913, membre du jury qui a décerné le prix Lucien Fouché au remarquable mémoire intitulé : *l'Alexandrin et le Vers libre*.

Nous avons acquis pour notre bibliothèque le *Pierre Corneille* de M. Auguste Dorchain, comme le *Guynemer* de M. Henry Bordeaux, le *Foch* de M. R. Puaux et le *Clemenceau* de M. Georges Lecomte.

Digitized by Google

A des titres divers, Corneille, Guynemer, Foch et Clemenceau ont été d'admirables professeurs d'énergie, et les leçons de pareils maîtres nous ont paru utiles à faire entendre à tous ceux qui participeront aux tâches réparatrices de demain.

* * *

La tâche du Secrétaire perpétuel, vous le savez, Messieurs, est aussi de rendre hommage à la mémoire de ceux de nos confrères qui sont disparus dans le courant de l'année qui s'achève.

Or, nous avons, cette année encore, de trop nombreuses pertes à déplorer.

Dès le 10 janvier 1918, nous apprenions la mort, à Bernay, de M. le lieutenant-colonel Coudriet, ancien maire de Bernay, officier de la Légion d'honneur, médaillé de 1870-1871, et président du *Souvenir français*.

La carrière militaire de M. Coudriet a été retracée en termes élevés dans le beau discours prononcé sur la tombe de notre regretté confrère par M. Pottier, trésorier de notre section de Bernay, et vice-président du *Souvenir français*.

Le colonel Coudriet était un soldat, et soldat il est resté jusqu'à son dernier jour.

Admis à la retraite et rentré dans ses foyers à la fin de 1898, il voulut encore servir l'armée et, dès l'année suivante, en 1899, il organisait à Bernay la section locale du *Souvenir français* ; il pensait ainsi que ne pouvant plus entraîner ses hommes pour l'heure de la revanche tant espérée, il lui incombait d'assurer une sépulture convenable à ceux de nos enfants qui mouraient pour la France et qui n'avaient pas eu la suprême consolation d'aller dormir leur dernier sommeil à l'ombre du clocher natal.

Comme tant d'autres anciens soldats, dont c'était le désir le plus cher, il n'aura pas eu la joie dernière de revoir nos couleurs flotter sur les clochers et les tours de l'Alsace et de la Lorraine, mais il a cru jusqu'à son dernier souffle à la victoire certaine de nos armes et cette croyance il avait su la

Digitized by Google

faire partager à ses concitoyens de Bernay. A ce titre seul, il mériterait nos regrets !

M. Georges Bonjean, juge au Tribunal civil de la Seine, ancien président de la Société libre de l'Eure, est décédé à Paris, le 17 février 1918, à l'âge de 69 ans. Né à Paris, le 18 avril 1848, M. Bonjean était entré dans la magistrature, en 1876, comme juge suppléant au Tribunal de la Seine, où il avait été, l'année suivante, chargé de l'instruction. Ayant ensuite quitté, en 1879, ses fonctions de magistrat instructeur pour redevenir simple juge suppléant, il avait été, en 1894, nommé juge titulaire au même siège. Il appartenait, en dernier lieu, a la troisième Chambre du Tribunal civil, dont il était le doyen. Entièrement dévoué aux devoirs de sa judicature, qu'il considérait comme une espèce de sacerdoce, la maladie seule avait pu l'éloigner de son poste, qu'il occupait avec honneur et dignité.

Il était le fils de M. Bonjean qui, étant président de chambre à la Cour de cassation et après avoir, pendant le siège de Paris, en 1870, participé avec zèle et dévouement à l'œuvre de l'ambulance du Palais, devait, quelques mois plus tard, être pris comme otage et fusillé par la Commune. C'est de ce martyr de la tourmente révolutionnaire que le grand bâtonnier Edmond Rousse disait, dans son magnifique discours prononcé à l'ouverture de la Conférence, le 2 décembre 1871 : « Il est tombé sous les coups des assassins, en héros, comme un de ces stoïciens de Rome qui mouraient en chrétiens sous Tibère. Les lettres qu'il a écrites dans sa prison resteront comme un des plus illustres témoignages de la conscience humaine au milieu de ces jours d'épouvante. L'antiquité n'a pas eu de plus grande mort. »

Si cruellement éprouvé par cet odieux assassinat, M. Georges Bonjean au lieu de puiser dans sa douleur filiale une haine implacable contre les bas-fonds de la société, d'où étaient sortis les sauvages bourreaux de son père, estima généreusement qu'il devait faire appel à ces éléments perturbateurs, fût-ce contre eux-mêmes, et leur communiquer sa foi robuste dans l'empire final de la justice et de la vérité. Dès cette époque, il entreprit donc de remplir un ministère de

Digitized by Google

haute philanthropie, qu'il ne crut pas payer trop cher de sa fortune et de son repos, en appliquant son esprit et son cœur à enseigner ce qui est vrai, juste et honnête à tous ceux qu'une jeunesse abandonnée ou coupable avait orientés dans la voie du vice ou même du crime. Et c'est ainsi qu'il était devenu le président d'œuvres humanitaires nombreuses dont on lui doit la fondation, notamment celle de trois établissements de bienfaisance et de pédagogie professionnelle à l'usage des garçons : l'orphelinat Crozatier établi à Villepreux (Seine-et-Oise), l'orphelinat agricole, dit Ecole professionnelle d'Orgeville (Eure) et la colonie pénitentiaire et ouvrière de l'abbaye de Fontgombaut (Indre), qui était au premier rang de sa sollicitude.

Donner l'instruction, l'éducation et le goût du travail à l'enfance malheureuse ou égarée, c'est concourir efficacement à la moralisation des masses populaires et au rapprochement des membres de la cité nationale, en réagissant contre les instincts de révolte ou d'envieuse antipathie qui portent les hommes à la lutte fratricide des classes ; c'est apprendre aux individus à mieux apprécier le juste mérite de leur état professionnel et à reconnaître que, quelle que soit la diversité de leurs conditions, aucune n'est avilissante, dès qu'elle est honorée par la probité et un effort laborieux ; c'est, en quelque sorte, niveler — tout au moins dans la sphère morale — les inégalités sociales.

Il n'est pas de plus noble but pour une existence humaine, — car il y va du suprême salut social, — et c'est plus que l'accomplissement d'un devoir : c'est le luxe d'une grande âme et qui s'appelle la magnanimité.

En se particularisant dans cette tâche ingrate et difficile, mais inspirée par un ardent patriotisme, M. Georges Bonjean s'est acquis un titre légitime à la reconnaissance de ses concitoyens, qui ne peuvent que décerner des louanges à sa mémoire.

Ajoutons que M. Bonjean est l'auteur de deux ouvrages estimés : l'un, qui est d'ordre judiciaire et a été publié en 1899, a pour titre « Traité des ordonnances sur requête et référé », l'autre, paru en 1895 et dont le sujet est « Enfants

Digitized by Google

révoltés et parents coupables », constitue une étude de mœurs sociales.

M. Bonjean était chevalier de la Légion d'honneur et officier d'académie.

Il avait eu la douleur de perdre, au début de la guerre, l'aîné de ses fils, le lieutenant Louis Bonjean, avocat, docteur en droit, tombé en faisant vaillamment son devoir. Il laisse un autre fils, qui est aussi au front, et une fille qui était sa dévouée collaboratrice à Fontgombault.

Celle-ci a bien voulu, en souvenir de son père, nous conserver son précieux concours.

La dépouille mortelle de notre ancien Président a été inhumée à Orgeville, dans le caveau de famille, et c'est un lien de plus qui rattache Mlle Bonjean au département de l'Eure et à notre Société.

Peu de jours après le décès de M. Bonjean, nous apprenions avec un vif regret la mort de M. Charles de Bonnechose, ancien auditeur à la Cour des comptes, conseiller référendaire honoraire, officier de la Légion d'honneur, décédé le 26 février en son château de la Boulaie, à Grandcamp, à l'âge de 85 ans.

Le défunt était le neveu du cardinal de Bonnechose, qui donna sa démission d'avocat général à Besançon, en 1830, pour faire ses études ecclésiastiques, puis fut nommé successivement supérieur du collège de Juilly, de la communauté des prêtres de Saint-Louis, à Rome, évêque de Carcassonne en 1847, d'Evreux en 1854, archevêque de Rouen en 1858, enfin cardinal en 1863, et, en cette qualité, devint membre du Sénat.

M. Charles de Bonnechose, tout modeste qu'il fût, a porté avec honneur ce nom illustre. On n'a pas oublié la vigoureuse campagne qu'il fit à Bernay, il y a quelque 25 ans, contre le projet du monument que la municipalité d'alors voulait élever à l'un des frères Lindet, celui qui, après avoir fait, à la Convention, le rapport « sur les crimes imputés à Louis Capet », vota la mort de Louis XVI sans appel ni sursis, et prit une part active à l'établissement du tribunal criminel extraordinaire et à la destruction du parti girondin.

Digitized by Google

Cette polémique fit échouer le projet de la municipalité, qui, aux élections suivantes, fut remplacée par une municipalité libérale, celle de M. le colonel Coudriet, à la mémoire duquel je rendais hommage tout à l'heure.

M. Charles de Bonnechose laisse deux fils, qui tous deux sont membres de notre section de Bernay. L'un est conseiller général du canton de Broglie et est devenu, à l'assemblée départementale, le rapporteur général du budget. L'autre est conseiller d'arrondissement du canton de Brionne, et a été le candidat des républicains modérés à l'avant-dernière élection législative de l'arrondissement de Bernay.

Nous les prions tous les deux, ainsi que Mme Charles de Bonnechose, d'agréer nos respectueuses condoléances.

Le 22 avril 1918, la Société libre de l'Eure apprenait encore la mort d'un de ses anciens présidents, M. Maurice Levesque de Vilmorin, décédé en son domaine des Barres, par Nogent-sur-Vernisson (Loiret).

Comme son frère Henri de Vilmorin, comme son neveu Philippe, comme tous ses ascendants, Maurice de Vilmorin consacrait sa vie aux travaux de la science végétale, sachant heureusement allier les recherches de science pure avec les observations de la pratique.

Maurice de Vilmorin s'était surtout spécialisé dans les questions fruitières. De très nombreux voyages dans les différentes régions de l'Europe, dans l'Afrique du Nord, aux Etats-Unis, lui avaient permis de recueillir sur place multitude de renseignements à la fois très précis et très variés sur les essences fruitières et d'ornement. Pour faire profiter son pays du fruit de toutes ses excursions autrement que par la publication de notes et de mémoires, il avait réuni aux Barres une collection remarquable de conifères, d'arbres feuillus et d'alignement, il avait surtout dans ce domaine planté un *arboretum* justement célèbre par la richesse de ses collections, qu'il prenait grand soin de toujours compléter, comme son grand-père avait contribué d'ailleurs à enrichir celui de l'Académie d'agriculture de France, au château d'Harcourt, dans notre département.

A la Société botanique de France, à la Société d'acclimata-

Digitized by Google

tion, à l'Académie d'agriculture, à la Société des agriculteurs de France, à la Société libre d'agriculture de l'Eure, qui, toutes, l'appelèrent à l'honneur de les présider, Maurice de Vilmorin ne comptait que des amis. Il fut notre Président en 1902 et prononça, à cette occasion, un discours où il rappela l'œuvre de Louis-Gervais Delamarre, qui fut propriétaire du château d'Harcourt, et qui légua ce beau domaine en 1826 à la Société nationale d'agriculture de France, devenue l'Académie d'agriculture en 1915.

Le 16 juin 1918, notre Société a fait une perte qui lui est particulièrement sensible en la personne de M. Dominique Penciolelli, officier d'administration principal en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, décédé en son château de Bérou, à l'âge de 73 ans.

Né à Corte le 9 février 1845, il avait fait ses études au lycée de cette ville et, fidèle à des traditions de famille, il entra dans l'armée au service de l'intendance.

Grâce à son esprit d'ordre, de méthode et de dévouement, il parcourut rapidement les divers échelons de la carrière et dirigea les importants magasins d'habillement et de campement de Lille, de Reims, de Paris. Par décret du 11 juillet 1891, il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Le 22 octobre 1890, il avait épousé M^lle^ Renée Guillon Le Thière, qui apportait dans sa corbeille de noces le château et le domaine de Bérou, où les époux vinrent se retirer lorsque M. Penciolelli prit sa retraite, en 1902.

Notre regretté confrère était un bienfaiteur insigne de toutes les œuvres charitables et patriotiques de la ville d'Évreux. Il avait fondé au lycée une bourse d'internat de mille francs pour l'entretien d'un élève né dans le département, et pouvant entrer dans la classe de quatrième. M. Penciolelli joignait à sa naturelle bienveillance et à son inépuisable générosité une excessive modestie. Il avait horreur de la réclame, et c'est sous le couvert de l'anonymat qu'il accomplissait ses bonnes actions.

A la Société libre de l'Eure, il avait accepté les fonctions de membre du conseil d'administration, qu'il remplit avec une ponctualité toute militaire, et c'est grâce à sa générosité

Digitized by Google

que notre dernier concours d'horticulture de 1913, sur la place Saint-Taurin, fut si brillant.

Sa bienveillance pour notre Société ne s'est pas éteinte avec ses fonctions, puisque, dans son testament de 1916, il nous lègue une somme de dix mille francs dont le revenu doit servir à encourager, sous n'importe quelle forme, l'agriculture dans le canton-Sud d'Évreux. Les dispositions testamentaires portent d'ailleurs la marque d'une évidente sollicitude pour les déshérités de ce monde. Il lègue quinze mille francs à la commune de Guichainville pour aider les enfants peu fortunés des écoles communales, vingt mille francs à sa ville natale pour créer un prix de vertu en faveur d'une jeune fille méritante, et il crée une nouvelle bourse au collège Paoli, de Corte, où lui-même a fait ses études.

Un tel emploi de sa fortune, complété par d'autres généreuses dispositions, fait honneur à l'esprit de charité de M. Penciolelli, et la Société libre de l'Eure est fière de pouvoir inscrire au livre d'or de ses bienfaiteurs le nom de cet homme de bien.

Le 24 septembre, nous apprîmes la mort de M. Emile Picot, membre de l'Institut, ancien président de la Société libre de l'Eure, qui suivait de peu dans la tombe son fils aîné, le capitaine James Picot, tué à l'ennemi.

M. Emile Picot était né à Paris, le 13 septembre 1844.

Après avoir fait ses études de droit, il devint le secrétaire particulier du roi Charles de Roumanie; il fut nommé ensuite Consul de France à Temesvar, puis à Bucarest.

En 1870, pendant la guerre, — il avait 26 ans — il rendit des services exceptionnels à son pays, en visitant, déguisé en ouvrier allemand, les casernes de Dresde, et renseigna le gouvernement français sur les effectifs que l'Allemagne se disposait à envoyer à la frontière.

Après la guerre, il revint à Paris et s'occupa surtout de bibliographie. En 1910, la Société libre de l'Eure l'appela au fauteuil de la Présidence. Il fut heureux de répondre à notre appel. Nous fûmes fiers de le posséder.

Le 17 avril 1910, en prenant possession du fauteuil, il

Digitized by Google

nous lut une étude, aussi érudite qu'intéressante, sur Artus Fillon, chanoine d'Évreux et de Rouen, puis évêque de Senlis. A la section de Bernay, il parla sur Léopold Delisle, qui l'avait honoré de son amitié. Il nous donna d'excellents conseils qui, hélas, ne furent pas suivis sur l'intérêt qu'aurait la publication du Grand Pouillé du diocèse d'Evreux pour l'histoire littéraire et l'histoire locale.

Il fut un président idéal, puisqu'il daigna descendre des hauteurs sereines de l'histoire pour présider à Evreux, le 24 septembre 1910, notre concours départemental de l'espèce chevaline.

M. l'abbé Guéry nous dira tout à l'heure les mérites du savant, et les qualités de l'homme.

Le XV^e^ et le XVI^e^ siècle ont eu, pour Emile Picot, un attrait tout particulier, et il les a possédés dans leurs moindres détails. Véritable Bénédictin moderne, il a eu le soin, depuis quarante ans, de prendre des notes sur tous les personnages qui ont vécu entre 1450 et 1700 et dont il était fait mention dans tous les documents, imprimés ou manuscrits, qui lui ont passé sous les yeux.

Mais Emile Picot était un modeste, presque un timide. Il n'a jamais tenté le moindre effort pour faire reconnaître ses mérites et sa prodigieuse érudition. Ce sont ses amis qui l'ont obligé à se présenter à l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, dont il a été élu membre en 1897, et il dut attendre l'âge de soixante ans pour recevoir du gouvernement la croix de la Légion d'honneur. Emile Picot poussa la modestie jusqu'à ne pas signer le catalogue en cinq volumes qu'il dressa de la bibliothèque du baron James de Rothschild, son ami.

Mais si le nom d'Emile Picot ne figure pas sur cet incomparable monument d'érudition littéraire, on peut le lire sur un grand nombre d'ouvrages des plus appréciés, en tête desquels la célèbre *Bibliographie cornélienne,* qui restera comme le modèle du genre et qui aurait suffi pour faire d'Emile Picot un savant dont le pays peut être fier.

J'ai cru être, Messieurs, l'interprète de votre pensée en adressant à M^me^ Emile Picot, aussitôt reçue la nouvelle de la

Digitized by Google

mort de son mari, l'expression de nos regrets unanimes.

Le 29 octobre 1918, c'est encore notre section de Bernay qui faisait une perte sensible en la personne de M. Pierre Louis Mignon, ancien magistrat, avocat, bâtonnier de l'ordre à Bernay, conseiller municipal de Caorches, chevalier de Saint-Grégoire le Grand, décédé en son domicile de la rue de la Charentonne, dans sa soixante-dixième année.

M. Louis Mignon est né en 1848 à Bernay, où son père était Conservateur des hypothèques. Il fit de brillantes études classiques, d'abord au célèbre collège des Jésuites Saint-Clément, de Metz, dont le maréchal Foch fut aussi, par la suite, un élève — puis à Amiens.

Se destinant à la magistrature, il commença ses études de droit à Paris et les termina à Caen où, une fois son doctorat obtenu, il fut attaché au Parquet général. En 1874, il était nommé substitut à Valognes, puis, en 1877, à Lisieux. Ce fut là qu'il épousa sa dévouée et distinguée compagne, M^lle^ Chepin, qui était la fille d'un Conseiller à la Cour de Paris.

Comme son collègue du parquet d'Évreux, notre ami regretté, M. Louis Lautour, il se vit révoquer en mars 1882. M. Mignon vint alors s'installer au barreau de Bernay où son père étoit revenu habiter.

Très attaché à sa nouvelle fonction, considérant le rôle de l'avocat comme un sacerdoce, il exerça sa profession avec le plus grand désintéressement, la plus grande droiture. Il y acquit l'estime de tous ceux avec qui il fut en relations.

Très jaloux des prérogatives de l'ordre, il était aussi soucieux de son bon renom et respectueux jusqu'à la lettre des règles et des traditions du barreau. Il fut élu membre du Conseil de l'ordre et le resta jusqu'à sa mort. A diverses reprises ses confrères l'avaient honoré du bâtonnat.

La dominante de l'existence si utile de M. Mignon, c'est qu'il était chrétien avant tout. Il ne transigea jamais avec ses principes et conforma toujours ses actes à ses opinions. Il était d'ailleurs vis-à-vis des autres très tolérant et respectueux de toutes les doctrines. Il s'occupait activement des œuvres, en particulier de celles qui concernaient l'ins-

Digitized by Google

truction, les écoles libres, la Société d'éducation et d'enseignement dont il était un ardent propagateur. Il se prodiguait et payait, sans compter, de sa personne et de sa bourse, car sa générosité était inépuisable. Il fit le bien toute sa vie, sans ostentation, par devoir.

Le magistrat qu'il avait été ne disparut jamais en lui. Toute sa vie fut droite, sans un écart. C'était un caractère, et c'est tout dire.

La guerre lui fut, comme à tant d'autres, très pénible. Sa santé, chancelante dès 1914, l'éloignait du Palais, où la lutte est de tous les instants. Et il eut à souffrir cruellement, au cours de ces dernières années, dans ses affections de famille : son frère, qui avait été, à Bernay, l'archiviste de la Société libre de l'Eure, son beau-frère, un neveu qu'il aimait beaucoup, disparurent successivement, et ces deuils hâtèrent sa fin. Il mourait le 29 octobre 1918, après une courte maladie de quelques jours.

Enfin, Messieurs, le 24 novembre 1918, nous apprenions la mort de M. Joseph Béranger, directeur de contentieux à Paris, décédé à Saint-Maur-les-Fossés, dans sa soixante-troisième année.

Né à Berthouville, dans le canton de Brionne, M. Béranger avait conservé un attachement filial pour ce village, où il passait la belle saison et en faveur duquel il a, dit-on, disposé d'une partie de sa fortune.

Notre compatriote, entré de bonne heure dans les affaires, s'était senti, très jeune, un vif attrait pour les études historiques ; mais c'est seulement depuis une vingtaine d'années qu'il avait pu consacrer à la satisfaction de ses goûts assez de loisirs pour donner à ses recherches une direction féconde et des résultats utiles. A cet égard, on peut le dire, il regagna vite le temps perdu, et les diverses communications faites par lui à la Société libre d'agriculture de l'Eure, à plusieurs revues, au Congrès annuel des sociétés savantes, à d'autres réunions scientifiques, le montrent de plus en plus maître des sujets qu'il traite et en mesure de procurer l'avantage de gains sérieux à toutes les études qui furent les siennes. L'histoire de Berthouville, localité célèbre dans les fastes de

Digitized by Google

nos origines gallo-romaines, l'intéressa d'abord tout naturellement ; mais peu à peu il étendit cet intérêt à tout le canton de Brionne. Toutefois, l'objet de sa véritable vocation, c'était la numismatique, et, dans cette branche de la science archéologique, il obtint les succès les plus incontestés. Il s'était formé une collection de monnaies métalliques et fiduciaires, de médailles, de jetons, dont la valeur documentaire est considérable, et qui fut une des curiosités de l'exposition rétrospective organisée en 1911 dans les salles de la Bibliothèque publique de Rouen à l'occasion du millénaire normand. Cette collection, que son heureux propriétaire augmentait tous les jours et qui renferme de véritables raretés, conserve, en effet, de par la volonté de M. Béranger, un caractère essentiellement normand, et c'est aussi à l'étude de l'histoire de la numismatique en Normandie, sous toutes ses formes et à toutes les époques, que notre compatriote a consacré la plupart et les meilleurs de ses écrits. M. Béranger avait été nommé officier d'académie à l'occasion du Congrès des sociétés savantes.

J'ai parcouru, Messieurs, la longue et pénible liste de nos pertes, mais je dois encore envoyer le salut de notre sympathie à ceux de nos confrères, et ils sont nombreux, qui ont perdu leurs fils au champ d'honneur.

M. Emile Picot, vous le savez, avait perdu son fils, le capitaine James Picot, chevalier de la Légion d'honneur, au début de la dernière offensive allemande, en juillet 1918. Cette perte cruelle a certainement abrégé ses jours, quoiqu'il trompât, dans la mesure du possible, sa douleur en se persuadant et en répétant aux siens que de pareils sacrifices sont la rançon et en même temps la garantie de la victoire.

L'un des fils de M. Leblond, agriculteur à la Madeleine d'Evreux, M. André Leblond, qui faisait partie d'un groupe d'aviation avec le grade d'aspirant, est mort des suites de ses blessures reçues dans un combat aérien. Il avait pris part à l'expédition de Salonique et avait failli succomber à la dysenterie qu'il y avait contractée. Ce vaillant jeune homme avait été cité plusieurs fois à l'ordre du jour.

Digitized by Google

Le sous-lieutenant Georges Kœnig, officier-pionnier au 167me d'infanterie, décoré de la croix de guerre avec palme, à la suite de trois magnifiques citations, est tombé au champ d'honneur le 9 septembre 1918, à l'âge de vingt-huit ans.

Ce jeune et brave officier était le fils de notre confrère, M. Louis Kœnig, commis principal des ponts et chaussées, et qui, sous la direction de mon prédécesseur, M. Léon Petit, se dévoua si longtemps aux intérêts de notre Société.

M. Jacques Tixier, fils aîné de notre collègue, M. Léon Tixier, notaire à Evreux, versé dans un régiment d'artillerie de campagne comme jeune soldat, a été tué le 1er octobre dernier, sous le tracteur qu'il conduisait au milieu d'un intense bombardement, et a été inhumé à l'endroit même où il a succombé près de Montfaucon.

Enfin notre ami et ancien Président de la Société, M. Maurice Hervey, sénateur de l'Eure, a eu la douleur de voir tomber son fils aîné quelques jours avant l'armistice du 11 novembre, aux abords du Chêne-Populeux, dans les défilés de l'Argonne. Le lieutenant Jacques Hervey avait conquis ses galons sur les champs de bataille et portait, comme son père, la croix de la Légion d'honneur et la croix de guerre avec palme. Il s'était marié au mois d'août dernier et il meurt pour la France à vingt-neuf ans.

A tous nos confrères, si durement frappés dans leurs affections à la veille même de la victoire, nous adressons l'hommage de nos condoléances et de notre cordiale sympathie.

Toutes ces morts n'ont pas été vaines. Elles nous ont acheté la victoire que je saluais en commençant d'écrire ce rapport, et la France sera éternellement reconnaissante à ceux qui sont morts pour elle. Elle écrira leurs noms sur le marbre, comme ils sont gravés dans nos cœurs. Les poètes les chanteront. Les cités les célébreront. L'histoire les glorifiera.

Permettez-moi, Messieurs, de vous dire, en terminant ce trop long rapport, quelques vers d'un jeune poète, plein d'avenir, dont M. Joseph L'Hopital a splendidement apprécié l'œuvre déjà belle, dans un des derniers numéros de la

Digitized by Google

Revue Normande, et dont vous pouvez retenir le nom, car vous en entendrez sûrement parler, M. Pierre Aguétant :

Victoire ! Victoire ! Flamboie,
Etendard pourpre de nos joies !
Flotte et frissonne au ciel sauvé !
Victoire ! Victoire ! O patrie,
La vieille haine est assouvie !
Le jour de gloire est arrivé !

Sonnez, tous les clochers de France,
A plein bronze, la délivrance !
L'opprobre de Metz est lavé !
Jardins que vos roses sont belles !
Tous les anges battent des ailes ;
Le jour de gloire est arrivé !

Mais voici que dans l'ombre ardente
Passe une foule éblouissante ;
Les morts bénis se sont levés,
Se sont levés des tombes fières
Pour saluer tant de lumière :
Le jour de gloire est arrivé !

Douces sœurs, Alsace et Lorraine,
Nos soldats ont brisé vos chaînes,
Vos bras chéris sont retrouvés !
Brûlante encor de la fournaise,
Retentis, sainte *Marseillaise ;*
Le jour de gloire est arrivé !

Digitized by Google

ALLOCUTION

De M. Joseph L'HOPITAL

PRÉSIDENT DE LA SECTION DES LETTRES DE LA SOCIÉTÉ [1]

Messieurs,

La Société libre de l'Eure, en me donnant la mission de vous présenter M. Pierre Préteux, m'a fait à la fois honneur et plaisir. C'est en effet à un lettré et à un compatriote que je souhaite la bienvenue : j'aime trop les lettres et mon pays normand pour n'en pas être extrêmement heureux.

Aussi bien, M. Préteux porte un nom qui n'est pas inconnu à Evreux et qui, par une association d'idées que vous comprendrez sans peine, me ramène vers un lointain passé. Le père de notre conférencier a été professeur au Lycée d'Evreux, et moi, comme lui mais bien avant lui, j'y ai été élevé. Nous avons donc tous deux, lorsque nous regardons le grand bâtiment en briques d'à côté, des pensées qui, sans se ressembler, se rencontrent ; et nous voilà aussitôt, grâce à elles, unis par l'instinctive sympathie qui naît de souvenirs s'arrêtant sur la même maison.

* * *

Ah ! combien sont à plaindre, s'il en existe, des hommes qui ne se souviennent pas ! A tous les âges le souvenir

1. Prononcée le 9 février 1919 à la Matinée organisée par la *Revue Normande* à l'amphithéâtre d'Evreux sous le patronage de la Société, en présentant M. Préteux qui devait faire une conférence sur les Trouvères Normands.

Digitized by Google

accompagne et intéresse nos jours. Plus nous vieillissons, plus grande est la part qu'il prend à notre vie.

C'est pourquoi il m'arrive souvent de me retrouver par la pensée dans la classe de rhétorique du lycée d'Evreux. J'y arrive en 1871, à la fin de l'hiver ; l'armistice est signé, on peut venir de la campagne à Evreux sans risquer d'être inquiété ou arrêté. Mes jambes de seize ans m'y amènent d'Angerville en trente-cinq minutes, quarante au plus... *Quantum mutatus !* dirait le bon Virgile, dont j'aimais, dès alors, à me chanter les vers délicieux...

En route, je croisais parfois des fantassins prussiens marchant par le flanc, l'arme à la bretelle, fumant leurs grandes pipes de porcelaine, causant ou chantant avec une sécurité de vainqueurs, et j'ai surtout dans la mémoire deux cuirassiers blancs qui, tous les jours, faisaient un service de correspondance militaire entre Evreux et Damville : deux grands diables juchés sur de grands chevaux et qui, de loin, avec leurs uniformes blancs, leurs cuirasses et leurs énormes casques à pointe, miroitaient sous le soleil... Depuis, des amis plus jeunes m'ont souvent querellé sur la répugnance que j'éprouvais, malgré mon goût pour la musique, à entendre celle de Wagner : c'est que Lohengrin, Siegfried, Parsifal et compagnie me déplaisaient infiniment. Il me semblait toujours les voir là-bas, sur la route, s'en venir de Damville en trottinant.

L'année terrible a laissé dans la mémoire des hommes de ma génération une horreur de l'Allemand que leurs cadets ne pouvaient comprendre. Les années que nous venons de passer leur auront ouvert les yeux. Je m'excuse de cette digression ; vous me la pardonnerez, Messieurs. Je ne voulais parler que du lycée, des maîtres bienveillants et distingués qui m'y ont préparé au baccalauréat, puis à la licence ès lettres, des bons camarades de ce temps-là qui n'ont pas encore tous disparu... Et voilà que tout à coup m'est apparu le vainqueur d'alors, grâces à Dieu le vaincu d'aujourd'hui, l'Allemand détesté. On ne s'approche pas impunément de certains souvenirs ; ils se jettent sur vous comme des guêpes dont on aurait frôlé le nid.

Digitized by Google

Je m'en éloigne donc en toute hâte et je reviens à M. Pierre Préteux, je ne le quitterai plus.

* * *

Il va nous parler des trouvères normands. Je n'aurai pas l'outrecuidance d'aller sur ses brisées ; il me suffira de saluer, avec tout l'orgueil que m'inspire ma petite patrie, l'immensité du sujet qu'il a choisi. J'en ai exploré une partie jadis en collaborant, avec un des plus regrettés présidents de notre Société, M. Join-Lambert, à un florilège de chansons normandes ; et nous avons fait tout un volume qui va de Robert Wace à Jacques Ferny, commence au destrier de Taillefer et finit sur les planches du « Chat noir ». Combien en aurions- nous produit si nous avions prétendu glaner, à travers tant de siècles, sur tout le champ de l'imagination normande !

Pascal, qui est un auvergnat, n'aime pas l'imagination, « partie décevante dans l'homme, dit-il, maîtresse d'erreur et de fausseté » ; mais il est obligé cependant de lui reconnaître une action bienfaisante, puisqu'il ajoute : « Elle ne peut rendre sages les fous, mais elle les rend heureux » ; ce qui nous autorise à croire que si le grand penseur n'aimait pas les trouvères, il ne les méprisait pas.

Et, en effet, il y a peut-être manque de sagesse à ne pas tenir toujours en bride la folle du logis ; mais ce manquement donne un bonheur que les sages ne connaissent pas. Dans notre province, ce bonheur-là n'a jamais cessé de consoler les douleurs, de fortifier les courages, d'exciter, au hasard des rêveries, le rire et ses voisines les larmes. Et c'est lui qui nous permet aujourd'hui de nous élever radieux dans la contemplation de la victoire, tandis que les sages, demeurés terre à terre, pensent longuement et tristement à la viande qui hausse de prix chaque semaine, au lait que les vaches n'ont plus pour les simples mortels, aux poules qui ne pondront bientôt plus que pour les nouveaux riches, aux chemins de fer enfin, entreprises de transport qui se refusent à transporter quoi que ce soit.

Digitized by Google

Et puis, si les Normands n'avaient pas été des imaginatifs, leur histoire ne serait pas si belle ! Ce ne sont pas leurs qualités d'économie, de prudence, de méfiance qui ont fait leur gloire ; ce sont les vertus de foi, de patriotisme, d'audace et d'aventure que nos chevaliers, nos clercs, nos jongleurs, nos poètes ont pratiquées et ont chantées. Nous ne nous réclamons ni des paysans enlaidis par la misanthropie de Maupassant, ni des bourgeois haïs par Flaubert. Nous nous glorifions des autres : des bourgeois que fréquentait Pierre Corneille, des paysans avec qui Olivier Basselin, du Val de Vire, courait sus aux Anglais, des héros de la grande guerre que mon ami Paul Harel a célébrés en de si beaux vers. C'est pour ceux-là qu'il y aura toujours des trouvères en Normandie, et c'est pour eux que nous avons fondé la *Revue Normande*.

*
* *

Je dis nous, car nous avons été nombreux, écrivains, poètes, penseurs, critiques, à nous intéresser dès son premier jour à cet essai de décentralisation littéraire et à répondre à l'appel que nous adressaient Raymond Postal, Pierre Préteux et Aristide Fretigny, le savant, l'artiste délicat, le Normand épris de son pays qui vient de si prématurément mourir.

Cette mort a laissé Pierre Préteux seul directeur de la Revue. Il a assumé une lourde tâche, mais elle n'est pas au-dessus de son talent. Il a la compétence qui sait juger et la courtoisie qui sait accueillir : deux qualités qu'on ne rencontre pas toujours réunies chez les directeurs de périodiques ; il est bienveillant, accueillant pour les compatriotes qui tiennent une plume, parce qu'il est leur très distingué confrère ; enfin il est, lui aussi, un artiste ; il suffit pour s'en convaincre de voir avec quelle tenue élégante se présente sa Revue.

Oserai-je dire que beaucoup parmi nous ont le tort de rester indifférents en présence des efforts tentés par quelques-uns pour restaurer la vie intellectuelle de notre province ? En persistant à ne compter pour quelque chose que

Digitized by Google

ce qui se publie à Paris, ils contribuent à rendre notre littérature nationale conventionnelle, soumise à une mode cosmopolite, et par suite un peu vulgaire, un peu basse ; en même temps ils découragent beaucoup d'écrivains de leur race qui, faute de ressources, de recommandations ou d'entregent, pauvres, malchanceux, timides ou trop fiers, ne parviennent pas à se faire écouter dans la capitale. Car les lecteurs des libraires et des comités des grandes revues, surmenés par le travail cyclopéen qu'on leur propose, ne sont pas toujours absolument inexcusables d'accepter les yeux fermés un livre quelconque signé d'un nom connu du gros public, et d'adoucir par des prétextes et des excuses polies le refus du manuscrit parfois plus original et plus vivant qu'ils n'ont pas ouvert, et où un homme nouveau, qui ne fait pas encore recette, a mis tout son espoir et tout son cœur.

Il faut décongestionner Paris et pour cela aider les hommes d'initiative qui cherchent à procurer aux écrivains régionaux des tribunes, tribune du journal, tribune de la revue.

Si ce devoir était compris par tous les Normands lettrés, la *Revue normande* deviendrait tout de suite un organe de première importance et son succès nous acheminerait vers une sérieuse organisation régionale, groupée autour des académies, des sociétés savantes de la province, rendant courage à ceux de chez nous qui veulent écrire, inspirant confiance aux libraires normands pour éditer des œuvres normandes.

J'en ai dit assez, j'en ai trop dit peut-être... Je donne la parole à M. Pierre Préteux en m'excusant de l'avoir si longtemps gardée, impatient autant que vous, Messieurs, de l'entendre et de l'applaudir.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DÉCÉDÉS PENDANT L'ANNÉE

M. Coudriet (Prosper-Antoine-Valère) officier supérieur en retraite, officier de la Légion d'honneur, médaillé de 1870, ancien maire de Bernay, président du Souvenir Français. décédé à Bernay le 10 janvier 1918, dans sa 77e année.

M. Bonjean (Georges-Marie-Joseph), né à Paris le 18 avril 1848, juge-doyen au Tribunal de la Seine, chevalier de la Légion d'honneur, officier d'académie, ancien président de la Société libre de l'Eure, décédé à Paris le 17 février 1918, dans sa 70e année.

M. de Bonnechose (Charles), ancien conseiller référendaire à la Cour des Comptes, décédé à Grandcamp le 26 février 1918.

M. de Vilmorin (Maurice), membre de l'Académie d'agriculture de France, ancien président de la Société libre de l'Eure, décédé aux Barres, par Nogent-sur-Vernisson (Loiret), le 22 avril 1918.

M. Penciolelli (Dominique), officier d'administration principal en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, décédé le 16 juin 1918, au château de Bérou, commune de Guichainville, à l'âge de 73 ans.

M. l'abbé Gosselin (Auguste), membre de la Société royale du Canada, collaborateur de la Revue catholique de Normandie, décédé à Saint-Charles de Bellechasse (Canada) le 14 août 1918, dans sa 75e année.

M. Picot (Emile), membre de l'Institut, consul honoraire, président de la Société des bibliophiles français, ancien président de la Société libre de l'Eure, chevalier de la Légion d'honneur, décédé le 24 septembre 1918, au château du Mesnil à Saint-Martin d'Ecublei (Orne), dans sa 75e année.

M Mignon (Pierre-Louis), ancien magistrat, avocat, ancien bâtonnier, chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand, décédé à Bernay dans sa 70e année.

M. Béranger (Joseph), ancien directeur de contentieux à Paris, décédé à Saint-Maur-les-Fossés, le 24 novembre 1918.

Digitized by Google

MEMBRES DU BUREAU

ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

pendant l'année 1919.

BUREAU

Président.	MM. Robert LENEVEU, préfet de l'Eure.
Vice-président. . . .	X.
Secrétaire perpétuel. .	Albert DOUCERAIN, avocat, à Evreux.
Trésorier.	Albert HUBERT, propriétaire, à Evreux.

SECTIONS

AGRICULTURE. — INDUSTRIE. — SCIENCES.

Président.	MM. BOURGNE, professeur départemental d'agriculture, à Evreux
Secrétaire.	Albéric DE MARE, au château d'Orvaux.

LETTRES. — ART. — PHILOSOPHIE.

Président.	MM. Joseph L'HOPITAL, à Angerville-la-Campagne.
Secrétaire.	E. GUILLEMARE, propriétaire à Evreux.

CONSEIL D'ADMINISTRATION AVEC INDICATION DE LA DATE DE SORTIE

MM.	
COURCELLES, avocat	1919
LAUVRAY, ingénieur-agronome	
BESNIER, ancien directeur de la Banque de France	1920
LAMIOT, agriculteur.	
IZARN, propriétaire	1921
LECŒUR, industriel	

Digitized by Google

SECRÉTAIRES PERPÉTUELS DE LA SOCIÉTÉ

DEPUIS SA RÉORGANISATION EN 1832

MM.

1832-1838 L. H. Delarue, avocat à Evreux, secrétaire des anciennes sociétés d'agriculture et de médecine de l'Eure, secrétaire perpétuel de la nouvelle société, nommé secrétaire perpétuel honoraire (1840-1853).
1838-1839 Ange Petit, substitut à Evreux.
1840-1841 Ange Petit, juge au Tribunal civil.
1841-1845 D. E. Sainte-Beuve, avocat et juge suppléant à Evreux.
1846-1847 Billard, avocat à Evreux..
1848-1853 Bidault, docteur en médecine à Évreux.
1854-1892 Emile Colombel, avocat à Evreux.
1893-1910 Léon Petit, juge suppléant à Evreux.
1911 Albert Doucerain, avocat à Evreux.

TRÉSORIERS DE LA SOCIÉTÉ

DEPUIS SA RÉORGANISATION EN 1832

MM.

1832-1833 Rossey, conseiller de préfecture.
1834-1835 Ange Petit, avocat.
1836-1838 Sauval, avocat, puis juge.
1839-1840 Michaut, chef de bureau des contributions directes.
1841-1847 Goude, Directeur des contributions indirectes.
1848-1850 Dupont-Bernard, propriétaire.
1851-1853 Amédée Deschamps, maire d'Evreux.
1854-1855 Letellier-Vallée, juge au Tribunal de Commerce.
1855-1862 Letellier-Lecarpentier, propriétaire.
1863-1869 Langlois, ancien notaire.
1870-1871 Sauvage, ancien directeur de l'Ecole Normale.
1872-1874 Yves, propriétaire.
1875-1888 Buisson fils, chimiste.
1889-1917 Letellier-Alaboissette, propriétaire.
1918 Hubert (Albert), propriétaire.

Digitized by Google

LISTE

DES

NOUVEAUX MEMBRES ENTRÉS A LA SOCIÉTÉ

JUSQU'A CE JOUR

DEPUIS LA DERNIÈRE PUBLICATION DE LA LISTE GÉNÉRALE

Ville d'Evreux.

MM.

AUBINEAU, juge au Tribunal civil d'Evreux.
BÉGUIN (Maurice), élève à l'Ecole des Chartes.
BLIN (le chanoine), secrétaire général de l'Evêché.
BONNENFANT (le chanoine), directeur des œuvres diocésaines.
CHASSAING, capitaine de recrutement à Evreux.
CORNOZIÈRES, industriel.
DANZELLE, représentant de commerce.
DEHAIL, docteur en médecine.
DÉVÉ (Henri), maître-imprimeur.
DUCHESNE (Edmond), négociant.
LABRO, rédacteur aux contributions directes.
LEDUC (Mlle Blanche).
LEDUC, représentant de commerce.
LEHEURTEUR, directeur du syndicat agricole de l'arrondissement d'Evreux.
LERAT, docteur en médecine.
MOISSON (Roger), employé à la Société Générale.
MOUTON (Pierre), minotier.
PELLOTIER, substitut du Procureur de la République.
PRÉVOST (Mme Michel).
PUECH, trésorier payeur général de l'Eure.
RAZY (Mme), propriétaire.
TAILLEBOIS, principal clerc d'avoué.
TOULOURGE, professeur au lycée d'Évreux.

Digitized by Google

Canton d'Evreux-Nord.

JOSSON DE BILHEM (le comte), au château de Normanville.
JOSSON DE BILHEM (Mme la comtesse), au château de Normanville.

Arrondissement de Louviers.

* ESNEVAL (le baron d'), au château d'Acquigny.

Paris.

HERSENT (Jean), ingénieur des Arts et manufactures, 60, rue de Londres (8e).
PRÉTEUX (Pierre), directeur de la *Revue Normande*, 22, rue Madame (6e).

Département du Calvados.

DESPORTES, avoué, à Lisieux.

Département de Seine-et-Oise.

BEAUNIER (André), homme de lettres, 20, avenue de la Prise-d'Eau, Le Vésinet.
GAUQUELIN (l'abbé), propriétaire à Jeufosse par Bonnières.

Italie.

BILLIA (Michelangelo), professeur à l'Université, 28, via Montebello, Florence.

ÉVREUX, IMPRIMERIE CH. HÉRISSEY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

064
So206
1916-18

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MINNESOTA
wils 1916-18
064 So206
Soci et e libre d'agriculture, sciences,
Recueil des travaux.
3 1951 002 256 625 J

Minnesota Library Access Center
9 ZA R10 D01 S11 TH 0

Digitized by Google